



# **Rapport**

du

Conseil d'Etat au Grand Conseil

sur sa gestion pendant l'exercice 2011

**Conseil d'Etat**

**Chancellerie d'Etat**

## CONSEIL D'ETAT

Les rapports des départements donnant des renseignements détaillés sur l'activité gouvernementale, nous ne traitons dès lors dans ce rapport que des questions d'administration générale.

### 1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai: M. Claude Nicati (président), Mme Gisèle Ory (vice-présidente), M. Jean Studer, M. Philippe Gnaegi, M. Thierry Grosjean.

Dès le 1<sup>er</sup> juin: Mme Gisèle Ory (présidente), M. Philippe Gnaegi (vice-président), M. Jean Studer, M. Claude Nicati, M. Thierry Grosjean.

### 2. AFFAIRES TRAITÉES

Durant l'année, le Conseil d'Etat a tenu 75 séances au cours desquelles il a pris 1.941 décisions écrites (arrêtés, règlements, lettres, etc.). Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a enregistré 1.050 pièces de correspondance adressées au gouvernement.

Le gouvernement a en outre adopté 53 rapports à l'intention du Grand Conseil.

### 3. RECEPTIONS ET INVITATIONS

Le Conseil d'Etat a rencontré, in corpore :

- S.E M. Axel Hans Carlo Berg, ambassadeur d'Allemagne, le 19 janvier;
- S.E M. Rolf Trolle Andersen, ambassadeur de Norvège, le 2 février;
- les représentants de la presse dans le canton, les 9 février et 12 octobre;
- la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, les 16 février, 18 mai, 31 août, 20 septembre et 23 novembre;
- la direction de l'Union des banques suisses, le 21 février;
- les instances dirigeantes des partis politiques représentés au Grand Conseil, les 21 mars et 22 août;
- le Conseil communal de Val-de-Travers, le 22 mars;
- l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, le 20 avril;
- le Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise, le 10 mai;
- la Fédération catholique romaine, le 11 mai;
- le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, le 23 mai;
- Mme Eveline Widmer-Schlumpf, conseillère fédérale, le 31 mai;
- l'Association Région Entre-deux-Lacs, le 7 juin;
- le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, le 20 juin;
- l'Association Région Val-de-Ruz, le 22 juin;
- le Conseil communal de Neuchâtel, le 30 juin;
- la direction de Philip Morris International, le 5 juillet;

- le Conseil régional de Franche-Comté, le 12 septembre;
- le Gouvernement de la République et Canton du Jura, le 13 septembre;
- la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, le 19 octobre;
- la direction du Groupe Richemont, le 21 novembre;
- le Conseil communal du Locle, le 30 novembre;

## **4. INFORMATION ET COMMUNICATION**

### **4.1. Conférences de presse**

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'Etat a tenu 81 conférences de presse. Parmi elles, sept ont réuni le Conseil d'Etat in corpore : le 22 février pour le résultat des comptes 2010; le 24 mars suite à l'annonce du Tribunal fédéral de l'annulation du scrutin cantonal du 3 avril dans le cadre du recours déposé par deux citoyens; le 27 mai pour présenter le rapport sur la réforme de la fiscalité des personnes physiques; le 19 juin à l'issue de la votation cantonale concernant la révision de la fiscalité des personnes morales et les structures d'accueil des enfants; le 7 septembre pour présenter le rapport au Grand Conseil concernant le redressement des finances cantonales; le 22 septembre à l'occasion de la présentation du projet de budget 2012, le 21 décembre pour présenter le rapport au Grand Conseil sur les options stratégiques d'Hôpital neuchâtelois à l'horizon 2017.

Le 17 mars, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du DEC, a tenu une conférence de presse "bilan de ses 100 jours à la tête du DEC" et pour évoquer les enjeux à venir. Il s'agit de la première conférence de presse d'un chef-fe de département sur ses premiers 100 jours à la tête de l'Etat.

Le 26 octobre, le conseiller d'Etat Jean Studer a tenu une conférence de presse pour annoncer sa décision de ne pas présenter sa candidature à l'élection au Conseil fédéral.

### **4.2. Communiqués de presse**

Au total, ce sont 321 communiqués de presse du Conseil d'Etat et des départements qui ont été diffusés à la presse par le bureau de la communication. Parmi ces 321 communiqués de presse, 81 ont fait suite à une conférence de presse du Conseil d'Etat et 38 concernaient les séances du gouvernement. Les 202 autres émanaient notamment des différents départements - comprenant entre autres les informations mensuelles du service de l'emploi concernant l'évolution du chômage et les mesures administratives prises et publiées chaque mois par le service cantonal des automobiles et de la navigation.

### **4.3. Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale autour du redressement des finances et de la réforme de l'Etat**

Dans le cadre du redressement des finances et de la réforme de l'Etat, le Conseil d'Etat a instauré en 2010 la tenue de rencontres périodiques avec les cadres de l'administration cantonale afin de les associer à la démarche et de les tenir informés des travaux.

Après deux rencontres tenues en 2010, une nouvelle rencontre s'est tenue le 7 septembre 2011 avec les cadres de l'administration cantonale dans la salle du Grand Conseil, au Château de Neuchâtel, au cours de laquelle le Conseil d'Etat a présenté le rapport au Grand Conseil concernant le redressement des finances, les objectifs politiques, les perspectives financières et les mesures pérennes.

#### **4.4. Rencontres avec la presse**

Dans le cadre des rencontres annuelles instaurées avec la presse, le Conseil d'Etat a accueilli les représentants des médias à deux reprises, soit en date du 9 février à Bevaix et du 12 octobre au Laténium, à Hauterive.

#### **4.5. Evénements**

##### **Remise du Prix du Mérite sportif 2010 de l'Etat de Neuchâtel**

Le 10 janvier, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS et président du jury, a remis le prix du Mérite sportif 2010 de l'Etat de Neuchâtel à sept lauréats au Château de Neuchâtel.

##### **Guichet unique: lancement d'une nouvelle identité visuelle**

Le 13 janvier, la chancellerie d'Etat et le DJSF ont dévoilé aux médias la nouvelle identité visuelle du Guichet unique et le lancement d'une vaste campagne de communication. A cette occasion a aussi été marquée la conclusion du 15.000<sup>e</sup> contrat d'adhésion au Guichet unique avec remise à l'heureux "gagnant" d'un ordinateur portable.

##### **Baselworld 2011**

En date du 30 mars, le Conseil d'Etat in corpore s'est rendu à Baselworld, accompagné d'une délégation neuchâteloise et de représentants des médias, pour une visite aux exposants neuchâtelois, qu'il a ensuite accueillis lors de la traditionnelle réception officielle.

##### **Brunch du Conseil d'Etat à la Vue-des-Alpes autour de la votation cantonale du 19 juin**

Le 20 mai, le Conseil d'Etat a organisé un brunch à la Vue-des-Alpes en lien avec la votation cantonale du 19 juin sur la révision de la fiscalité des entreprises et l'initiative populaire "Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité". L'invitation a été lancée à toutes les personnes soutenant la position du Conseil d'Etat et du Grand Conseil et a réuni de nombreux invités, dont les représentants de la presse.

##### **Nouvelle présidence du Conseil d'Etat et remise des clés du Château**

Le 23 mai, le Conseil d'Etat in corpore a donné rendez-vous aux médias au Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds pour procéder à la remise des clés du Château par le président actuel du gouvernement Claude Nicati à la nouvelle présidente du Conseil d'Etat Gisèle Ory. Une telle cérémonie constitue une première et a été instituée sur proposition de Claude Nicati, alors président en exercice.

##### **TransRUN**

Le 24 juin, la présidente du Conseil d'Etat Gisèle Ory et le chef du DGT Claude Nicati ont présenté aux médias le résultat d'études économiques confirmant l'opportunité de réaliser le TransRUN, ainsi que le lancement d'un site Internet dédié à ce projet d'envergure.

Le 20 septembre, le Conseil d'Etat in corpore a tenu une séance d'information sur le RER neuchâtelois et sa colonne vertébrale qu'est le TransRUN à l'attention de la députation neuchâteloise aux Chambres fédérales, ainsi qu'aux candidates et candidats aux élections fédérales. Les médias étaient également conviés.

##### **Inscription des sites palafittiques à l'UNESCO**

Le 27 juin, l'UNESCO a annoncé l'inscription des sites palafittiques au Patrimoine mondial. Une grande fête s'est tenue à cette occasion au Laténium en présence de nombreux invités et des médias.

##### **Le Laténium fête ses 10 ans**

Le 11 septembre, le Laténium a organisé une grande fête populaire de l'archéologie à l'occasion de son 10<sup>e</sup> anniversaire.

## **Canton de Neuchâtel sur la place fédérale à Berne**

Le 22 septembre, le Canton de Neuchâtel s'est présenté sur la place fédérale à Berne dans le cadre d'un projet de la SSR en lien avec les élections fédérales. A cette occasion, le Canton a mis le focus sur le projet Microcity ainsi que sur le RER neuchâtelois et son TransRUN.

### **Microcity: pose de la première pierre**

Le 11 octobre s'est tenue une conférence de presse événement, en présence de nombreux invités, à l'occasion de la pose de la première pierre du Bâtiment Microcity sur le site de la Maladière.

### **Rencontre avec les artistes**

Le 20 octobre, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, a rencontré au Château de Neuchâtel, autour d'un apéritif, les artistes ayant séjourné ou qui séjourneront dans un atelier-appartement mis à disposition par l'Etat de Neuchâtel.

### **Remise du prix 2011 "Salut l'étranger!"**

Le 22 décembre, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du DEC, a remis le prix 2011 "Salut l'étranger!" à deux lauréats distingués.

## **5. CONFERENCES**

### **5.1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)**

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous service de l'économie.

### **5.2. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)**

Voir rapport de gestion du Département de l'économie, sous service de l'économie.

## **6. TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES**

### **6.1. Résolution**

Le projet de résolution suivant a été adopté par le Grand Conseil:

#### **11.122**

#### **Projet de résolution interpartis, du 22 février 2011, "Soutien au peuple libyen"**

Cette résolution a été adoptée par 108 voix le 23 février, puis transmise au Conseil fédéral le 23 février.

### **6.2. Recommandations**

Les recommandations suivantes, adoptées par le Grand Conseil en 2008 et 2010, sont encore en attente d'une réponse du Conseil d'Etat:

#### **08.137**

#### **Recommandation du groupe socialiste, du 20 février 2008, "La culture indispensable à la vie et à l'image de notre canton coûte cher, donnons-lui les moyens d'exister"**

DECS

Cette recommandation a été adoptée par 55 voix contre 52 le 19 mars 2008, puis transmise au Conseil d'Etat le 7 avril 2008.

**08.177****Recommandation du groupe socialiste, du 2 septembre 2008, "Pour que l'augmentation des allocations familiales profite à tous"**

DJSF

Cette recommandation a été adoptée, amendée, non combattue le 1<sup>er</sup> octobre 2008, puis transmise au Conseil d'Etat le 14 octobre 2008.

**10.168****Recommandation du groupe socialiste, du 28 septembre 2010, "Révision de la LACI acceptée: et après?"**

DEC

Cette recommandation a été adoptée par 78 voix contre 14 le 29 septembre, puis transmise au Conseil d'Etat le 20 octobre 2010.

Les recommandations suivantes, adoptées par le Grand Conseil en 2008 et 2010, ont reçu une réponse du Conseil d'Etat:

**08.165****Recommandation du groupe socialiste, du 27 mai 2008, "Politique d'information suite à l'initiative non au démantèlement de l'utilité publique"**

DEC

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 08.165, du 9 novembre.

**10.136****Recommandation des député-e-s Vert-e-s et consorts, du 25 mai 2010, "Tenue d'Etats généraux de la cohésion cantonale"**

DEC

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 08.165, du 11 mai.

**10.140****Recommandation de la commission des pétitions et des grâces, du 27 mai 2010, Suite à donner à la résolution "pour davantage d'accueil parascolaire"**

DSAS

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 08.165, du 31 octobre.

Les recommandations suivantes ont été adoptées par le Grand Conseil en 2011:

**11.106****Recommandation de la commission HarmoS et consorts, du 25 janvier 2011, "Taux d'encadrement"**

Cette recommandation a été adoptée par 61 voix contre 45 le 25 janvier, puis transmise au Conseil d'Etat le 23 mars.

**11.131****Recommandation de la commission préalable "RPT: transports publics" et consorts, du 29 mars 2011, "Maintien, au minimum, de l'offre actuelle des transports publics"**

Cette recommandation a été adoptée, non combattue, le 29 juin, puis transmise au Conseil d'Etat le 18 juillet.

**11.144****Recommandation Philippe Haerberli, Baptiste Hurni et Patrick Erard, du 26 avril 2011, "Loi cantonale sur l'accueil des enfants: pour une entrée en vigueur qui tienne compte des projets en cours"**

Cette recommandation a été adoptée, non combattue, le 29 juin, puis transmise au Conseil d'Etat le 18 juillet.

Le Conseil d'Etat a répondu dans son rapport 11.144, du 31 octobre.

**11.147**

**Recommandation Béatrice Haeny et Yann-Amaël Aubert pour les Jeunes libéraux-radicaux neuchâtelois, du 27 avril 2011, "Pour la suppression de l'interdiction de danses publiques les jours de fêtes religieuses"**

Cette recommandation a été adoptée par 62 voix contre 20 le 29 juin, puis transmise au Conseil d'Etat le 18 juillet.

**11.156**

**Recommandation Patrick Erard et Jérôme Amez-Droz, du 24 mai 2011, "Projet pilote d'installation de fenêtres photovoltaïques"**

Cette recommandation a été adoptée, non combattue, le 29 juin, puis transmise au Conseil d'Etat le 18 juillet.

### 6.3. Motions, motions populaires et de communes

#### *Récapitulatif*

Motions adoptées en attente d'une réponse	Présidence	DJSF	DSAS	DGT	DEC	DECS	Totaux
Etat au 31 décembre 2009	1	13	13	28	7	13	75
Etat au 31 décembre 2010	2	10	13	23	6	13	67
Etat au 31 décembre 2011	2	13	13	22	6	16	72

#### *a) Motions adoptées en 2011*

**09.156**

**Motion populaire du parti ouvrier et populaire (POP), du 26 août 2009, "Déduction totale des primes d'assurance-maladie de base de la déclaration d'impôt"**

DJSF

Motion acceptée le 26 janvier 2011.

La volonté du Conseil d'Etat est de favoriser le changement d'assureur en cas de hausse des primes de l'assurance maladie. Or, si la déduction des primes de l'assurance maladie devient très importante, son effet fiscal pourrait inciter le contribuable à renoncer à changer de caisse, car l'économie d'impôt réalisée compenserait en grande partie la hausse de la prime. De plus, augmenter la déduction des primes de l'assurance maladie a un impact important sur les recettes, pour une diminution faible chez le contribuable. C'est un peu le phénomène dit de l'arrosoir.

Le Conseil d'Etat a demandé le classement de la motion dans le cadre du rapport 11.025 du 23 mai 2011, actuellement discuté en Commission fiscalité.

**11.114**

**Motion de la commission des pétitions et des grâces, du 6 janvier 2011, "Davantage de bandes cyclables en Suisse romande"**

DGT

Motion acceptée le 23 février 2011.

Dans le cadre du rapport de 2010 accordant un crédit de 24 millions de francs sur 4 ans pour l'entretien constructif des routes, ouvrages d'art et cours d'eau nécessitant les travaux les plus urgents, un amendement requérant l'étude de la mise en place de bandes cyclables lors de toute rénovation a été inséré. Néanmoins, il faut signaler que les compétences concernant la mise en place de telles bandes incombent dans la majorité des cas aux localités.

La révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), qui interviendra à l'automne 2012, pourra traiter des bases légales se référant à cette motion. Le Conseil d'Etat proposera alors le classement de cette motion dans ledit rapport.

**11.118****Motion Daniel Ziegler, du 22 février 2011, "Comment supprimer les effets fiscaux pervers des indemnités de licenciement?"**

DJSF

Motion acceptée le 23 février 2011.

Au vu de la complexité qui caractérise cette question, le Grand Conseil a renvoyé cette motion à la commission fiscalité par lettre du 28 mars 2011.

**09.184****Motion Marianne Ebel, du 2 décembre 2009, "Droit à l'éducation pour les jeunes sans statut légal"**

DECS

Motion acceptée le 28 juin 2011.

Le DECS attend les dispositions fédérales à ce sujet et traitera ensuite cette motion dans les meilleurs délais.

**10.107****Motion du groupe PopVertsSol, du 26 janvier 2010, "Donnons-nous les moyens d'une véritable politique touristique"**

DEC

Motion acceptée le 28 juin 2011.

La loi sur le tourisme (LTour) est actuellement en cours de révision. Il est prévu de présenter le projet au Grand Conseil dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2012 au même moment que le projet de loi sur les établissements publics (LEP) qui règlera la question de l'affectation du produit des patentes.

**10.114****Motion du groupe socialiste, du 26 janvier 2010, "Financement des formations conduisant à une certification en formation initiale (CFC pour adultes et maturités)"**

DECS

Motion acceptée le 28 juin 2011.

Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport courant 2012.

**10.148****Motion du groupe socialiste, du 30 juin 2010, "Pour un nouveau modèle du secondaire I"**

DECS

Motion acceptée le 30 août 2011.

La motion demande une réforme des structures du cycle 3 allant dans un sens plus intégratif.

Le DECS avait déjà initié de tels travaux en juin 2010 en mandatant un groupe de travail dont la mission était de réfléchir à une réforme du cycle 3 en prenant en compte d'autres systèmes mis en place dans d'autres cantons.

Un avant-projet issu du groupe de travail et comprenant plusieurs variantes a été mis en consultation auprès des directions de l'école obligatoire. En novembre 2010, le DECS a choisi une variante et mandaté le groupe de travail pour la modéliser tout en visant une neutralité des coûts.

Le modèle retenu est proche de celui mis en place dans le canton du Valais. Il s'agit d'un système plus intégratif, sans sections, mais avec des cours à niveaux pour certaines disciplines en 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années. De plus, des options sont offertes pour tous les élèves en 11<sup>e</sup> année. Enfin, le concept prévoit également des renforcements au niveau des langues et des mathématiques.

La grille horaire validée par le comité de pilotage HarmoS en automne 2011 a servi de base de travail pour mettre en œuvre ce projet.

Une étude de faisabilité est actuellement menée sur plusieurs centres scolaires.

Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport d'information à la fin de l'année 2012.

**10.153****Motion populaire des Jeunes Vert-e-s Neuchâtel, du 31 août 2010, "Partenariat pour l'écologie"**

DGT

Motion acceptée le 31 août 2011.



La nouvelle loi concernant le traitement des déchets (LTD) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'introduction de la taxe au sac devrait amener une très forte incitation au tri des déchets et donc permettre une optimisation du taux de recyclage. Cela devrait également permettre de réduire à terme la production des déchets à la source. Le Conseil d'Etat pourra proposer le classement de cette motion dans le cadre d'un rapport sur la mise en application de la LTD fin 2012.

**10.157****Motion Patrick Herrmann, du 31 août 2010, "Un abonnement Onde verte pour les élèves des écoles"**

DGT

Motion acceptée le 31 août 2011.

La question du subventionnement des abonnements Onde Verte par le canton pour les étudiants sera étudiée courant 2012. Une première estimation chiffre cette mesure à 1,5 million de francs par an. Une analyse plus fine sera réalisée tant pour fixer le coût d'une telle mesure que pour identifier ses implications en termes de mobilité et de revenu disponible des ménages. Ces réflexions se feront en parallèle du processus budgétaire. Le Conseil d'Etat pourra donc présenter fin 2012 un rapport au Grand Conseil traitant de la problématique et proposant le classement de la présente motion.

**10.158****Motion du groupe socialiste, du 1<sup>er</sup> septembre 2010, "Gestion des sites pollués"**

DGT

Motion acceptée le 31 août 2011.

L'objet de cette motion, à savoir d'étudier la mise en place d'un fonds basé sur le modèle du canton de Berne afin de traiter la thématique des sites pollués, sera traité dans le cadre d'un rapport sur la mise en application de la nouvelle loi concernant le traitement des déchets (LTD) fin 2012. Le Conseil d'Etat pourra alors en proposer le classement.

**10.182****Motion Laurent Debrot, du 3 novembre 2010, "Protégeons nos réserves naturelles"**

DGT

Motion acceptée le 27 septembre 2011.

Un rapport traitant de l'avenir du Creux-du-Van, objet de la présente motion, sera présenté au Grand Conseil en 2012. Le Conseil d'Etat proposera le classement de cette motion dans le cadre de ce rapport.

**11.115****Motion Jérôme Amez-Droz, du 22 février 2011, "La fusion de cantons ne doit pas rester un vœu pieux!"**

DJSF

Motion acceptée le 27 septembre 2011.

Le Conseil d'Etat a chargé le DJSF d'examiner l'opportunité de créer une police de l'Arc jurassien résultant de la fusion des polices neuchâteloise et jurassienne. Par ailleurs, les gouvernements neuchâtelois et jurassien ont créé ensemble un seul bureau concernant la protection des données et la transparence. D'autres projets de même nature seront examinés prochainement, notamment dans le domaine de l'alarme et de l'engagement pour les numéros 117 et 118. Ces collaborations sectorielles permettront d'évaluer si les conditions sont réunies pour envisager des rapprochements plus approfondis encore. Pour cette raison, le Conseil d'Etat entend répondre à cette question dans le courant de la prochaine législature.

**11.124****Motion du groupe UDC, du 29 mars 2011, "Revoir le statut de la fonction publique"**

DJSF

Motion acceptée, le 27 septembre 2011.

La révision du statut de la fonction publique est prévue pour la prochaine législature.

***b) Motions adoptées antérieurement***

Les motions suivantes, adoptées antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

**Motion Fernand Cuche (Lignières) (primitivement déposée par Gérard Berger), du 5 octobre 1992, "Contrat-type pour le personnel forestier"**

Motion acceptée le 29 mars 1995.

Le contrat-type a été édicté le 14 octobre 2009 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Un rapport 12.002, "Contrat-type personnel forestier" est inscrit à l'ordre du jour de la session de janvier 2012.

**94.122****Motion Laurence Boegli, du 22 juin 1994, "Les cyclistes existent, il y en a même dans notre canton"**

DGT

Motion amendée acceptée le 27 mars 1996.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le service des ponts et chaussées dresse actuellement l'inventaire des itinéraires cyclables dans le canton. Dès ce travail achevé, un rapport qui demandera, entre autres, le classement de cette motion sera présenté (prévu pour 2013).

De plus, la Confédération a développé une plate-forme de géoinformation relative aux données de tous types liées aux réseaux routiers (MISTRA) qui sera utile à la planification. Dans le cadre de l'élaboration du volet lié à la mobilité douce, Neuchâtel a été retenu comme canton-pilote, ce qui prouve la détermination du canton dans ce domaine. Notons encore que la planification et la gestion de la mobilité font l'objet d'une réflexion à l'interne du Département de la gestion du territoire, tant au sens général que pour ce qui concerne la mobilité douce en particulier. La réalisation du projet d'agglomération impose d'ailleurs cette coordination.

**95.124****Motion Michel Schaffter, du 15 mai 1995, "Quelle médecine scolaire pour demain?"**

DECS

Motion amendée acceptée le 22 mai 1996.

Une proposition de mise en œuvre dans le cadre de la PSAJ a été mise en consultation avec le deuxième volet de désenchevêtrement des tâches en 2004 (rapport 04.033 "Deuxième volet du désenchevêtrement entre l'Etat et les communes"). Compte tenu des réactions négatives des communes, le projet a été retiré du désenchevêtrement et du rapport 04.033. Depuis 2005, le financement de la médecine scolaire a été confié exclusivement aux communes, hormis les activités de coordination. Dans ce cadre, le service de la santé publique organise 1 à 2 fois par année des séances avec l'ensemble des médecins scolaires et participe à l'organisation de rencontres à thème ou d'après-midi de formation continue.

Par ailleurs, une commission cantonale de médecine scolaire a été créée en 2006. Composée de quatre médecins scolaires et de représentants du service cantonal de la santé publique, cette dernière a pour objectif de favoriser la coordination en matière de médecine scolaire. Cette commission a participé à l'élaboration des nouvelles directives de médecine scolaire du 11 juin 2007, ainsi qu'à la révision des principaux documents: rapport annuel, contenu des visites de santé, dossier santé de l'élève, etc. Les nouvelles directives prévoient moins de visites de santé systématiques et plus de temps à disposition pour le traitement de cas particuliers et/ou des activités de promotion de la santé. La commission va continuer son travail de coordination en proposant des protocoles communs sur divers sujets identifiés comme prioritaires par les médecins scolaires.

Les objectifs de la motion continueront d'être poursuivis dans le cadre des travaux de la commission cantonale de médecine scolaire, mais en rappelant que la compétence de ce domaine appartient en premier lieu aux communes. En fonction de l'avancement dans l'atteinte des objectifs, un rapport pourrait être adressé au Grand Conseil durant cette législature.

La réponse à cette motion doit également être examinée dans le cadre du concept des mesures d'aides aux élèves en difficulté.

**96.116****Motion du groupe libéral-PPN "Pénurie d'organes humains à transplanter"**

DSAS

Motion acceptée par le Grand Conseil le 25 juin 1997.

Le Conseil d'Etat a répondu formellement à la motion dans le cadre du rapport d'information 09.016 "Planification sanitaire 2004-2008" qu'il a adressé au Grand Conseil à la fin de la précédente législature. Il a proposé son classement considérant que la Suisse dispose, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, d'une réglementation fédérale complète et d'un cadre légal uniforme en matière de médecine de transplantation qui représentent un espoir pour remédier au problème que soulève la motion. Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport à la session de juin 2009. Il a néanmoins refusé le classement de cette motion. Le canton soutient aussi financièrement le Programme latin de dons d'organes (PLDO), qui a eu pour effet d'augmenter le taux de dons d'organes dans la région latine. Il a par ailleurs lancé une vaste campagne sur le don d'organes dans le courant du mois de septembre 2011, dans le prolongement d'une campagne sur le plan national, visant à sensibiliser la population neuchâteloise, par toute une série d'actions et de canaux d'information, à cette importante problématique de santé publique. Il entend enfin contribuer à une campagne du même type à l'échelon des cantons latins qui devrait en principe avoir lieu courant 2012.

Le Conseil d'Etat détaillera l'ensemble de ces actions dans un rapport qu'il entend établir pour répondre spécifiquement à cette motion dans le courant 2012.

**95.154****Motion Michel Barben, du 20 novembre 1995, "Vitalité des zones rurales"**

DGT

Motion amendée acceptée le 25 juin 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

La Confédération a rendu son préavis sur le projet de nouveau plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire en octobre 2010. Sur cette base, le canton a finalisé le dossier définitif et le Conseil d'Etat l'a adopté le 22 juin 2011. Ce document est actuellement en phase d'approbation par le Conseil fédéral. Le nouveau plan directeur cantonal prévoit la possibilité pour les communes d'introduire des dispositions en faveur du maintien de l'habitat traditionnellement dispersé. Le plan directeur nécessitera en outre des modifications législatives qui feront l'objet d'un rapport début 2013. Ce dernier proposera alors le classement de cette motion.

**97.114****Motion Pierre Bonhôte, du 12 février 1997, "Vieillesse de nos infrastructures"**

DGT

Motion acceptée le 19 janvier 1999.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

L'examen de l'état du réseau routier cantonal ainsi que l'estimation des coûts pour sa remise en état et/ou le maintien de sa valeur constituent une préoccupation du Conseil d'Etat. Ainsi, un poste de gestionnaire affecté à cette activité a été créé en 2009. Ce travail consiste initialement en une énorme tâche de collecte et de traitement de données, notamment avec le logiciel ViaPMS, qui permet d'analyser en profondeur l'état du réseau, ainsi que le rythme auquel il se dégrade et les investissements nécessaires dans le temps pour en maintenir la valeur et la fonctionnalité. Aujourd'hui, les premières synthèses de planification d'entretien globale ont été réalisées. Malheureusement, ce logiciel ne donne pas des résultats concluants et ne permet pas d'évaluer les investissements nécessaires.

Quelques adaptations et consolidations du système sont donc encore nécessaires avant de pouvoir fournir tous les éléments au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat présentera un rapport complet en 2012, rapport qui prévoira le classement de cette motion notamment.

Notons aussi qu'en juin 2010, le Grand Conseil a accepté un crédit de 24 millions de francs sur 4 ans pour l'entretien constructif des routes, ouvrages d'art et cours d'eau nécessitant les travaux les plus urgents.

**97.129****Motion Roland Debély, du 23 juin 1997, "Syndicats intercommunaux et référendum facultatif modernisé"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 19 janvier 1999.

Aucune démarche n'a été entreprise si ce n'est de solliciter en 2007 le classement de cette motion totalement obsolète en regard des dispositions légales actuelles et des perspectives évoquées sous la motion 07.200.

Une proposition de classement sera soumise au Grand Conseil à la fin de la présente législature.

**97.141****Motion du groupe libéral-PPN, du 29 septembre 1997, "Les eaux pluviales et les petits cours d'eau, quelle politique?"**

DGT

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

L'objet de cette motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux (LPGE). Après une première lecture par le Conseil d'Etat en octobre 2011, le nouveau projet de loi lui sera à nouveau présenté début 2012.

La demande de classement de cette motion sera donc demandée au Grand Conseil par le biais du rapport sur la nouvelle LPGE, soit courant 2012.

**97.143****Motion Pierre-Alain Brand, du 17 novembre 1997, "Pistes cyclables dans le district de Bou-dry"**

DGT

Motion amendée acceptée le 3 février 1999.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le service des ponts et chaussées dresse actuellement l'inventaire des itinéraires cyclables dans le canton. Dès ce travail achevé, un rapport qui demandera, entre autres, le classement de cette motion sera présenté (prévu pour 2013).

De plus, la Confédération a développé une plate-forme de géoinformation relative aux données de tous types liées aux réseaux routiers (MISTRA) qui sera utile à la planification. Dans le cadre de l'élaboration du volet lié à la mobilité douce, Neuchâtel a été retenu comme canton-pilote ce qui prouve la détermination du canton dans ce domaine. Notons encore que la planification et la gestion de la mobilité font l'objet d'une réflexion à l'interne du Département de la gestion du territoire, tant au sens général que pour ce qui concerne la mobilité douce en particulier. La réalisation du projet d'agglomération impose d'ailleurs cette coordination.

**98.127****Motion Adrien Laurent, du 23 mars 1998, "Tuteurs professionnels et tutelles"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 22 mars 2000.

La motion trouvera une réponse lors de la mise en application du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte adopté par les Chambres fédérales en décembre 2008. La date d'entrée en vigueur a été fixée par le Conseil fédéral au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le service de protection de l'adulte et de la jeunesse, en lien avec le service juridique, est occupé à rédiger les dispositions d'introduction de ce nouveau droit fédéral. Les réflexions liées à cette motion et les propositions qui en découlent seront intégrées au rapport ainsi qu'au projet de loi en question.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le second semestre 2012.

**99.117****Motion Bernard Soguel, du 24 mars 1999, "La politique culturelle: une volonté du canton"**

DECS

Motion acceptée le 7 novembre 2000.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement de la motion.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. La motion devra ainsi être reprise dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Cette motion insiste sur la mise en œuvre par le Conseil d'Etat d'une politique culturelle déterminée. Cette politique a été mise en œuvre depuis plus de deux ans déjà. En principe subsidiaire à celle des villes et des communes, la politique culturelle du Conseil d'Etat est de plus en plus complémentaire, notamment pour les activités et institutions d'envergure cantonale, nationale et internationale.

En effet, la politique de "l'arrosoir" a été progressivement abandonnée pour être remplacée par une politique plus ciblée. Ces nouvelles orientations sont définies dans des axes prioritaires précisés dans le plan d'intention en matière de politique culturelle du Conseil d'Etat présenté au cours de l'année 2006.

Ce document, qui définit les principaux objectifs stratégiques de la politique culturelle qu'entend mener le Conseil d'Etat ces prochaines années, s'attache surtout au cadre d'intervention du canton, aux moyens, à la mise en œuvre. Ce rapport tient compte des appréciations et des positions qui ont été exprimées dans les différents lieux de réflexions et de débats, particulièrement le Forum d'avril 2003. Il tient également compte de l'évolution du paysage culturel, de la multiplication des acteurs et de l'offre. Il tient compte des nouveaux instruments à disposition des collectivités publiques et s'appuie sur les expériences actuelles de collaboration entre les collectivités publiques du canton. Il tient compte aussi des attentes du public.

Il tient compte enfin d'une réalité économique qui contraint les collectivités de ce canton à effectuer des choix difficiles et, parfois, à définir de nouvelles priorités.

Ces quatre axes prioritaires sont les suivants:

- soutenir les institutions ou manifestations phares et les centres de compétence nationaux,
- maintenir une vie culturelle diversifiée et une culture populaire vivante,
- favoriser les talents émergents,
- sensibiliser le corps enseignant et le jeune public.

La volonté de développer une politique culturelle ambitieuse, capable de rayonner au-delà des frontières du canton, reste une priorité du Conseil d'Etat, malgré la malice des temps.

Le soutien à ces axes fait l'objet d'une concertation avec les villes. Il sera encore clarifié lors des négociations relatives à la répartition des tâches entre canton et villes dans le domaine culturel. Le canton, échelon intermédiaire entre les collectivités publiques locales et la Confédération, se concentrera principalement sur les manifestations phares et les centres de compétence nationaux.

### **00.130**

#### **Motion du groupe radical, du 19 juin 2000, " Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton "**

DEC

Motion acceptée le 23 janvier 2001.

La motion avait fait l'objet d'une analyse au cours de l'année 2010; compte tenu de son ancienneté, sa réponse était cependant délicate à finaliser. Reprise avec le nouveau chef du Département de l'économie, son traitement devait être intégré au rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique prévu initialement pour 2012. Compte tenu des travaux en cours portant sur un projet de loi sur l'appui au développement économique, le rapport quadriennal – et donc le traitement de cette motion – est prévu pour fin 2012, début 2013.

### **01.135**

#### **Motion du groupe libéral-PPN, du 20 juin 2001, "Promotion économique et scolarité: création d'un cursus scolaire français-anglais"**

DECS

Motion amendée acceptée le 3 septembre 2002.

Le groupe de travail constitué dans le but de répondre à cette motion s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir un concept d'application, tout en étudiant la faisabilité d'un tel projet.

Le DECS poursuit en priorité les travaux relatifs à l'introduction de l'anglais, notamment en 9-10-11<sup>e</sup> années, section préprofessionnelle, ainsi que l'introduction généralisée de l'anglais en 7<sup>e</sup> année dès la rentrée d'août 2013.

Depuis le dépôt de cette motion, plusieurs études de marché et de faisabilité ont été menées, notamment par l'institut de recherches économiques et régionales de l'Université de Neuchâtel (IRER), mandaté par le service de la promotion économique, et ont été présentées. Puis, dans l'ensemble du cadre de l'enseignement des langues à l'école obligatoire et en lien avec HarmoS et la Convention scolaire romande (CSR), la priorité a été donnée à l'introduction de l'anglais dans les trois dernières années de la scolarité obligatoire, ainsi qu'à l'étude de l'introduction de l'anglais dès la 7<sup>e</sup> année.

Cette motion sera reprise dans le cadre du concept cantonal de l'enseignement des langues en cours d'élaboration. Une réponse y sera apportée dès sa finalisation prévue pour la fin de l'année 2012.

Notons également qu'au niveau cantonal, deux écoles privées se sont développées et couvrent actuellement les besoins d'un enseignement anglophone: l'International School of Neuchâtel pour les cycles 1 et 2 et la Saint-George's School pour le cycle 3.

Dans le concept cantonal des langues, l'étude de filières bilingues au cycle 3 (9-10-11<sup>e</sup> années) accessibles à tous les élèves de l'école publique est privilégiée (motion 08.157), en lien notamment avec les filières bilingues déjà proposées au lycée.

#### **02.112**

##### **Motion du groupe radical, du 19 mars 2002, "Pour une mobilité professionnelle intégrée"**

DGT

Motion amendée acceptée le 19 février 2003.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Le projet d'agglomération, à travers les contrats région notamment, prend en compte la problématique du stationnement et d'une mobilité professionnelle intégrée. Les parkings d'échange (P + R) sont ainsi planifiés dans le projet d'agglomération à une échelle particulièrement adaptée. A ce propos, il faut encore préciser qu'avec le projet de RER neuchâtelois, les CFF seront compétents pour gérer les P + R sur tout le réseau RER.

En parallèle aux parkings d'échange, l'Etat collabore actuellement avec les entreprises pour élaborer des plans de mobilité et propose des solutions pour optimiser la mobilité des pendulaires.

Notons encore que la mobilité professionnelle est une préoccupation de la CTSO (la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale), laquelle est présidée par le chef du DGT, M. Claude Nicati.

Le classement de cette motion pourra être proposé en 2012, dans le cadre d'un rapport détaillant les mesures prises ainsi que celles à venir dans le domaine de la mobilité professionnelle.

#### **02.118**

##### **Motion Bernard Matthey, du 20 mars 2002, "Pour une information ferme et rigoureuse sur les dangers du cannabis"**

DSAS

Motion acceptée le 19 février 2003.

Sur le fond, cette motion est depuis longtemps prise en considération dans les axes de travail du secteur de prévention de la Fondation Neuchâtel Addiction (FNA); elle n'a donc pas fait l'objet d'études complémentaires particulières dernièrement. Sur la forme, le classement de la motion n'a pas été proposé au Grand Conseil au cours de l'année, car les options relatives aux centres ambulatoires de la FNA ont été modifiées dans le prolongement de la consultation relative au plan stratégique des institutions pour adultes. En effet, les centres ambulatoires ne seront justement plus considérés comme des institutions sociales, mais comme des organismes de soutien, à l'instar de tout appui ambulatoire encouragé financièrement par l'Etat. On peut donc estimer que la réponse à cette motion sera donnée dans le rapport que fera le DSAS au Grand Conseil au sujet de la nouvelle loi cantonale sur l'intégration sociale des personnes en situation de handicap, souffrant de dépendance ou en difficultés sociales, courant 2012, rapport qui contiendra le plan stratégique et un catalogue des prestations offertes à la population.

**02.127**

DEC

**Motion populaire de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, du 13 juin 2002, "Ouvrir mieux sans travailler plus"**

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Tout d'abord, il convient de rappeler que le Conseil d'Etat a répondu à cette motion et en a proposé le classement dans le cadre du rapport 08.023 "Commerce et établissements publics". La proposition de classement a néanmoins été refusée par le Grand Conseil le 3 septembre 2008.

Ensuite, lors de la votation du 17 mai 2009, le peuple a par ailleurs refusé le projet de loi sur la police du commerce et des établissements publics (LPCEP) qui lui était soumis.

Enfin, le 28 avril 2010, le Grand Conseil a accepté, par 67 voix contre 33, le rapport de la commission législative au Grand Conseil concernant le projet de loi du groupe socialiste 09.191, du 29 septembre 2009, sur la police du commerce et les établissements publics (LPCEP). Ce faisant, le Grand Conseil a fait sien le refus d'entrée en matière de la commission législative, par 6 voix contre 5 et 3 abstentions.

Compte tenu de cette dernière décision du Grand Conseil, le projet de LPCEP a été abandonné au profit de trois projets de révisions législatives distincts, le premier portant sur la loi sur les établissements publics (LEP), le second sur la loi sur la police du commerce (LPCOM) et le troisième au sujet de la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM).

Les travaux relatifs à ces trois projets sont en cours et seront amenés devant le Grand Conseil au second semestre 2012 pour les deux premiers, d'ici à la fin de l'année 2012 pour le troisième en fonction de l'avancée des négociations avec les différents partenaires sociaux. Cette motion pourra donc être traitée au travers du rapport lié à la loi sur les heures d'ouverture des magasins.

**02.135**

DECS

**Motion Giovanni Spoletini et Viviane Houlmann, du 24 juin 2002, "Mise en valeur du patrimoine horloger du Pays de Neuchâtel"**

Motion amendée acceptée le 25 mars 2003.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Suite au dépôt de cette motion et à son amendement, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail de réunir les informations nécessaires à une réponse circonstanciée. Placé sous la direction du chef/de la cheffe du service des affaires culturelles, ce groupe de travail a réuni des représentants de collectivités publiques et d'institutions concernées par le patrimoine horloger sous ses différentes facettes. Face aux difficultés posées par cette récolte d'informations, les sources étant très disparates et dispersées, il a été décidé d'effectuer une enquête menée par une chercheuse, engagée à 50% pour une année, sous mandat du MIH qui a assumé la direction du projet.

Il faut rappeler que la demande des motionnaires visait à recenser les ressources existantes ainsi que les possibilités de les accroître et d'améliorer leur exploitation. Cette intention s'inscrivait dans la perspective générale et globale d'une meilleure reconnaissance du patrimoine horloger du canton de Neuchâtel et d'une meilleure mise en valeur du potentiel touristique de ce dernier.

Les résultats détaillés de la recherche sont déposés dans leur intégralité à la bibliothèque du MIH et sont consultables sur rendez-vous. Ils comprennent, d'une part le rapport résumant les actions entreprises avec la synthèse de la recherche et, d'autre part toutes les fiches informatiques tirées de la base de données créée spécifiquement pour cette recherche. Cette base de données contient la liste des personnes et entreprises contactées, des documents photographiques, des coupures de presse, ainsi que différents autres documents réunis par la chercheuse au cours de son travail. L'inventaire réalisé est un échantillon plus que pertinent du patrimoine horloger neuchâtelois conservé dans le canton par des musées, des services communaux ou cantonaux et des particuliers. Pour compléter cet inventaire, le groupe de travail a dressé la liste des institutions et lieux dépositaires d'éléments significatifs du patrimoine horloger.

Cette liste comprend:

#### **a) Les ressources muséales**

De nombreux éléments du patrimoine horloger sont déjà proposés aux regards du public, notamment dans le cadre des musées. Parmi ces derniers, deux institutions se consacrent exclusivement à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine horloger neuchâtelois:

##### *Le Musée d'horlogerie du Locle, Château des Monts*

La vocation principale de ce musée est de présenter et mettre en valeur l'ensemble d'une collection consacrée à l'horlogerie. A cette fin, il organise régulièrement des expositions thématiques temporaires. Il est à relever que ce musée possède une importante collection de pièces neuchâteloises, notamment en pendulerie. Il détient en outre des archives d'entreprises locales, d'historiens de l'horlogerie et d'horlogers de la région qui sont régulièrement exploitées par les chercheurs. Un restaurateur en horlogerie ancienne travaille sur la collection.

##### *Le Musée International d'Horlogerie (MIH), La Chaux-de-Fonds*

Cette institution est structurée en trois départements distincts bien qu'intimement liés.

- Le musée: celui-ci a pour but la sauvegarde et la mise en valeur d'un très important patrimoine horloger, régional pour une grande part, ceci principalement par l'organisation d'expositions temporaires de même que par la présentation permanente d'un panorama de la production horlogère.
- Le Centre de restauration en horlogerie ancienne: ce centre regroupe des artisans qui restaurent et entretiennent les pièces de la collection. De plus, ils interviennent pour des tiers, à des conditions très strictes, sur des horloges, montres et automates de grand intérêt historique et technique. Ce service est un atout majeur qui mériterait d'être encore plus connu.
- Le Centre d'études "L'homme et le temps": ce département réunit, dans la plus importante bibliothèque spécialisée d'Europe, des documents originaux, des archives privées, des archives d'entreprises et d'associations professionnelles, des périodiques horlogers des cinq continents, une riche iconographie, une unique collection de catalogues des ventes, des manuscrits et naturellement des sources imprimées. Il organise, en principe tous les deux ans, des colloques sur le thème de la mesure du temps et de l'horlogerie. Enfin, les éditions "L'homme et le temps" du MIH publient régulièrement des ouvrages consacrés à l'horlogerie et à son histoire.

D'autres institutions du canton conservent des collections ou des objets du patrimoine horloger neuchâtelois. Signalons notamment:

- le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, avec en particulier les automates androïdes de Jaquet-Droz;
- le Musée régional et artisanal du Val-de-Travers à Môtiers qui présente un atelier horloger dans son intégralité;
- le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds et le Musée paysan présentent deux belles chambres de ferme avec établis horlogers et outillages;
- des musées régionaux conservent également quelques pièces du patrimoine horloger neuchâtelois. On citera, entre autres: le Château de Valangin, le Musée de La Sagne et celui de l'Areuse à Boudry.

A ces institutions publiques, il faut ajouter les musées privés d'entreprises qui s'ouvrent aux visiteurs sur rendez-vous. Le musée de la société Girard-Perregaux est actuellement le plus présent dans l'offre culturelle et bénéficie même d'une signalétique routière.

#### **b) Les autres ressources**

Tous les éléments liés au patrimoine horloger ne sont pas exposés dans les vitrines des musées. Il existe d'autres sources, moins visibles ou accessibles pour le grand public et exploitées généralement par des amateurs avertis ou des spécialistes. Il faut mentionner ici:

- Les archives communales des villes industrielles du haut du canton, du Val-de-Travers (Môtiers, Fleurier), du Val-de-Ruz (Fontainemelon), de même que les archives cantonales contiennent une part importante de ce patrimoine horloger. Cette précieuse source d'informations est régulièrement exploitée par les étudiants et les chercheurs.



- Le Département audiovisuel (DAV) de la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds conserve des archives photographiques ainsi que des films anciens dont un grand nombre revêt un indéniable intérêt historique et socio-ethnologique.
- Le service de la protection des monuments et sites a réuni ces dernières années, par ses inventaires architecturaux, un très important corpus de bâtiments industriels et préindustriels liés à l'horlogerie.
- Les archives d'entreprises, accessibles pour certaines, demandent à être encore systématiquement explorées.

Enfin, viennent s'ajouter à cette liste, toutes les collections de pièces d'horlogerie ou d'archives identifiées lors de l'enquête chez des particuliers et des entreprises, et intégrées à la base de données créée par le MIH.

En ce qui concerne les interrogations des motionnaires sur l'exploitation des ressources existantes, les réponses suivantes peuvent être apportées.

### **Projets déjà entrepris**

De très nombreux projets sont en cours. Dans le cadre d'un aperçu représentatif, on peut cependant retenir les éléments ci-dessous:

- les expositions, colloques et autres animations, accompagnés ou non de publications, des institutions muséales;
- les mémoires et autres recherches de l'Université de Neuchâtel;
- les publications récentes de types monographies, romans ou études dont nous citons quelques sujets:

Daniel JeanRichard (L'invention de l'horloger: De l'histoire au mythe de Daniel JeanRichard), Roskopf (Une histoire de famille), un corpus et une histoire des horlogers du Locle (Répertoire des horlogers loclois: XVIIe-XXe siècles), les actes de colloque et le catalogue d'exposition liés à l'électrification de l'heure (Electricité et horlogerie, une (r)évolution de société suivi du catalogue "L'heure électrique" – Matthias Hipp et FAVAG y sont largement évoqués par exemple), des histoires d'entreprises (Girard-Perregaux: manufacture depuis 1791 – Tissot 150 ans d'histoire 1853-2003).

Enfin, il faut intégrer, à cette catégorie de projets, le travail entrepris dans le cadre de la candidature à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco des villes horlogères de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Couronnée de succès, il est évident que cette ambitieuse entreprise serait la mieux à même de répondre aux attentes des motionnaires. Comme indiqué ci-dessus, le canton a participé à la préparation du dossier par l'intermédiaire de l'OPMS. Il a également apporté une contribution financière, par le biais du fonds d'encouragement des activités culturelles de 30.000 francs.

Pour une valorisation encore plus soutenue du patrimoine horloger, le groupe de travail a élaboré quelques pistes dont certaines ont déjà été concrétisées.

### *Un ouvrage de référence*

Des études, travaux universitaires et autres ouvrages paraissent régulièrement sur l'un ou l'autre thème lié à l'horlogerie neuchâteloise. Il manquait cependant un ouvrage de synthèse. Réunissant une vision globale de ce patrimoine unique (histoire économique, sociale, architecturale et technique), construit autour d'un fil rouge qui est l'évolution technique de l'horlogerie et ses répercussions sur l'évolution artistique et architecturale (manufactures, villes et villages) du canton de Neuchâtel, cet ambitieux projet a été confié à des auteurs spécialistes des domaines concernés. Une dizaine de chercheurs et plusieurs musées du canton ont collaboré dans ce cadre. L'OPMS a assumé, avec l'institut d'histoire de l'Université, la direction scientifique, et une partie de la rédaction de cet ouvrage, dont le contenu rigoureux, devrait convenir à un grand nombre de lecteurs et de personnes intéressées par l'histoire de ce canton. En effet, il comporte également des illustrations attractives en regard d'articles brefs mais précisément documentés aptes à faire rayonner l'histoire et la tradition horlogères neuchâteloises en Suisse aussi bien qu'à l'étranger. Cet ouvrage a été financé par les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, par le canton et la Loterie romande, ainsi que par des partenaires privés et publié par les Editions de la Châtière à Chézard.

### **Projet à venir en fonction des moyens mis à disposition en termes de ressources humaines et financières**

### *La création d'un label*

Un signe d'identification et de réunification pourrait être trouvé sous la forme d'un label destiné aux institutions publiques et privées, aux industriels et fabricants, aux propriétaires d'immeubles, etc., à l'exemple des fameux "Q" de l'industrie touristique suisse.

Cette identification en qualité de "**site du patrimoine horloger neuchâtelois**" serait garantie par une commission chargée de son octroi à qui de droit. La mise en place de ce label ne vise pas à la constitution d'un itinéraire touristique mais bien plus à une reconnaissance historique et patrimoniale des lieux horlogers. Il est cependant bien évident que des guides touristiques pourraient en faire état et en présenter certains aspects. La documentation réunie pour cette identification pourrait se retrouver sur un site Internet (Tourisme neuchâtelois par exemple), sur un CD-Rom ou sur un DVD retraçant l'histoire de cette industrie. Pour ce projet, il convient de dire que comme pour l'ouvrage de référence, des partenaires financiers privés devraient être approchés tant il est vrai que des entreprises actives dans le domaine de l'horlogerie seraient susceptibles de s'y intéresser. On relève en effet que la recherche d'identité et d'appartenance à une région historiquement reconnue comme patrie de l'horlogerie et de la précision est un constant souci des grandes marques et manufactures présentes dans le canton.

La commission susceptible d'octroyer le droit d'obtention du label pourrait dépendre du service des affaires culturelles de l'Etat et être constituée de membres issus des milieux des musées, des hautes écoles (Université et HE), des groupements professionnels horlogers (FH et convention patronale) et du tourisme.

Il a été estimé que la première étape consistant à créer et promouvoir le label ne devrait pas excéder 50.000 francs. Une extension future sous la forme d'un site Internet, d'un CD-Rom ou d'un DVD doit se chiffrer de façon indépendante et intervenir après la mise en place du concept général du label. C'est dans cette phase que des partenaires privés devraient être impliqués.

En conclusion sur ce point, il faut cependant garder à l'esprit que le caractère même de l'horlogerie n'attirera pas un tourisme de masse avec lequel il ne serait de toute manière pas compatible. Par contre, on peut donc avancer qu'il manque peu d'éléments matériels pour mettre en valeur le patrimoine horloger. Il s'agit surtout de travailler sur des éléments immatériels liés à la perception que les habitants de notre région ont de leur canton.

### **02.153**

#### **Motion du groupe PopEcoSol, du 4 septembre 2002, "Interdiction de l'affichage en faveur du tabac et de l'alcool, excepté les affichages aux produits viti-vinicoles"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 30 avril 2003.

Le Conseil d'Etat avait pensé dans un premier temps traiter cette problématique dans le cadre du projet de réponse à l'initiative populaire "Fumée passive et santé", accepté en novembre 2008 par le Grand Conseil. Cependant, ne souhaitant pas mélanger les deux problématiques, il y a toutefois finalement renoncé. Il entend aujourd'hui attendre l'issue d'une révision de la loi fédérale sur l'alcool actuellement en cours d'examen devant les Chambres fédérales, qui contient des dispositions notamment sur la publicité pour l'alcool, avant d'apporter une réponse à la motion et de faire d'éventuelles propositions de modifications législatives sur le plan cantonal. Il s'agit par là d'éviter que des dispositions légales cantonales ne rentrent en contradiction avec des dispositions fédérales qui entreraient en vigueur peu après l'adoption des premières.

### **03.118**

#### **Motion de la commune de Savagnier, du 5 mars 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"**

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

L'objet de cette motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux (LPGE). Après une première lecture par le Conseil d'Etat en octobre 2011, le nouveau projet de loi lui sera à nouveau présenté début 2012.

La demande de classement de cette motion sera donc demandée au Grand Conseil par le biais du rapport sur la nouvelle LPGE, soit courant 2012.

**03.126****Motion de la commune de Dombresson, du 8 mai 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"**

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

L'objet de cette motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux (LPGE). Après une première lecture par le Conseil d'Etat en octobre 2011, le nouveau projet de loi lui sera à nouveau présenté début 2012.

La demande de classement de cette motion sera donc demandée au Grand Conseil par le biais du rapport sur la nouvelle LPGE, soit courant 2012.

**03.130****Motion de la commune de Villiers, du 10 juin 2003, "Initiative communale relative aux taxes causales sur l'eau potable et l'évacuation des eaux"**

DGT

Motion acceptée le 3 septembre 2003.

L'objet de cette motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux (LPGE). Après une première lecture par le Conseil d'Etat en octobre 2011, le nouveau projet de loi lui sera à nouveau présenté début 2012.

La demande de classement de cette motion sera demandée au Grand Conseil par le biais du rapport sur la nouvelle LPGE, soit courant 2012.

**04.121****Motion du groupe libéral-PPN, du 24 février 2004, "Le RUN – une vision pour demain – quelles conséquences financières?"**

DGT

Motion acceptée le 28 avril 2004.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Présenté au Grand Conseil en novembre 2010, un rapport d'information a développé l'avancement du projet d'agglomération du réseau urbain neuchâtelois (RUN) et les mesures qui le composent. Ce rapport a été soumis par les Conseils communaux des trois villes du canton et des communes de la COMUL à leurs Conseils généraux, ainsi que par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Il avait pour but de présenter les enjeux des demandes de crédits qui seront soumises en 2011 et 2012 aux législatifs communaux et cantonal en vue de la réalisation de ces mesures.

La Confédération a signé début 2011 un accord sur les prestations avec l'agglomération RUN portant sur la première phase de réalisation et cadrant les principes généraux du financement des mesures. Il a été complété à fin 2011 par la signature d'une convention de financement précisant les termes exacts de l'intervention et la participation fédérale pour les premiers travaux prévus.

Quant aux mesures prévues par le projet d'agglomération RUN 2<sup>e</sup> phase, celles-ci seront évaluées au début de l'année 2012 par le canton et les communes. Au niveau cantonal, le Conseil d'Etat sollicitera le Grand Conseil concernant les projets cofinancés par l'Etat et proposera dans un nouveau rapport de classer cette motion en 2012.

**03.176****Motion du groupe PopEcoSol, du 3 décembre 2003, "Comment corriger une situation sociale inacceptable"**

DSAS

Motion amendée acceptée le 29 juin 2005.

La problématique des "travailleurs pauvres" (working poors) relève non seulement du domaine social mais aussi de la fiscalité et de l'emploi. Ainsi, des mesures sur plusieurs fronts doivent être activées pour répondre aux motionnaires. Avant tout, on rappellera l'acceptation par le peuple neuchâtelois, le 27 novembre 2011, de l'initiative "Droit à un salaire minimum". Le Conseil d'Etat doit maintenant élaborer une loi d'application à ce sujet.

Sur le plan des mesures dans le domaine social, dans son rapport mettant en évidence le phénomène des travailleurs pauvres dans le canton de Neuchâtel, l'institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel évoquait aussi la piste des prestations complémentaires pour les fa-

milles ("modèle tessinois"). Le groupe de travail permanent chargé de la coordination interdépartementale de la politique sociale (GT CIPOS) a été saisi de ce thème. Le Conseil d'Etat lui a donné mandat, en février 2011, de mener une étude étayée portant sur la mise en place de PC famille dans le canton. Un groupe de travail ad hoc, composé de représentants de la CCNC, du service financier, de l'office du logement, de l'OPFE et du service de l'action sociale a entrepris les travaux préparatoires en vue de confier un mandat ultérieur à des experts externes chargés d'évaluer le coût, pour les collectivités publiques, de l'introduction de prestations complémentaires pour les familles dans le canton de Neuchâtel. Cette motion est à mettre en parallèle avec deux autres demandes du Grand Conseil: les postulats 05.177 et 08.174.

Le Conseil d'Etat devra se prononcer sur l'opportunité de la mise en place d'une nouvelle prestation en fonction des réformes entreprises par ailleurs.

#### **04.157**

#### **Motion populaire du parti socialiste du Littoral neuchâtelois, du 26 août 2004, "Ligne CFF Gorgier Neuchâtel: Non à la dégradation des prestations"**

DGT

Motion amendée acceptée le 28 mars 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Directement concernées par le RER neuchâtelois, les prestations sur la ligne Gorgier-Neuchâtel sont largement traitées dans le cadre de ce projet. Dès lors, le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil "Agglomération et RER neuchâtelois" étudie tous les aspects évoqués dans cette motion. Celle-ci sera donc proposée pour classement dans le rapport du Conseil d'Etat qui sera soumis à votre autorité en 2012.

#### **05.108**

#### **Motion Gisèle Ory, du 25 janvier 2005, "Pour un traitement équitable des remises d'impôts"**

DJSF

Motion acceptée le 28 mars 2006.

Au travers des déductions pour enfants, la nouvelle réforme fiscale pour les femmes, familles et la classe moyenne réduit très fortement la facture de l'impôt, voire la supprime. Par exemple, une famille qui a deux enfants de plus de 4 ans et un revenu imposable de 30.000 francs voit son impôt fortement réduit ou même annulé. Ces nouvelles dispositions répondent en grande partie à la problématique des remises d'impôts, puisque la majorité des personnes concernées sont des familles avec enfant(s).

Le Conseil d'Etat a demandé le classement de la motion dans le cadre du rapport 11.025 du 23 mai 2011, actuellement discuté en commission fiscalité.

#### **04.172**

#### **Motion Patrick Erard, du 28 septembre 2004, "Obésité et activité physique"**

DECS

Motion acceptée le 29 mars 2006.

Les démarches entreprises dans le canton pour tenter de lutter contre le phénomène de l'excès pondéral, voire de l'obésité ont été entreprises avant la motion, ce problème d'actualité n'ayant laissé personne insensible. La promotion de la santé étant de la responsabilité de tous les acteurs, le manque d'exercice physique ne saurait résoudre, à lui seul, ce problème. La défense de l'éducation physique a toujours été une priorité pour le service des sports. Dès 2004, alors que les autorités avaient donné un signe fort en repositionnant le sport, la collaboration avec le service de la santé s'est renforcée, de même qu'avec la ville de La Chaux-de-Fonds qui développait un concept intéressant, nommé Eq'kilos, visant à appréhender le phénomène de la surcharge pondérale de manière globale. Par ailleurs, diverses offres ont été proposées sur tout le territoire, à l'instar de Midi Tonus ou dès 2005 des concours à l'intention des communes et des écoles (La Suisse bouge - les écoles bougent).

La question de la réintroduction de la troisième heure d'éducation physique au degré 9 a été reprise, à la demande de l'ANEPS, au sein d'un groupe de travail piloté par la cheffe du DECS. Diverses pistes ont déjà été évoquées pour permettre de combler cette période qui ne figure plus à la grille-horaire. L'offre de camps à caractères sportifs, déjà très vaste dans le cadre de Jeunesse et Sport, a été enrichie notamment d'un camp polysportif et diététique pour enfants en surpoids. Par

ailleurs, le sport scolaire facultatif a été réintroduit en 2007. Quant au secteur privé, il n'a pas été oublié, puisque dans le cadre de Midi Tonus, la majorité des cours sont proposés par des fitness ou autres clubs privés. La promotion du sport, au sens large du terme, est une préoccupation nationale, puisque la Confédération vient de reconnaître l'importance de la polysportivité en lançant son programme J+S Kids destinés aux 5-10 ans. Notre canton s'est montré de suite très actif dans ce domaine. Enfin, une collaboration avec le service de la santé publique existe déjà et sera étendue aux pédiatres et aux médecins scolaires dans le cadre du programme "Alimentation et activité physique".

A préciser que si les nombreuses actions réalisées ces dernières années avaient déjà permis de répondre à cette motion dans les délais légaux, l'échéance n'a pas été respectée en raison de la réflexion DECS/ANEPS qui nous a donné l'occasion de prendre en considération tous les aspects touchant à la promotion de l'activité physique.

A l'issue des travaux du groupe de travail mené sous l'ancienne législature, un rapport a été élaboré par la cheffe du service cantonal des sports (SSPO). Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport en question lors de sa séance du 20 mai 2009.

Un projet de loi sur le sport dans le canton sera transmis au Grand Conseil lors de cette législature dans la mesure où un groupe de travail vient d'être constitué.

#### **06.152**

#### **Motion interpartis, du 3 octobre 2006, "Pour des places d'apprentissage accessibles"**

DECS

Motion amendée acceptée le 4 octobre 2006.

Un rapport du Conseil d'Etat 11.047 est inscrit à l'ordre du jour de la session de janvier 2012 et en propose son classement.

#### **07.109**

#### **Motion Pierre Bonhôte, du 30 janvier 2007, "Pour une entreprise cantonale de transports publics"**

DGT

Motion amendée acceptée le 20 février 2007.

Un premier projet de fusion, nommé projet Chasseron, a été soumis aux deux Conseils d'administration des entreprises de transport TN et TRN. Ce modèle prévoyait la fusion des entreprises pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Soumis aux deux Conseils d'administration à l'automne 2011, le projet Chasseron n'a pas obtenu leur adhésion, malgré le soutien politique du Conseil d'Etat et l'expertise de spécialistes du domaine (internes et externes à l'administration). Le projet de regrouper les deux entreprises TN et TRN n'est pas abandonné par le Conseil d'Etat. Un nouveau modèle sera proposé en 2012 pour permettre une fusion dans les meilleurs délais. Un rapport sera présenté au Grand Conseil pour l'informer de la suite qui sera donnée à ce projet.

#### **05.122**

#### **Motion Pierre Bonhôte (préalablement déposée par Antoine Grandjean et Pierre Bonhôte), du 22 mars 2005, "Maîtriser le développement des centres commerciaux"**

DGT

Motion acceptée le 20 février 2007.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Dans sa prise de position du mois d'octobre 2010, la Confédération n'a formulé aucun commentaire "réthoratoire" concernant la fiche du plan directeur sur les centres commerciaux. Le plan directeur est actuellement en cours d'adoption auprès de la Confédération. Plusieurs modifications législatives en lien avec le plan directeur devront être soumises au Grand Conseil début 2013. Dans le cadre de celui-ci, cette motion pourra être traitée et son classement sera proposé.

#### **07.131**

#### **Motion populaire du Syndicat des services publics (SSP) région Neuchâtel, du 27 mars 2007, "Salaires du personnel de la santé. Honorez la parole donnée!"**

DSAS

Motion acceptée le 28 mars 2007.

Le Conseil d'Etat a répondu formellement à la motion dans son rapport d'information 09.016, "Planification sanitaire 2004-2008", qui a été adressé au Grand Conseil à la fin de la précédente législature. Il a proposé son classement considérant que les demandes du SSP ont été satisfaites, dans le cadre d'un accord qui a été trouvé entre les partenaires sociaux sous le patronage de l'Etat.

Le Grand Conseil a pris acte de ce rapport lors de la session de juin 2009. Il a néanmoins refusé le classement de cette motion.

Les dispositions de la CCT Santé 21 font actuellement l'objet de négociations entre les partenaires sociaux qui devront être soumises au Conseil d'Etat dans le courant du second semestre 2012 pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le Conseil d'Etat réexaminera la question soulevée par la motion dans ce cadre. Cela étant, il constate que les partenaires sociaux, dont notamment le SSP, sont parvenus à un accord sur les demandes formulées par lui dans sa motion, accord qui a été appliqué ensuite apparemment à satisfaction par les employeurs.

#### **05.147**

#### **Motion Christiane Bertschi 05.147, du 30 août 2005, "Amiante: un matériau toujours à l'affût de nouvelles victimes"**

DEC

Motion amendée acceptée le 28 mars 2007.

Le contexte légal a évolué avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, des modifications du 2 juillet 2008 de l'Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst; RS 832.311.141), prévoyant un certain nombre de mesures en lien avec la présence d'amiante.

Le projet de rapport est à bout touchant. Toutefois, le rattachement des offices du service de surveillance et des relations du travail au service de l'emploi dans le courant du seconde semestre 2011 n'a pas permis sa finalisation selon le calendrier initialement fixé.

Le Conseil d'Etat proposera le classement de cette motion dans le cadre d'un rapport qui sera soumis au Grand Conseil d'ici à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

#### **05.153**

#### **Motion du parti ouvrier et populaire (POP), du 31 août 2005, "Augmentation du plafonnement du taux de l'impôt sur les personnes physiques"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 30 mai 2007.

L'analyse effectuée dans le cadre du rapport sur la réforme de la fiscalité des personnes physiques démontre, au moyen de la statistique fiscale et de l'étude sur les flux migratoires, que le canton perd chaque année plus de 500 contribuables qui emportent avec eux près de 10 millions de francs d'impôt. Majoritairement, les personnes qui quittent le canton appartiennent à la classe moyenne et ont entre 20 et 40 ans. Par la réforme présentée, la volonté du Conseil d'Etat est de freiner l'érosion des forces vives d'aujourd'hui qui occuperont certainement demain des postes à responsabilités. L'augmentation du taux d'imposition va à l'encontre de cette volonté d'apporter de nouvelles ressources et richesses pour notre canton tant sur le plan économique, que culturel et intellectuel.

Le Conseil d'Etat a demandé le classement de la motion dans le cadre du rapport 11.025 du 23 mai 2011, actuellement discuté en commission fiscalité.

#### **05.165**

#### **Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 29 septembre 2005, "Après l'acceptation de la péréquation par le peuple suisse (RPT), quel avenir pour les institutions AI neuchâtelaises?"**

DSAS

Motion acceptée le 26 juin 2007.

Après plusieurs étapes de clarification avec les partenaires et de nombreuses présentations orales, le plan stratégique neuchâtelois, au sens de l'art. 10 de la Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI), elle-même issue de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), a été envoyé en début d'année en consultation dans le canton et en juin à la *Commission spécialisée pour l'approbation des stratégies cantonales d'encouragement des personnes*

*handicapées*, dite *Commission LIPPI*. A la fin de l'année, une délégation de la *Commission LIPPI* est venue rencontrer la cheffe du département et le chef du service des institutions pour adultes et mineurs pour demander quelques compléments d'information, portant notamment sur l'ancrage légal des dispositions arrêtées dans le plan. On peut donc estimer que la réponse à cette motion sera donnée dans le rapport que fera le DSAS au Grand Conseil au sujet de la nouvelle loi cantonale sur l'intégration sociale des personnes en situation de handicap, souffrant de dépendance ou en difficultés sociales, courant 2012, lorsque le Conseil d'Etat aura reçu l'aval du Conseil fédéral au sujet du plan stratégique neuchâtelois.

#### **06.113**

#### **Motion du groupe PopVertsSol, du 24 janvier 2006, "Correction d'inégalités dans la loi sur la fiscalité"**

DJSF

Motion acceptée le 26 juin 2007.

Le projet de réforme de la fiscalité des personnes physiques, par un soutien renforcé aux femmes, aux familles et à la classe moyenne, répond également à la situation difficile des chômeurs et incite le conjoint à reprendre un emploi ou à augmenter son taux d'activité afin de pallier à la baisse de revenu engendrée par la perte d'emploi du second conjoint. Le risque de paupérisation est ainsi réduit.

Le Conseil d'Etat a demandé le classement de la motion dans le cadre du rapport 11.025 du 23 mai 2011, actuellement discuté en commission fiscalité.

#### **07.134**

#### **Motion de la commune de Cressier, du 24 avril 2007, Initiative communale "Frais de transports des élèves fréquentant les écoles secondaires"**

DECS

Motion acceptée le 5 septembre 2007.

Pour cette motion demandant que le Grand Conseil adopte des dispositions législatives au terme desquelles les frais de transport des élèves du degré secondaire 1 entreraient dans les frais de fonctionnement des écoles, le délai légal de réponse est fixé au 5 septembre 2009. Il n'a pas été respecté, à mesure que la motion devrait trouver une suite dans le cadre des travaux en cours au sujet de l'organisation scolaire neuchâteloise et de ses structures de pilotage. La commune motionnaire en a été informée par courrier du 11 janvier 2010.

Actuellement, il n'existe effectivement pas de base légale cantonale contraignant les communes ou les syndicats intercommunaux à mettre en place des transports scolaires (bus, subsides aux parents) et à inscrire les coûts y relatifs dans les budgets des centres secondaires. Pour les centres intercommunaux, la question peut être réglée dans les conventions donnant force légale aux syndicats intercommunaux, selon les choix qu'ont fait les communes membres des syndicats.

Sur le fonds, tant que l'école reste une compétence communale, l'intégration de dépenses parascolaires dans les frais de fonctionnement des écoles doit être laissée à l'appréciation des communes associées dans les syndicats intercommunaux. L'intention du Conseil d'Etat étant d'aller vers une régionalisation de l'organisation scolaire et de ses structures de pilotage (rapport 10.066), les communes devraient continuer à disposer d'une part d'autonomie importante, tout particulièrement en matière parascolaire, domaine pour lequel il ne saurait être question d'imposer une solution uniforme pour tout le canton.

Formellement, le classement de cette motion aurait pu être proposé au Grand Conseil à l'occasion du rapport 10.066, dans lequel la question des transports scolaires était traitée (maintien du statu quo). Considérant les enjeux financiers du dossier, la question pourrait être reprise dans le cadre des travaux dits CODETA III (3<sup>e</sup> étape du désenchevêtrement des tâches).

#### **07.198**

#### **Motion du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Pour une politique sociale cohérente"**

DSAS

Motion acceptée le 30 janvier 2008.

La lutte contre les effets de seuil, sur le plan des allocations sociales attribuées sous condition de ressources, a fait l'objet de travaux d'ajustement ces dernières années avec l'amélioration de l'accès aux subsides de l'assurance-maladie; dans ce domaine, des mesures particulièrement importantes ont été décidées en 2011. Depuis 2007, progressivement, les moyens destinés à abaisser le niveau des primes LAMal ont été accrus. En prévision des prestations octroyées par l'office cantonal

nal de l'assurance-maladie en 2012, le Conseil d'Etat, par arrêté du 14 décembre 2011, a décidé de consacrer un peu plus de 3 millions de francs pour accroître son aide en faveur des familles et pour lutter contre les effets de seuil, via une augmentation de 20% des montants mensuels des subsides pour les adultes des catégories 1 à 2 et de 3% pour les catégories de 3 à 5. Il a également majoré significativement les subsides des jeunes adultes en formation initiale, à hauteur de 60% de la prime moyenne de leur groupe d'âge respectif.

Par ailleurs, rappelons que les prestations sociales cantonales délivrées sous condition de ressources sont impliquées dans le projet ACCORD (loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales), dont le déploiement s'est poursuivi en 2011, en collaboration avec de nombreux partenaires (services sociaux communaux / régionaux, services de l'Etat). Une base centralisée de données sociales est en développement et les 8 guichets sociaux régionaux répartis sur le territoire cantonal réunissent désormais sous le même toit à la fois l'aide sociale et les agences régionales AVS/AI.

L'ensemble des actions menées par le gouvernement pour répondre aux objectifs de la motion fera l'objet d'un rapport durant la présente législature.

### **07.203**

#### **Motion du groupe socialiste, du 4 décembre 2007, "Remise volontaire et gratuite des armes de service à l'arsenal"**

DJSF

Motion amendée acceptée le 30 janvier 2008.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'article 6a de l'Ordonnance concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM) donne la possibilité aux militaires de déposer gratuitement leur arme personnelle auprès d'un poste de rétablissement sans être tenus de fournir un motif particulier. Par ailleurs, les collaborations avec la police cantonale ont été renforcées afin de dépister les cas sensibles de manière proactive.

Le service de garde est assuré par la troupe. Il s'agit donc d'un cadre strictement militaire sur lequel des directives cantonales n'ont pas d'effet. Dans ce contexte, il est inopportun d'envisager une directive politique ou une information aux communes visant à accroître la sensibilité de ces dernières à la question de la garde armée lors des discussions engagées avec les responsables militaires dans le cadre de chaque cours de répétition.

Un rapport circonstancié sera remis au Grand Conseil en 2012.

### **07.197**

#### **Motion de la commune de Colombier, du 15 novembre 2007, Initiative communale "Transports scolaires"**

DECS

Motion acceptée le 30 janvier 2008.

Suite à l'acceptation de cette motion, le subventionnement de l'Etat a été maintenu, y compris au budget 2010. Les règles d'accord de la subvention ont été précisées en 2008, en collaboration avec une délégation de l'Association des communes neuchâteloises. La question est susceptible d'être reprise dans le cadre des travaux en cours au sujet de l'organisation scolaire neuchâteloise et de ses structures de pilotage.

Cette remarque vaut pour toutes les motions de communes sur le même sujet (07.148 Buttes, 07.154 Travers, 07.155 Cerneux-Péquignot, 07.156 La Chaux-du-Milieu, 07.157 Les Bayards, 07.158 Rochefort, 07.159 Saint-Sulpice, 07.160 Montalchez, 07.161 Les Ponts-de-Martel, 07.162 La Brévine, 07.163 Brot-Plamboz, 07.164 Bôle, 07.165 Brot-Dessous, 07.167 La Chaux-de-Fonds, 07.186 Montmollin).

### **07.152**

#### **Motion du groupe socialiste, du 26 juin 2007, "Demande d'étude pour une liaison de transport public entre le Val-de-Ruz et Saint-Imier"**

DGT

Motion amendée acceptée le 19 mars 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.



Il paraît nécessaire de clarifier les compétences décisionnelles des différents partenaires (le Grand Conseil, le Conseil d'Etat, les communes, la Confédération et les CFF). Afin de mieux expliquer le processus de décision (notamment le rôle des conférences régionales de transports), un rapport sera établi courant 2012. Il proposera, entre autres, le classement de cette motion.

**08.153**

DECS

**Motion délégation neuchâteloise à la CIP HE-Arc, du 29 avril 2008, "Avenir de la HE-Arc"**

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Le Conseil d'Etat soumettra un rapport au Grand Conseil probablement durant le second semestre de l'année 2012. Ce rapport présentera d'une part la nouvelle convention HES-SO, qui a été soumise aux exécutifs cantonaux romands et à la commission interparlementaire durant la procédure de consultation, et d'autre part la nouvelle convention HE-Arc sur laquelle la commission interparlementaire Arc sera appelée à se prononcer au début de l'année 2012. La commission interparlementaire HES-SO composée de sept délégations cantonales (49 membres en tout) a préavisé le projet de nouvelle convention HES-SO tel que proposé (à l'unanimité moins trois abstentions).

Le classement de cette motion sera demandé dans le cadre de la procédure parlementaire de ratification du projet de nouvelle convention HES-SO.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a tout mis en œuvre pour défendre, avec l'appui des milieux économiques et des parlementaires fédéraux de l'Arc jurassien, les intérêts légitimes de la région.

La nouvelle convention entrera en principe en vigueur en 2013.

**08.156**

PRESIDENCE

**Motion Damien Cottier, du 30 avril 2008, "Revaloriser le statut de membre du Grand Conseil"**

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Cette motion a été transmise à la commission législative pour traitement dans le cadre de ses travaux concernant la révision de la loi sur l'organisation du Grand Conseil.

La commission législative a présenté un rapport 09.022, "Organisation du Grand Conseil (2<sup>e</sup> volet)". Le Grand Conseil a refusé le projet de loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil. Il a également refusé le classement de cette motion, qui a dès lors été renvoyée en commission législative.

Cette motion est à l'étude au sein de la commission législative dans le cadre de la réforme globale de l'OGC. Un rapport est prévu pour 2012.

**07.153**

DJSF

**Motion Hugues Bertrand Chantraine, du 26 juin 2007, "Pour une meilleure utilisation des ressources énergétiques"**

Motion acceptée le 25 juin 2008.

Les problématiques énergétiques évoquées dans la motion seront traitées dans le cadre du schéma directeur informatique, prévu pour 2013.

**07.178**

DECS

**Motion des groupes socialiste et PopVertsSol, du 2 octobre 2007, "Pour une politique documentaire cohérente et harmonisée dans le canton de Neuchâtel"**

Motion acceptée le 3 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de cette motion.

**Lecture publique et bibliothèques**

La loi du 15 décembre 1981 relative à la lecture publique et aux bibliothèques précise un certain nombre de points et de principes. Tout d'abord, la lecture publique est gratuite. Son coût est donc réparti entre les collectivités publiques et son accès rendu possible par des bibliothèques et un service ambulancier (bibliobus).

L'Etat a pour mission de favoriser la diffusion de la lecture publique. Il reconnaît en outre le rôle spécifique des bibliothèques des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds dans la vie culturelle et scientifique du canton et contribue à leur développement et à leur financement par voie de convention. Il participe également aux frais d'équipement et de fonctionnement du service ambulancier dont la gestion a été confiée à l'association du Bibliobus. Enfin, le règlement du 28 juin 1982, prévoit que l'Etat peut accorder des subsides aux communes qui assument le financement et la gestion de bibliothèques communales.

Le domaine de la lecture publique n'a pas échappé à la réflexion du Conseil d'Etat. Si l'offre de proximité ne doit pas fondamentalement être repensée, la vocation scientifique et patrimoniale des bibliothèques est à l'ordre du jour. Les deux principales institutions communales, qui se sont vues confier des missions par les autorités, ont acquis le statut de pôle de compétence dans leur domaine respectif: la conservation du patrimoine audiovisuel pour la bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds et le statut de bibliothèque universitaire pour celle de la ville de Neuchâtel. Or, d'aucuns estiment que le financement actuel ne se trouve pas en adéquation avec leurs missions. D'autres considèrent qu'elles sont correctement loties, certaines enfin s'estiment prêtes.

Une première analyse a été conduite au sein de l'Université pour déterminer si l'actuelle dispersion géographique des bibliothèques, parfois très petites, était toujours pertinente. Dans un deuxième temps, au cours de l'année 2007, l'Université et le Conseil de fondation de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel ont confié à un expert externe la réalisation d'une étude sur l'opportunité ou non d'un désenchevêtrement entre les deux institutions.

En janvier 2010, un rapport contenant des propositions, élaboré conjointement par les partenaires (villes, Université et DECS), a été déposé auprès des autorités en charge du domaine des bibliothèques (Conseil d'Etat, villes, rectorat de l'Université). Un groupe de travail a dès lors été chargé d'approfondir l'une des variantes proposées dans ce rapport; il devrait terminer ses travaux au printemps 2012. Un comité de pilotage politique (Etat, villes, Université) se prononcera alors sur les propositions qui seront faites.

## 07.200

### **Motion de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 30 novembre 2007, Initiative communale "Pour le maintien de l'équilibre régional par la péréquation et une meilleure répartition des richesses dans le canton"**

DJSF

Motion acceptée le 30 septembre 2008.

La péréquation soulève des questions complexes qui touchent non seulement aux flux financiers entre les communes, mais encore à la répartition des tâches entre l'Etat et les communes, à l'octroi des subventions et à l'avenir de nos institutions politiques. Ces éléments doivent également être appréciés à l'aune de la nouvelle péréquation fédérale, de la réforme de la fiscalité des entreprises adoptée par le peuple neuchâtelois le 19 juin 2011 et du troisième désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Afin d'évaluer la péréquation financière intercommunale et de disposer de bases d'appréciation, le Conseil d'Etat a confié une étude à la société B, S, S. Volkswirtschaftliche Beratung, étude dont les conclusions ont été présentées début décembre 2008 à la commission Péréquation financière du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a confié un second mandat en 2009 à l'expert précité aux fins de proposer des pistes de réforme du volet "compensation de la surcharge structurelle" de la péréquation financière intercommunale.

Le dossier est actuellement en cours de traitement au sein de la Commission Péréquation financière du Grand Conseil. En principe, le Grand Conseil devrait en être saisi au terme de la présente législature.

A mettre en relation avec:

- les motions ayant un contenu identique: 07.130 de la commission "Péréquation financière", 08.101 Les Bayards, 08.102 Buttes, 08.103 Boveresse, 08.104 Les Planchettes, 08.105 Lignières, 08.106 La Sagne, 08.107 La Chaux-du-Milieu, 08.108 Chézard-Saint-Martin, 08.109 Ponts-de-Martel, 08.110 Saint-Aubin-Sauges, 08.111 La Côte-aux-Fées, 08.112 Le Pâquier, 08.113 Le Cerneux-Péquignot, 08.138 Le Locle, 08.139 Couvet, 08.140 Môtiers, 08.141 Villiers, 08.142 Cernier, 08.150 La Brévine, 08.151 Brot-Dessous, 08.152 Fleurier et 08.158 Noiraigue,
- et les postulats: 05.115 Corcelles-Cormondrèche, 05.119 Corcelles-Cormondrèche, 05.123 Saint-Blaise, 05.126 Neuchâtel, 05.127 Fontainemelon, 05.128 Engollon, 05.129 Colombier,

05.130 Les Brenets, 05.131 Hauterive, 05.132 Rochefort, 05.133 Montmollin, 05.134 Le Landeron, 05.135 Bôle, 05.136 Cornaux, 05.144 Boudevilliers, 05.145 Cressier, 05.166 Gorgier, 05.167 La Chaux-de-Fonds, 05.168 Auvernier, 05.169 Fenin-Vilars-Saules, 06.101 Bevaix.

### **08.182**

#### **Motion interpartis, du 3 septembre 2008, "Valorisation de l'activité de garde à domicile"**

DSAS

Motion acceptée le 30 septembre 2008.

Le Conseil d'Etat se prononcera prochainement sur la question de la valorisation de l'activité de garde à domicile pour les personnes âgées et répondra partiellement à la motion dans le cadre du rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé concernant la planification médico-sociale pour les personnes âgées que le DSAS doit lui soumettre très prochainement, après avoir reçu courant décembre 2011, le préavis positif de son organe consultatif, le Conseil de santé. Le Grand Conseil devrait se pencher sur ce rapport dans le courant du premier semestre 2012. Les volets relatifs à la garde des enfants en bas âge comme celle des personnes handicapées sont à l'étude actuellement de manière séparée et feront l'objet de propositions ultérieures.

### **08.203**

#### **Motion Baptiste Hurni, du 4 novembre 2008, "Pour des prêts d'études sociaux"**

DSAS

Motion acceptée le 28 janvier 2009.

Le traitement de cette motion a été réalisé dans le cadre des travaux menés en vue de réaliser une révision de l'actuelle loi cantonale sur les bourses (LB), induite par la ratification en novembre 2010 du Concordat intercantonal sur l'harmonisation des bourses. L'entrée en vigueur d'une LB révisée est prévue pour la rentrée scolaire 2013, des groupes de travail sont déjà à pied d'œuvre. L'un d'entre eux a d'ailleurs reçu le motionnaire dans le courant de l'année 2010 pour examiner en détail sa demande.

Une réponse sera apportée dans le rapport qui accompagnera le projet de révision de la loi cantonale sur les bourses.

### **08.128**

#### **Motion Claude Borel, du 30 janvier 2008, "Hautes écoles neuchâteloises: coordination de la restauration et de l'hébergement"**

DECS

Motion acceptée le 18 février 2009.

Depuis 2008, la nouvelle gérance en charge de la restauration des étudiants a été chargée de l'exploitation du restaurant de la Cité universitaire et des cafétérias de l'Université (Facultés des lettres et sciences humaines, des sciences et du droit). L'exploitation ne se limite donc plus à la seule Cité universitaire mais a été étendue à l'ensemble des cafétérias universitaires.

Il est en outre rapidement apparu que le bâtiment TransEurope (Campus Arc 2) devrait disposer de services de restauration desservant les besoins de l'ensemble des étudiants de niveau HES présents sur le plateau de la gare. Dans ce contexte, il faudra porter une attention toute particulière à créer des synergies avec les installations de la Cité universitaire déjà existantes. Comme cela a été fait pour l'Université, la cafétéria du bâtiment TransEurope devra être considérée comme une "antenne" de la Cité universitaire. La cafétéria du bâtiment Microcity sera en principe également intégrée au concept. Concrètement dans ce contexte, la cuisine de la Cité universitaire fonctionne comme unité de production alors que les cuisines des antennes, nettement moins coûteuses, régénèrent les repas. A noter que ce concept permet également des synergies en matière de ressources humaines.

En outre, dans l'optique d'étendre les activités de la Cité universitaire, que ce soit au niveau du logement ou de la restauration, à l'ensemble des étudiants du tertiaire, un membre de la direction générale de la HE-Arc participe désormais aux séances de la commission de gestion de la Cité universitaire.

Des réflexions sont menées avec les acteurs locaux concernés pour évaluer dans quelle mesure la coordination du logement peut-être améliorée. La vente du bâtiment de la Cité universitaire à Alfen SA est à l'étude. Il est en particulier essentiel de s'assurer de la capacité de la société anonyme à but non lucratif d'intégrer les charges d'entretien du bâtiment ainsi que les charges de rénovation

nécessaires à court terme. Il est également primordial que Alfen S.A. confirme sa volonté d'acquiescer la Cité universitaire.

**08.133****Motion du groupe socialiste, du 19 février 2008, "Une chambre à soi en Etablissement médico-social (EMS)"**

DSAS

Motion acceptée le 18 février 2009.

La motion demande que le Conseil d'Etat favorise l'accessibilité à la chambre simple pour les résidents en hébergement de longue durée dans les EMS du canton.

Le Conseil d'Etat traitera cette motion dans le rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé concernant la planification médico-sociale pour les personnes âgées que le DSAS doit lui soumettre très prochainement, après avoir reçu courant décembre 2011, le préavis positif de son organe consultatif, le Conseil de santé. Le Grand Conseil devrait se pencher sur ce rapport dans le courant du premier semestre 2012.

**08.135****Motion Alain Bringolf, du 19 février 2008, "Valoriser l'espéranto"**

DECS

Motion acceptée le 18 février 2009.

Une rencontre a eu lieu en décembre 2009 avec le premier signataire de la motion et une représentante des milieux espérantophones. Le Conseil d'Etat pourrait être saisi de propositions destinées à donner suite à la motion dans le courant de l'année 2012 au plus tôt.

**09.127****Motion du groupe socialiste, du 31 mars 2009, "Manque de médecins et promotion du médecin de famille – Quid dans le canton de Neuchâtel"**

DSAS

Motion acceptée le 24 juin 2009.

La motion du groupe socialiste concerne une problématique à laquelle le Conseil d'Etat est très sensible et qu'il entend traiter au cours de la présente législature. Sur le plan intercantonal, le canton de Neuchâtel participe et contribue financièrement, dans le cadre de la conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), à différents projets en faveur de la promotion de la médecine de famille comme le Cursus Romand de médecine générale (CRMG) et le projet de formation postgraduée des médecins assistants de 1<sup>er</sup> recours en cabinet de praticiens en Suisse latine qui y est étroitement lié. D'autres mesures sont à l'étude notamment au niveau de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Outre les programmes intercantonaux, le Conseil d'Etat a agi concrètement sur le plan cantonal. Ainsi, il a développé une expérience sur le site hospitalier de Val-de-Travers sous la forme d'une "plate-forme régionale de santé" inaugurée officiellement à mi-juin 2009. Il s'agissait en l'occurrence de créer une synergie entre des cabinets de médecins installés à l'intérieur des murs de l'hôpital, la policlinique, le centre de traitement et de réadaptation et le SMUR. L'objectif de cette plate-forme est de garantir sur le long terme l'accès aux soins pour la population locale, mais également de constituer un centre de compétence pour favoriser la formation des professionnels de la santé. Une plate-forme est ainsi installée dans les locaux de l'hôpital. Elle comprend des cabinets de médecins généralistes. Elle peut encore accueillir des consultations médicales spécialisées et réunir d'autres prestataires de santé. Aujourd'hui, elle comprend un médecin généraliste, qui participe également au SMUR régional. En outre, dès janvier 2012, deux nouveaux médecins vont venir le rejoindre afin de constituer un cabinet de groupe. Grâce aux synergies développées avec l'hôpital, la plate-forme permet de mieux organiser la garde, tant du SMUR que de la polyclinique. Elle est par ailleurs destinée à accueillir de jeunes médecins accomplissant leur formation de généralistes en cabinet, auprès du médecin installé. Une expérience commencera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 dans le cadre du projet de cursus neuchâtelois de médecine générale, issu du programme romand du même nom (CRMG), pour lequel le Conseil d'Etat a prévu un montant de 300.000 francs dans le budget 2012. Un partenariat à ce sujet est en voie de se concrétiser entre l'Etat, HNe, les médecins omnipraticiens (par le biais de leur association neuchâteloise – ANMO) et le CNP, dans une moindre mesure. Plusieurs assistants ont déjà profité d'une telle possibilité de formation en cabinet privé dans le cadre de la plate-forme santé du Val-de-Travers. Le bilan de la plate-forme régionale de santé du VDT est très encourageant. C'est pour cette raison notamment que le Conseil d'Etat propose dans son rapport concernant les options stratégiques de l'HNe à ho-

rizon 2017, adopté fin décembre 2011, d'élargir ce projet à d'autres régions excentrées du canton, en invitant HNe, en collaboration avec le DSAS, à mettre en place des plate-formes régionales de santé au Locle, au Val-de-Ruz et à La Béroche grâce à une collaboration accrue entre l'hôpital et les médecins installés, dans le cadre ou non du premier, le but étant de garantir une bonne couverture médicale dans chacune de ces régions et de lutter contre la pénurie de médecins généralistes.

Sur le plan fédéral, la LAMal ne soumettra plus, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les médecins de premier recours (généralistes et internistes, pédiatres) à la limitation à pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire, celle-ci ayant été finalement supprimée au 31 décembre 2011. Une réforme de cette même loi visant à promouvoir les réseaux de soins a été adoptée courant 2011 par les Chambres fédérales, mais fait actuellement l'objet d'une campagne référendaire.

Le Conseil d'Etat fera le bilan de ces différentes mesures et présentera ses conclusions au Grand Conseil dans un rapport spécifique dès que possible.

#### 09.151

#### **Motion des groupes PopVertsSol et socialiste, du 23 juin 2009, "Révision de la loi fédérale sur l'assurance-chômage/sauvegarde de l'emploi dans le canton de Neuchâtel"**

DEC

Motion acceptée le 24 juin 2009.

Le Conseil d'Etat a formulé différentes demandes auprès de la Confédération, en lien notamment avec le nombre maximum d'indemnités journalières et la réduction de l'horaire de travail. Les différentes demandes de prolongation de 120 jours d'indemnités de chômage ont toutes été acceptées jusqu'au terme du délai légal correspondant à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi, soit jusqu'au 31 mars 2011.

Quant à la Loi fédérale sur les mesures de stabilisation temporaire (LStab), elle est arrivée à échéance le 31 décembre 2011. En raison de la situation économique actuelle, la durée maximale d'indemnisation en cas de RHT a été portée de 12 à 18 mois dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la réduction du délai d'attente a été réintroduite. Ces mesures sont limitées au 31 décembre 2013. Les mesures de stabilisation de la Confédération (Stabilo 3), bien que pas toujours adaptées aux besoins réels, ont été utilisées chaque fois que cela a été possible, notamment pour permettre aux entreprises d'organiser des mesures de formation pour leurs collaborateurs en RHT. Ces mesures ont été complétées dans le cadre du dispositif cantonal de soutien au perfectionnement des travailleurs peu qualifiés.

De plus, une étude a été confiée à l'IDHEAP afin d'évaluer le dispositif cantonal actuel contenu dans le règlement des mesures d'intégration professionnelle (RMIP) et cas échéant d'en proposer un nouveau.

La réponse à cette motion – ainsi qu'à la recommandation 10.168 et au postulat 11.116 du groupe socialiste – sera traitée dans le cadre d'un rapport général d'information sur l'emploi qui devrait être soumis au Grand Conseil au début du deuxième semestre 2012 après avoir été préalablement présenté au Conseil de l'emploi à fin avril. Ce rapport comportera plusieurs volets (rapport IDHEAP, stratégie du canton en matière de réinsertion professionnelle, organisation du service de l'emploi, ...).

#### 08.157

#### **Motion Caroline Gueissaz, Doris Angst et Johanne Lebel Calame, du 30 avril 2008, "Un accès au bilinguisme pour tous"**

DECS

Motion acceptée le 30 septembre 2009.

Cette motion sera reprise dans le cadre du concept cantonal de l'enseignement des langues en cours d'élaboration. Une réponse y sera apportée dès sa finalisation prévue pour la fin de l'année 2012.

Une table des matières de ce concept des langues a déjà pu être soumise au chef de département fin 2009. L'étude de filières bilingues au cycle 3 (9-10-11<sup>e</sup> années) y est mentionnée et pourra être approfondie durant l'année 2012. Une expérience d'enseignement bilingue au cycle 3 se poursuit également tant à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (ESRN) qu'au Centre scolaire secondaire Les Cerisiers (CSC).

Le canton expérimente, lors de l'année scolaire 2011-2012, l'enseignement de l'allemand par immersion précoce auprès d'environ 150 élèves de 4-5 ans (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années) dans huit classes pilotes.

La réponse sera basée notamment sur ces expériences-pilotes d'enseignement de l'allemand par immersion, les filières bilingues du secondaire 2, ainsi que sur les réflexions menées par le groupe de travail constitué dans le but de répondre à la motion 01.135.

**08.163****Motion François Cuche, du 27 mai 2008 "Insertion professionnelle des personnes touchées par une invalidité"**

DJSF

Motion acceptée le 4 novembre 2009.

Une analyse est en cours afin d'obtenir une vue d'ensemble des mesures d'intégration en place au niveau fédéral et dans les cantons romands, d'une part, et, d'autre part, d'intégrer les récents changements du cadre légal, notamment la révision 6b de la Loi fédérale sur l'assurance invalidité. Par ailleurs, des mesures sont à l'étude pour renforcer la détection précoce et les collaborations avec l'office cantonal de l'assurance invalidité.

Un rapport d'information sera rédigé à destination du Grand Conseil en 2012.

**08.171****Motion Laurent Debrot, du 25 juin 2008, "Pour la création d'un fonds TransRUN"**

DGT

Motion acceptée le 4 novembre 2009.

Le projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil «Agglomération et RER neuchâtelois» étudie tous les aspects contenus dans cette motion. Dès lors, le classement de cette motion est proposé dans ce rapport qui sera soumis à votre Autorité en 2012.

**10.119****Motion populaire de la coordination neuchâteloise "Pas question de payer votre crise", du 23 février 2010, "Dérogation au frein à l'endettement"**

DJSF

Motion acceptée le 31 mars 2010.

Le traitement de cette motion doit être mis en relation avec le projet de loi du groupe socialiste 09.107 en cours de traitement au sein de la commission de gestion et des finances. Pour rappel, le projet de loi a fait l'objet d'un rapport refusé par le Grand Conseil lors de la session du 3 novembre 2009.

**09.102****Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 14 janvier 2009, "Pour le droit de vote à 16 ans"**

PRESIDENCE

Motion acceptée le 28 avril 2010.

La motion est en cours d'examen. Un rapport sera présenté au Grand Conseil d'ici la fin de la législature.

**09.115****Motion Marianne Ebel, du 17 février 2009, "Avoir un toit est un droit"**

DGT

Motion acceptée le 28 avril 2010.

Un groupe de travail a été créé sous la présidence de l'office cantonal du logement et mandat a été donné à un spécialiste de dresser un portrait de la situation actuelle au niveau de l'accessibilité au logement dans le canton de Neuchâtel. Les premiers résultats de cette analyse ont été présentés au groupe de travail. En 2011, la commission cantonale du logement a pris connaissance du résultat final de cette étude. Le Département de la santé et des affaires sociales a également pris part à la réflexion.

A ce stade, il est prématuré de préciser la date à laquelle le rapport sera présenté au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat devrait disposer au début du 2<sup>e</sup> trimestre 2012 des éléments lui permettant de planifier la suite des travaux.

**09.124****Motion populaire d'un groupe de citoyens, du 26 mars 2009, "Aide au logement (Appartements subventionnés)"**

DGT

Motion acceptée le 26 mai 2010.

Un groupe de travail a été créé sous la présidence de l'office cantonal du logement et mandat a été donné à un spécialiste de dresser un portrait de la situation actuelle au niveau de l'accessibilité au logement dans le canton de Neuchâtel. Les premiers résultats de cette analyse ont été présentés au groupe de travail. En 2011, la commission cantonale du logement a pris connaissance du résultat final de cette étude. Le Département de la santé et des affaires sociales a également pris part à la réflexion.

A ce stade, il est prématuré de préciser la date à laquelle le rapport sera présenté au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat devrait disposer au début du 2<sup>e</sup> trimestre 2012 des éléments lui permettant de planifier la suite des travaux.

**10.151****Motion interpartis de gauche, du 31 août 2010, "Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre!"**

DSAS

Motion, amendée, acceptée non combattue, le 29 septembre 2010.

Le groupe de travail de la coordination interdépartementale de la politique sociale (GT CIPOS) a été saisi de cette motion en novembre 2010. Etant donné les larges implications dans de nombreux services, générées par la définition d'indicateurs de pauvreté, il a été décidé de constituer un groupe de travail ad hoc étendu, sous la direction du service de l'action sociale et avec la participation essentielle de l'office cantonal de la statistique.

Une réponse, sous la forme d'un rapport social, doit être apportée d'ici à la fin de la présente législature.

**6.4. Postulats****Récapitulatif**

Postulats adoptés en attente d'une réponse	Présidence	DJSF	DSAS	DGT	DEC	DECS	Totaux
Etat au 31 décembre 2009	1	38	14	36	11	14	114
Etat au 31 décembre 2010	2	25	21	29	5	18	100
Etat au 31 décembre 2011	2	28	21	28	5	21	105

Les postulats en attente d'une réponse sont les suivants:

**a) Postulats adoptés en 2011****11.101****Postulat de la commission HarmoS, du 22 décembre 2010, "Subventionnement du transport d'élèves"**

DECS

Postulat accepté le 25 janvier 2011.

Le postulat demande l'extension du subventionnement du transport d'élèves jusqu'à la fin de la 8<sup>e</sup> année (HarmoS) qui deviendra la dernière année du cycle 2 dès la rentrée scolaire d'août 2012.

Ce postulat est traité actuellement et une réponse sera donnée dans le courant de l'année 2012. La question pourrait par ailleurs également être intégrée aux travaux dits CODETA III (3<sup>e</sup> étape du désenchevêtrement des tâches).

**11.102****Postulat du groupe socialiste, du 7 décembre 2010, "Pour un centre cantonal des archives ouvert aux communes"**

DECS

Postulat accepté le 22 février 2011.

Ce postulat fera l'objet d'une analyse dans les meilleurs délais. L'office des archives de l'Etat dressera un état de ses propres besoins en termes de locaux et mènera en parallèle une enquête auprès des communes afin d'évaluer leur intérêt à la construction d'un bâtiment centralisé d'archives et de quantifier leurs besoins. Les résultats seront soumis à l'avis de la commission cantonale des fonds culturels archivistiques, iconographiques et audiovisuels, puis transmis au service des bâtiments afin qu'il établisse une étude de faisabilité en collaboration avec l'office des archives de l'Etat.

**11.116****Postulat du groupe socialiste, du 22 février 2011, "Pour une commission parlementaire permanente de l'emploi et de l'insertion professionnelle"**

DEC

Postulat accepté le 22 février 2011.

La réponse à ce postulat ainsi qu'à la motion 09.151 des groupes PopVertsSol et socialiste sera traitée dans le cadre d'un rapport général d'information sur l'emploi qui devrait être soumis au Grand Conseil au début du deuxième semestre 2012 après avoir été préalablement présenté au Conseil de l'emploi à fin avril. Ce rapport comportera plusieurs volets (rapport IDHEAP, stratégie du canton en matière de réinsertion professionnelle, organisation du service de l'emploi, ...).

**11.123****Postulat de la commission des pétitions et des grâces, du 23 février 2011, "Loyers subventionnés: prorogation des aides jusqu'au 31 décembre 2022 et politique du logement"**

DGT

Postulat accepté le 29 mars 2011.

Le Conseil d'Etat prévoit de présenter un rapport avant la fin de l'année 2012 au Grand Conseil répondant aux requêtes de la commission des pétitions et des grâces. Ce rapport proposera le classement de ce postulat.

**11.129****Postulat du groupe socialiste, du 29 mars 2011, "Allocation logement"**

DGT

Postulat accepté le 30 mars 2011.

Un groupe de travail a été créé sous la présidence de l'office cantonal du logement et mandat a été donné à un spécialiste de dresser un portrait de la situation actuelle au niveau de l'accessibilité au logement dans le canton de Neuchâtel. Les premiers résultats de cette analyse ont été présentés au groupe de travail. En 2011, la commission cantonale du logement a pris connaissance du résultat final de cette étude. Le Département de la santé et des affaires sociales a également pris part à la réflexion concernant les résultats de cette étude.

Lorsque le Conseil d'Etat présentera un rapport au Grand Conseil répondant à la motion populaire 09.124 "Aide au logement (Appartements subventionnés)", il sera demandé le classement de ce postulat. En effet, ce postulat aborde la même problématique que la motion populaire en question.

**11.128****Postulat du groupe socialiste, du 29 mars 2011, "Pour une vision globale des énergies renouvelables"**

DGT

Postulat accepté le 29 mars 2011.

Les études sur le potentiel hydroélectrique du canton, sur le potentiel solaire et le nouveau concept éolien, combinées au nouveau cadre légal (LCEn et LAEI) et aux moyens financiers que ce dernier amène, devront permettre d'étudier la mise en place d'un système étatique planifié dans le domaine des énergies renouvelables.

L'objet de cette motion sera traité dans le cadre de la nouvelle conception directrice de l'énergie, mi-2013. Le Conseil d'Etat proposera alors le classement de cette motion.



**11.149****Postulat de la commission "Assainissement et renforcement d'ouvrages d'art", du 3 mai 2011, "Pour une commission permanente des "Infrastructures"**

DGT

Postulat accepté le 24 mai 2011.

La création d'une telle commission nécessiterait une modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC). Un rapport sera établi par le Conseil d'Etat à l'attention du Grand Conseil. Ledit rapport pourrait alors être intégré aux travaux de la commission législative qui traite de la réforme de l'OGC. Le classement de ce postulat sera donc traité lors du premier semestre 2012.

**11.159****Postulat de la commission "RC 1320", du 6 juin 2011, "Le chemin des rencontres: un trait d'union qui n'unit rien?"**

DGT

Postulat accepté le 29 juin 2011.

L'objet de ce postulat a été indirectement traité dans le plan directeur de mobilité douce, édité par l'association RUN et il a été intégré comme mesure validée par le projet d'agglomération. Le classement de ce postulat pourra être traité dans le cadre de la révision sur la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), à l'automne 2012.

**11.176****Postulat Laurent Debrot, du 27 septembre 2011, "Le canton de Neuchâtel doit être actionnaire de Groupe E Greenwatt SA"**

DGT

Postulat accepté le 7 décembre 2011.

Un rapport répondant à l'objet de ce postulat est actuellement en cours d'élaboration et vous sera présenté durant le premier semestre 2012.

***b) Postulats adoptés antérieurement***

Les postulats suivants, adoptés antérieurement par le Grand Conseil, sont encore en suspens:

**86.138****Postulat de la commission législative, du 13 octobre 1986, "Fonds pupillaires"**

DSAS

Postulat accepté le 14 octobre 1986.

Le postulat trouvera une réponse lors de la mise en application du nouveau droit de protection de l'enfant et de l'adulte adopté par les Chambres fédérales en décembre 2008. La date d'entrée en vigueur a été fixée par le Conseil fédéral au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le service de protection de l'adulte et de la jeunesse, en lien avec le service juridique, est occupé à rédiger les dispositions d'introduction de ce nouveau droit fédéral. Les réflexions liées à ce postulat et les propositions qui en découlent seront intégrées au rapport ainsi qu'au projet de loi en question.

Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le second semestre 2012.

**95.108****Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 mars 1995, "Succession: paiement à l'Etat par cession d'œuvres d'art"**

DJSF

Postulat accepté le 27 mars 1995.

Ce postulat est resté en suspens en raison des priorités fixées par le Conseil d'Etat depuis le début de la législature, notamment en matière de fiscalité des familles et de rendement de l'impôt.

Compte tenu de sa spécificité, cette problématique fera l'objet d'un rapport ad hoc dont sera saisi votre Autorité en 2012.

**97.107****Postulat Jean-Claude Guyot, du 10 février 1997, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur"**

DECS

Postulat accepté le 11 février 1997.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 99.040, "Aménagement des niveaux 7, 8, 9 de l'enseignement secondaire inférieur", en réponse à ce postulat. Le Grand Conseil a pris acte du rapport sans classer le postulat.

Initialement, la réponse était prévue au début 2005, en liaison avec le projet de réforme du secondaire 1.

Le Conseil d'Etat ayant décidé de surseoir partiellement à ce projet, la réponse est reportée.

Le postulat Jean-Claude Guyot visait un réaménagement des sections moderne et préprofessionnelle.

En juin 2010, le chef du département a mandaté un groupe de travail chargé de réfléchir à une réforme des filières au cycle 3. En novembre 2010, un avant-projet a été présenté au chef du DECS en présence des directeurs du secondaire 1.

Ce projet prend en compte les mesures visant à faciliter la transition du secondaire 1 vers les formations du postobligatoire; celui-ci s'inscrit dans les objectifs développés notamment dans le cours d'"Education aux choix" généralisé durant l'année scolaire 2010-2011 auprès de tous les élèves de la 8<sup>e</sup> année. Il vise également à revaloriser les sections préprofessionnelle et moderne.

Le chef du département a donné son accord pour la réalisation d'une étude plus détaillée de cette variante, en terme de faisabilité (pédagogie, finances, calendrier).

Ce projet de réforme des structures au cycle 3 est une réponse adéquate au postulat déposé par M. Jean-Claude Guyot.

Une étude de faisabilité est actuellement menée sur plusieurs centres scolaires.

Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport d'information à la fin de l'année 2012.

#### **98.154**

#### **Postulat du groupe radical, du 28 septembre 1998, "Collaboration culturelle"**

DECS

Postulat amendé accepté le 30 septembre 1998.

En relation avec la motion 99.117.

Le rapport 05.010 "Encouragement des activités culturelles" aurait dû être soumis au Grand Conseil en 2005. Il proposait le classement du postulat.

Le Conseil d'Etat a décidé de retirer ce rapport en juin 2005. Le postulat devra ainsi être repris dans un autre contexte.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Depuis le dépôt du postulat, les activités du service des affaires culturelles ont évolué dans le sens d'une mise en réseau des acteurs qui sont représentés dans un certain nombre de groupes de travail ou de commissions ad hoc devenus le lieu et l'occasion de définir des collaborations et des échanges.

Le service des affaires culturelles entretient d'étroites relations avec les villes et les communes neuchâteloises. Il participe également activement aux actions de collaboration et de coordination menées au plan romand et suisse. En effet, dans un environnement en mutation constante qui favorise les échanges et les contacts avec les destinations les plus lointaines, des liens de plus en plus étroits sont créés au double plan romand et national dans le but de favoriser les échanges et de permettre aux artistes et créateurs neuchâtelois de se produire et de présenter leurs travaux et activités en dehors de nos frontières cantonales.

Des réalisations ont d'ores et déjà vu le jour: la commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS), l'ouverture d'ateliers romands à Barcelone et New York, les tournées musicales, les échanges culturels au niveau scolaire, l'adhésion au Fonds REGIO Films dans le but d'améliorer le financement des productions audiovisuelles en Suisse romande.

De même, l'ouverture de la Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR), à Lausanne, en septembre 2003, favorise et renforce la création théâtrale d'expression française dans l'espace culturel romand et assure une relève artistique de haut niveau. Elle permet à nos ressortissants d'accéder, sur concours, à une école intercantonale majeure dont les retombées bénéficieront sans doute aux institutions culturelles neuchâteloises. La prochaine étape devrait consister à mettre en place une formation préparatoire rendant l'accès aux écoles professionnelles moins aléatoire. La mise en place prochaine d'une filière romande de formation de danseur interprète viendra compléter l'offre en matière de formation artistique en ce qui concerne les arts de la scène.

Le pôle culturel fort a vu le jour, sous la forme d'une association regroupant les cantons romands et portant le nom de "Label + Théâtre romand", au début du mois de décembre 2010.

En ce qui concerne la Fondation romande pour le cinéma, si le principe de sa création a été formellement validé par tous les cantons romands, il reste encore à passer à l'acte (fondateur). L'objectif a été fixé au début du second semestre 2011.

La taille et les ressources du service des affaires culturelles ne lui permettent pas de développer plus encore des relations institutionnelles avec d'autres régions francophones. Cependant, il tient à favoriser les projets qui se construisent ponctuellement au-delà des frontières et tient à s'inspirer des acteurs culturels qui, précurseurs, travaillent déjà en réseau. Poussés par les nécessités économiques, ils collaborent et dépassent des barrières jugées insurmontables. Comme souvent, les artistes montrent la voie. La prochaine législature sera marquée par de nouvelles évolutions, de nouveaux défis. L'encouragement à la culture ne restera pas figé.

#### **99.153**

DGT

**Postulat Eric Ruedin, du 27 septembre 1999, "Rapprochement entre la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat S.A. (LNM) et la Société de navigation sur le lac de Biemme"**

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

Suite à une première étude réalisée en 2005, les Conseils d'administration des deux sociétés de navigation ont souhaité mener une étude plus approfondie en 2009.

Au sein de la LNM, un groupe de travail a été créé afin de définir la stratégie de l'entreprise à l'horizon 2022. C'est le fruit de ces réflexions qui permettra de déterminer la structure la mieux adaptée pour atteindre les objectifs fixés. Le groupe de travail de la LNM compte un représentant de l'Etat qui est, rappelons-le, actionnaire minoritaire de l'entreprise.

Le Grand Conseil sera tenu informé de l'issue des réflexions en cours, soit en 2013, dans le cadre d'un rapport d'information. A cette occasion, le classement de ce postulat sera proposé.

#### **99.163**

DGT

**Postulat Bernard Matthey, du 10 novembre 1999, "Bateaux à propulsion électrique"**

Postulat accepté le 10 novembre 1999.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Les restrictions budgétaires ne permettent pas d'encourager ce projet qui a techniquement peu de chance de se réaliser à moyen terme. Dans le cadre du redressement des finances, le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat lors du prochain rapport d'information qui sera soumis au Grand Conseil courant 2012.

#### **00.112**

DJSF

**Postulat Jean-Pierre Authier, du 2 février 2000, "Syndicats intercommunaux"**

Postulat accepté le 2 février 2000.

Voir remarques de la motion 07.200.

#### **00.153**

DGT

**Postulat de la commission "Transports publics", du 2 octobre 2000, "Pour une meilleure planification de l'offre des transports publics"**

Postulat accepté le 2 octobre 2000.

En termes de planification de l'offre de transports, plusieurs outils assurent son application à court, moyen et long termes. Il s'agit de:

- la conception directrice des transports,
- le plan directeur cantonal,
- le plan directeur cantonal des transports,
- le projet d'agglomération RUN et le RER neuchâtelois qui en découle (à noter que ces deux éléments feront l'objet d'un rapport détaillé qui sera présenté à votre Autorité en 2012).

A ces outils s'ajoute la loi sur les transports publics qui fournit les bases légales relatives à la planification de l'offre en transports publics.

Ce postulat concerne également la mise en place de crédits-cadres pluriannuels pour le financement des transports publics. Ce mode de fonctionnement a fait ses preuves au niveau fédéral, et certains cantons – Berne par exemple – appliquent les enveloppes quadriennales. L'introduction d'un système de financement par crédit cadre est actuellement à l'étude. Dès lors, un rapport demandant le classement de ce postulat sera présenté en 2013.

#### 00.149

**Postulat Jean-Sylvain Dubois et Dominique Gilbert Rossier, du 2 octobre 2000, "Maintien de l'étude de la traversée de Peseux selon le projet de décret portant octroi d'un crédit de 72,5 millions de francs pour la onzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes"**

DGT

Postulat amendé accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Des études ont été menées durant les 10 dernières années, mais les restrictions budgétaires ne permettent pas de continuer ces études pour un projet qui n'aurait que très peu de chance de se réaliser à moyen terme et peu à long terme. Dans le cadre du redressement des finances, le Conseil d'Etat proposera le classement de ce postulat lors du prochain rapport d'information qui sera soumis au Grand Conseil courant 2012.

#### 00.150

**Postulat du groupe radical, du 2 octobre 2000, "L'entretien: retard à... développement durable?"**

DGT

Postulat accepté le 4 octobre 2000.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.006, "Classement de motions et postulats routes et marchés publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

L'examen de l'état du réseau routier cantonal ainsi que l'estimation des coûts pour sa remise en état et/ou le maintien de sa valeur constituent une préoccupation du Conseil d'Etat. Ainsi, un poste de gestionnaire affecté à cette activité a été créé en 2009. Ce travail consiste initialement en une énorme tâche de collecte et de traitement de données; notamment avec le logiciel ViaPMS, qui permet d'analyser en profondeur l'état du réseau, ainsi que le rythme auquel il se dégrade et les investissements nécessaires dans le temps pour en maintenir la valeur et la fonctionnalité. Aujourd'hui, les premières synthèses de planification d'entretien globale ont été réalisées. Malheureusement, ce logiciel ne donne pas des résultats concluants et ne permet pas d'évaluer les investissements nécessaires.

Quelques adaptations et consolidations du système sont donc encore nécessaires avant de pouvoir fournir tous les éléments au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat présentera un rapport fin 2012, rapport qui prévoira le classement de ce postulat notamment.

Notons aussi qu'en juin 2010, le Grand Conseil a accepté un crédit de 24 millions de francs sur 4 ans pour l'entretien constructif des routes, ouvrages d'art et cours d'eau nécessitant les travaux les plus urgents.

**01.143****Postulat du groupe libéral-PPN, du 2 octobre 2001, "Pour une optimisation des prestations informatiques de l'Etat"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 3 octobre 2001.

Le Conseil d'Etat a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et le maintien des relations de coopération étroite avec le CEG de la Ville de Neuchâtel, alors même que le projet de fusion du SIEN et du CEG a été abandonné en 2011.

Par ailleurs, les problématiques d'optimisation des ressources et de réorganisation des structures, telles qu'évoquées dans le postulat, seront traitées de manière exhaustive dans le cadre du schéma directeur informatique, prévu pour 2013.

**02.144****Postulat du groupe radical, du 3 septembre 2002, "Plan directeur de l'organisation spatiale des services de l'Etat"**

DJSF

Postulat accepté le 3 septembre 2002.

Les réorganisations des unités administratives en cours et les demandes de réaménagement de locaux et de relocalisation mettent en exergue les limites de l'organisation spatiale actuelle de l'administration. La multitude de sites et les caractéristiques du parc immobilier utilisé ne facilitent pas ces réaménagements. Il convient de reprendre la réflexion sur l'organisation spatiale avec de nouveaux concepts. Dans le cadre de la réforme de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé de réorganiser les services en charge de la gestion des infrastructures en créant un service qui regroupera, à terme, les compétences du service des bâtiments, de la commission du logement de l'administration (CLA) et de l'ancien service de la gérance des immeubles, qui a rejoint Prévoyance.ne au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette unité sera mieux équipée pour planifier et contrôler l'utilisation des locaux et en optimiser la gestion. Il sera possible à travers ce centre de compétences de répondre de manière circonstanciée au problème évoqué dans ce postulat, raison pour laquelle un rapport sera remis au Grand Conseil au début de la prochaine législature.

**03.123****Postulat du groupe socialiste, du 29 avril 2003, "Étudier l'installation de petites installations hydroélectriques"**

DGT

Postulat amendé accepté le 29 avril 2003.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce rapport a été adopté lors de la session de novembre 2011. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

La LCEn pose de nouveaux jalons pour la promotion de la production de ce type d'énergie. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI), adoptée lors de la session de décembre 2011, donne de nouvelles bases ainsi que des moyens financiers pour le soutien aux énergies renouvelables.

Le second volet de l'étude du potentiel hydroélectrique du canton sera terminé début 2012.

Dès la seconde moitié de 2012, le Conseil d'Etat aura alors tous les éléments en main pour soutenir le développement hydroélectrique au fil de l'eau. Un rapport d'information vous sera alors soumis et demandera le classement de ce postulat.

**03.134****Postulat du groupe radical, du 24 juin 2003, "Pour une meilleure transparence en matière de promotion économique"**

DEC

Postulat amendé accepté le 24 juin 2003.

Le Grand Conseil a refusé le classement de ce postulat proposé dans le rapport d'information 08.049, "Promotion économique" traité en janvier 2009. La présentation des résultats des deux premières enquêtes statistiques sur les effets de la promotion économique ont constitué un exercice de transparence en matière de promotion économique. Le classement du postulat devait être proposé dans le cadre du rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique prévu initialement pour 2012. Compte tenu des travaux en cours portant sur un projet de loi sur l'appui au développement économique, le traitement de ce postulat est prévu pour fin 2012, début 2013.

**04.104****Postulat du groupe libéral-PPN, du 27 janvier 2004, "Convention concernant la Haute Ecole ARC Neuchâtel-Berne-Jura"**

DECS

Postulat accepté le 28 janvier 2004.

Le modèle financier de la HES-SO/S2 est complexe. Il est actuellement revu dans le cadre des négociations avec la Confédération au sujet de la nouvelle convention intercantonale.

Ce postulat rejoint donc les préoccupations du DECS: il est en effet indispensable que le canton dispose de toute l'information nécessaire afin d'être à même d'évaluer de manière précise l'évolution des "Conditions locales particulières (CLP)" de la HE-Arc.

Le coût réel des filières de la HE-Arc pour le canton, la différence entre coût réel des filières de la HE-Arc et les ressources de financement octroyées par la HES-SO/S2, les CLP à charge du canton et le coût par étudiant de la HE-Arc en comparaison avec la moyenne suisse sont d'ores et déjà disponibles.

Le 27 janvier 2010, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a reçu une décision positive de la Confédération qui a approuvé sans condition l'avant-projet de nouvelle convention. Le Conseil fédéral considère que la Haute école a rempli les conditions fixées en 2008.

La procédure de consultation de l'avant-projet, qui a intégré les articles financiers relatifs à un nouveau modèle financier, a été menée et a impliqué aussi bien les députés des Grands Conseils, les Conseils exécutifs que les départements de l'instruction publique. La commission interparlementaire composée de sept délégations cantonales (49 membres en tout) a préavisé le projet tel que proposé (à l'unanimité moins trois abstentions).

Des démarches ont parallèlement été entreprises dans le cadre de la conférence latine des directeurs cantonaux des finances, afin d'analyser le modèle actuel puis de proposer des pistes équitables pour l'ensemble des régions composant la Suisse occidentale.

Le travail du Comité stratégique de la HE-Arc, des exécutifs et de la délégation parlementaire neuchâteloise au sein de la commission interparlementaire de la HES-SO ont notamment permis de passer à un droit de codécision unique pour la région Arc engendrant, toutes choses égales par ailleurs, une économie de l'ordre de 3,5 millions de francs pour la région Arc.

Un rapport en soi ne se justifie pas. Le classement de ce postulat sera demandé lors de la révision de la convention concernant la HE-Arc qui se fera en principe parallèlement à la procédure interparlementaire concernant la gouvernance de la HES-SO.

La nouvelle convention entrera en principe en vigueur en 2013.

**04.125****Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 mars 2004, "Informatique cantonale"**

DJSF

Postulat accepté le 30 mars 2004.

Le Conseil d'Etat maintient sa proposition de classement dudit postulat.

Il a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et le maintien des relations de coopération étroite avec le CEG de la ville de Neuchâtel, alors même que le projet de fusion du SIEN et du CEG a été abandonné en 2011.

Par ailleurs, les problématiques d'optimisation des ressources et des processus de travail, telles qu'évoquées dans le postulat, seront traitées de manière exhaustive dans le cadre du schéma directeur informatique, prévu pour 2013.

**04.165****Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Le désenchevêtrement des tâches doit être accompagné d'une révision rapide de la péréquation financière"**

DJSF

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

En relation avec la motion 07.200.

**04.166****Postulat du groupe libéral-PPN, du 31 août 2004, "Désenchevêtrement des tâches"**

DJSF

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

En relation avec la motion 07.200.

#### **04.175**

#### **Postulat des membres de la commission des affaires extérieures, du 2 novembre 2004, "Pour une approche interdisciplinaire et créative du système de formation dans les lieux de la pratique (stages)"**

DECS

Postulat amendé accepté le 3 novembre 2004.

Attribué initialement au DJSS puis au DECS, compte tenu de la problématique.

La formation dans le domaine de la santé et du social est un axe auquel s'attache le DECS dans la promotion de la formation professionnelle. En étroite collaboration avec l'organisation du monde du travail, il s'agit désormais de clarifier le système de formation en vigueur et de trouver une adéquation entre l'offre et la demande. Dans cette perspective, le Conseil d'Etat rencontrera à ce sujet durant l'année 2012 les milieux concernés afin d'étayer un rapport permettant de classer le postulat d'une part, mais surtout, de manière plus large, de clarifier l'infrastructure de formation dans le domaine de la santé et du social.

#### **05.104**

#### **Postulat Claude Borel, du 25 janvier 2005, "Aménagement du territoire: plate-forme "nature-tourisme-loisirs-sport"**

DGT

Postulat accepté le 26 janvier 2005.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

En avril 2008, une commission consultative nature-tourisme-loisirs-sport a été créée en réponse à ce postulat. Le 17 juin 2009, un arrêté concernant la procédure relative aux demandes d'autorisations de manifestations sportives a été élaboré par le Conseil d'Etat. Ce même arrêté a été modifié le 31 octobre 2011, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012, suite à la publication d'un guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives régissant les pratiques en milieu naturel.

Dès le 1<sup>er</sup> février 2012, le guichet de gestion des manifestations sportives sera accessible sur le SITN. Ce guichet sécurisé permettra en particulier aux organisateurs de telles manifestations de remplir en ligne leurs demandes d'autorisation.

Possédant dès lors tous les éléments permettant de demander le classement de ce postulat, le Conseil d'Etat soumettra un rapport au Grand Conseil dans la première moitié de 2012.

#### **05.113**

#### **Postulat du groupe radical, du 22 février 2005, "Prestations sociales cantonales"**

DSAS

Postulat accepté le 23 février 2005.

Ce sont les offices régionaux de placement (ORP) qui ont repris les tâches et compétences des offices communaux du travail. Quant aux agences AVS/AI, elles sont devenues régionales, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, toutes font partie des guichets sociaux régionaux (8 sur le territoire cantonal). Dans le cadre de la mise en place de la 3<sup>e</sup> étape du projet ACCORD (instauration d'antennes dans les GSR pour examiner le revenu déterminant donnant droit à une prestation sociale cantonale sous conditions de ressources), plusieurs groupes de travail, aux niveaux politique ou administratif, réunissent les partenaires de l'Etat et des communes afin de procéder à une analyse détaillée de l'organisation de la délivrance de la prestation.

#### **05.148**

#### **Postulat du groupe radical, du 30 août 2005, "Pour une réforme fondamentale des procédures dans les domaines de l'aménagement du territoire et des constructions"**

DGT

Postulat accepté le 30 août 2005.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Les postulats 05.148 et 05.151 demandent la simplification et la clarification des procédures d'aménagement du territoire et des permis de construire, mais ils sont tellement couvrants qu'il

sera difficile d'y répondre complètement. L'adoption par le Grand Conseil en novembre 2010 de l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC) est un début de réponse à ces postulats. Le SCAT a proposé de régler ces postulats dans le cadre de l'adaptation de la législation cantonale à l'AIHC. Un premier paquet de modifications de la loi sur les constructions (LConstr.) et son règlement d'exécution (RELConstr.) a été établi et mis en consultation en automne 2011. Des adaptations ponctuelles de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) et son règlement d'application (RELCAT) sont également prévues pour 2012. Ces démarches continuent de répondre au même objectif de simplification et de clarification des procédures.

D'autres projets doivent encore être menés à terme, comme la concrétisation de l'AIHC dans les lois cantonales et les règlements communaux et le désenchevêtrement des tâches. Ce n'est qu'à la fin de ce long et complexe processus de réforme du système que le Conseil d'Etat pourra vous proposer de classer définitivement ces postulats.

#### **05.151**

**Postulat du groupe libéral-PPN, du 30 août 2005, "Coordonner c'est bien, alléger et simplifier c'est encore mieux!"**

DGT

Postulat accepté le 30 août 2005.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Les postulats 05.148 et 05.151 demandent la simplification et la clarification des procédures d'aménagement du territoire et des permis de construire, mais ils sont tellement couvrants qu'il sera difficile d'y répondre complètement. L'adoption par le Grand Conseil en novembre 2010 de l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC) est un début de réponse à ces postulats. Le SCAT a proposé de régler ces postulats dans le cadre de l'adaptation de la législation cantonale à l'AIHC. Un premier paquet de modifications de la loi sur les constructions (LConstr.) et son règlement d'exécution (RELConstr.) a été établi et mis en consultation en automne 2011. Des adaptations ponctuelles de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT) et son règlement d'application (RELCAT) sont également prévues pour 2012. Ces démarches continuent de répondre au même objectif de simplification et de clarification des procédures.

D'autres projets doivent encore être menés à terme, comme la concrétisation de l'AIHC dans les lois cantonales et les règlements communaux et le désenchevêtrement des tâches. Ce n'est qu'à la fin de ce long et complexe processus de réforme du système que le Conseil d'Etat pourra vous proposer de classer définitivement ces postulats.

#### **05.161**

**Postulat du groupe PopVertsSol, du 27 septembre 2005, "Congé sabbatique pour la fonction publique"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 27 septembre 2005.

La loi sur le statut de la fonction publique ne nécessite pas d'adaptation, la réponse au postulat pouvant être donnée au niveau réglementaire. Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport circonstancié en 2012.

#### **05.186**

**Postulat du groupe socialiste, 7 décembre 2005, "Quelle stratégie pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques?"**

DECS

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été adopté par le gouvernement en octobre 2006.

Un document relatif à la politique du Conseil d'Etat en matière d'encouragement des activités culturelles a été présenté aux députés et à la presse en novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.



Les réflexions concernant les rapports entre la scène institutionnelle et la scène indépendante ont fait l'objet d'une analyse attentive. L'une des missions du centre de création régional, en l'occurrence Arc-en-Scène, consistera à accueillir, dans des conditions optimales, des compagnies indépendantes qui, pour l'occasion, bénéficient d'une infrastructure et d'un encadrement institutionnels.

Le soutien à la scène indépendante passe également par des appuis financiers à la création. Ces subventions sont validées par le département sur la base des propositions du groupe de travail "arts de la scène". Avant cette ultime étape, les dossiers sont examinés selon la grille de critères suivante:

- originalité et prise de risques;
- niveau de professionnalisme des requérants ou des bénéficiaires;
- rayonnement du projet à l'intérieur et à l'extérieur du canton, et capacité à attirer un public et des médias extra-neuchâtelois;
- solidité et réalisme des aspects financiers du projet;
- capacité à trouver des financements extérieurs et nécessité d'un soutien de l'Etat;
- engagement de la collectivité locale, siège de l'association afin de tenir compte du principe de subsidiarité/complémentarité du soutien cantonal.

Cette manière de procéder répond à une demande exprimée par les milieux indépendants dans le document intitulé "Une constellation en équilibre". Ce texte, élaboré par les compagnies et troupes professionnelles exprimait le souhait que la création hors institution trouve sa juste place dans le paysage artistique neuchâtelois et ne soit pas abandonnée au profit d'un soutien massif au centre de création régional. Le Conseil d'Etat tient à la vitalité et à la force de proposition des indépendants. Il n'entend pas les opposer aux artistes œuvrant dans un cadre institutionnel mais encourage les uns et les autres à travailler de concert, en terme de complémentarité plutôt qu'en terme de concurrence.

Si le fonds destiné à l'encouragement des activités culturelles ne peut plus être alimenté ou de manière insuffisante, il ne sera évidemment pas possible de répondre aux demandes exprimées dans le postulat. La politique du Conseil d'Etat mettra l'accent sur des projets capables de participer au rayonnement de notre région. Quant à la culture de proximité qui participe à l'animation de nos villes et villages, elle devra être assumée par les collectivités publiques locales.

#### **05.177**

#### **Postulat du groupe PopVertsSol, du 1<sup>er</sup> novembre 2005, "Action sociale et working poors"**

DSAS

Postulat amendé accepté le 24 janvier 2006.

Voir réponse à la motion 03.176.

#### **05.115**

#### **Postulat de la commune de Corcelles-Cormondèche, du 7 mars 2005, Initiative communale "Désenchevêtrement et neutralité fiscale: plus 30, moins 30, mais pour tout le monde!" (préalablement déposé sous forme de motion)**

DJSF

Postulat accepté le 24 janvier 2006.

En relation avec la motion 07.200.

#### **06.105**

#### **Postulat du groupe radical, du 24 janvier 2006, "Il faut inciter les communes à accueillir des entreprises!"**

DJSF

Postulat accepté le 21 février 2006.

En relation avec la motion 07.200.

#### **06.107**

#### **Postulat du groupe radical, du 24 janvier 2006, "Péréquation financière intercommunale: supprimer l'influence des coefficients fiscaux communaux"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 21 février 2006.

En relation avec la motion 07.200.

**06.145****Postulat du groupe radical, du 5 septembre 2006, "Maintien et soins à domicile: un nécessaire état des lieux et des propositions"**

DSAS

Postulat accepté le 6 septembre 2006.

Le Conseil d'Etat traitera ce postulat spécifiquement dans le cadre d'un rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé concernant la planification médico-sociale pour les personnes âgées que le DSAS doit lui soumettre très prochainement, après avoir reçu courant décembre 2011, le préavis positif du Conseil de santé. Le Grand Conseil devrait se pencher sur ce rapport dans le courant du premier semestre 2012. Ce postulat sera traité conjointement avec les postulats 06.148 et 07.141.

**06.148****Postulat Laurence Boegli, du 5 septembre 2006, "Aide aux aidant-e-s"**

DSAS

Postulat accepté le 6 septembre 2006.

Le Conseil d'Etat traitera ce postulat dans le cadre d'un rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé concernant la planification médico-sociale pour les personnes âgées que le DSAS doit lui soumettre très prochainement, après avoir reçu courant décembre 2011, le préavis positif du Conseil de santé. Le Grand Conseil devrait se pencher sur ce rapport dans le courant du premier semestre 2012. Ce postulat sera traité conjointement avec les postulats 06.145 et 07.141.

**06.150****Postulat du groupe radical, du 6 septembre 2006, "Des actions concrètes (Agenda 21)"**

DGT

Postulat accepté le 31 octobre 2006.

Les réflexions ont été reprises à l'interne de l'administration sur cet objet. Malgré l'absence d'un règlement d'application instaurant un Agenda 21 cantonal, un inventaire des actions prises en vue d'un développement durable au sein des différents départements a été établi et la suite des démarches est actuellement étudiée. Une partie concernant le développement durable sera dorénavant intégrée au rapport de gestion du Département de la gestion du territoire. Ce postulat sera traité dans le cadre d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil lorsque des actions concrètes seront prises.

**06.164****Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Desserte ferroviaire Le Locle- La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel: des améliorations à court terme nécessaires"**

DGT

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> novembre 2006.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le Conseil d'Etat a mis en œuvre de larges améliorations à court terme sur la ligne Le Locle – La Chaux-de-Fonds. Celles-ci feront l'objet d'un rapport détaillé sur le développement de l'offre sur cette ligne qui vous sera soumis en 2012; ce rapport proposera le classement de ce postulat.

**06.172****Postulat du groupe socialiste, du 5 décembre 2006, "Quel statut pour les filiales dans la HES-SO?"**

DECS

Postulat accepté le 6 décembre 2006.

Cette question est étroitement liée au projet de nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Pour mémoire, il convenait de répondre aux conditions posées, dans la décision du Conseil fédéral du 2 avril 2008 relative à l'évaluation de la HES-SO, pour le maintien de l'autorisation illimitée de gestion accordée le 15 décembre 2003 à l'institution. En cas d'acceptation de l'avant-projet par la

Confédération, les effectifs ne seront plus comptabilisés par site mais par domaine de formation au niveau romand.

Entre-temps, la conseillère fédérale Doris Leuthard a institué, d'entente avec les cantons responsables de la HES-SO, un groupe d'experts qui s'est vu confier la mission d'analyser dans quelle mesure l'avant-projet satisfait aux exigences légales. Le Comité stratégique a, dans la mesure du possible, tenu compte des considérations du groupe d'experts. Il a remis un nouvel avant-projet à l'OFFT le 2 octobre 2009.

Le 27 janvier 2010, la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) a reçu une décision positive de la Confédération qui a approuvé sans condition l'avant-projet de convention. Le Conseil fédéral considère que la Haute école a rempli les conditions fixées en 2008.

La HES-SO disposera ainsi d'un modèle d'organisation simplifié plus en phase avec ceux qui existent dans la plupart des Hautes écoles en Suisse comme à l'étranger. Les spécificités et la richesse du système multidimensionnel et décentralisé de l'école dans les régions sont reconnues par le Conseil fédéral.

La procédure de consultation a été menée et a impliqué aussi bien les députés des Grands Conseils, les Conseils exécutifs que les départements de l'instruction publique. La commission interparlementaire composée de sept délégations cantonales (49 membres en tout) a préavisé le projet tel que proposé (à l'unanimité moins trois abstentions). Le classement de ce postulat sera demandé dans le cadre de la procédure parlementaire de ratification du projet de nouvelle convention HES-SO. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a tout mis en œuvre pour défendre avec l'appui des milieux économiques et des parlementaires fédéraux de l'Arc jurassien les intérêts légitimes de la région.

La nouvelle convention entrera en principe en vigueur en 2013.

#### **06.169**

#### **Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 31 octobre 2006, "Retraite des magistrats de l'Ordre judiciaire"**

DJSF

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Cette question doit être mise en lien avec la récente révision du régime de retraite des membres du Conseil d'Etat. Elle doit également être examinée à la lumière des discussions relatives aux mesures d'assainissement de la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel, en cours actuellement. Finalement, elle fera l'objet d'une analyse sur le plan intercantonal et sera discutée avec les membres de l'ordre judiciaire.

Un rapport sera présenté en 2012.

#### **06.161**

#### **Postulat du groupe PopVertsSol, du 31 octobre 2006, "Des capteurs solaires thermiques sur tous les toits neuchâtelois"**

DGT

Postulat amendé accepté le 30 janvier 2007.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce rapport a été adopté lors de la session de novembre 2011. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

La LCEn pose de nouveaux jalons pour la promotion de la production de ce type d'énergie. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI), adoptée lors de la session de décembre 2011, donne de nouvelles bases ainsi que des moyens financiers pour le soutien aux énergies renouvelables.

Le second volet de l'étude du potentiel solaire du canton sera terminé début 2012.

Dès la seconde moitié de 2012, le Conseil d'Etat possédera alors tous les éléments en main pour soutenir le développement de l'énergie solaire. Un rapport d'information vous sera alors soumis et demandera le classement de ce postulat.

#### **05.118**

#### **Postulat du groupe PopEcoSol, du 15 mars 2005, "Développons et encourageons la géothermie"**

DGT

Postulat accepté le 30 janvier 2007.

Il a été tenu compte de ce postulat dans le rapport à l'appui de la loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn). Ce rapport a été adopté lors de la session de novembre 2011. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le canton finance depuis 2010 un projet de développement des ressources de géothermie profonde (GEO NE), lequel se terminera au printemps 2012.

Le Conseil d'Etat disposera alors des informations pertinentes sur le meilleur site de notre canton pour de telles réalisations, lesquelles, le cas échéant, pourraient bénéficier d'un soutien du fonds cantonal de l'énergie. Le Conseil d'Etat prévoit de proposer un rapport d'information fin 2012.

**07.120****Postulat de la commission "Police", du 20 février 2007, "Cantonisation de la sécurité publique"**

DJSF

Postulat accepté le 20 février 2007.

Une évaluation du projet "Police neuchâteloise" est en cours ainsi que la mise en place de la comptabilité analytique. Par ailleurs, il y aura lieu d'étudier la question posée par le postulat dans le cadre de la commission consacrée au désenchevêtrement des tâches créée par votre Autorité lors de la session de septembre 2011. C'est dans ce contexte que des éléments de réponses pourront être apportés au présent postulat.

**07.121****Postulat de la commission "Police", du 20 février 2007, "Répartition du produit des amendes"**

DJSF

Postulat accepté le 20 février 2007.

Le DJSF prévoit de réorganiser le processus de gestion des amendes, en vue de son optimisation. La problématique de la répartition du produit des amendes doit également être abordée en regard de la réforme de la police cantonale, laquelle est en cours.

Un rapport sera présenté en 2012.

**06.163****Postulat du groupe socialiste, du 31 octobre 2006, "Neuchâtel canton des jeunes créateurs et des créatrices d'entreprises"**

DEC

Postulat accepté le 21 février 2007.

Ce postulat devait être traité parallèlement à la motion 00.130 "Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton" dans le cadre du rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique prévu initialement pour 2012. Compte tenu des travaux en cours portant sur un projet de loi sur l'appui au développement économique, le traitement de ce postulat est prévu pour fin 2012, début 2013.

**07.126****Postulat du groupe socialiste, du 27 mars 2007, "Pour un commerce équitable et respectueux"**

DJSF

Postulat accepté le 27 mars 2007.

Le postulat est actuellement à l'étude. Pour rappel, l'Etat a mené une réflexion d'ensemble sur la problématique générale des achats. Un poste de responsable au sein du service d'achat, de logistique et des imprimés (anciennement service de l'économat, du matériel et des imprimés), service rattaché à la Chancellerie d'Etat, a été créé à cet effet.

Un rapport sera présenté en 2012.

**07.108****Postulat du groupe socialiste, du 30 janvier 2007, "Pour que la recherche neuchâteloise profite à notre économie régionale"**

DECS

Postulat accepté le 25 avril 2007.

Ce postulat rejoint les préoccupations du DECS et s'inscrit dans la ligne de la loi fédérale sur l'encouragement aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles

(LEHE), accepté en octobre 2011 par les Chambres fédérales, qui entend, entre autres, promouvoir une politique cohérente en matière de recherche et d'innovation. Avec la révision partielle de la loi fédérale sur la recherche (LR), l'enjeu consiste à mettre en place des conditions-cadres appropriées, permettant aux hautes écoles suisses d'affronter avec succès la concurrence en assurant un enseignement, une recherche et un transfert de connaissances et de technologies de haute qualité, du monde académique vers les entreprises. Il s'agit d'un enjeu capital pour le développement économique régional.

Le Conseil d'Etat ne s'y est pas trompé en souhaitant, dans son programme de législature 2006-2009, faire de la microtechnique et des micro et nanotechnologies un pôle de croissance en renforçant Neuchâtel en tant que centre de compétences dans ce domaine.

La signature, le 18 octobre 2007, de la déclaration commune d'intention entre le canton de Neuchâtel et la Confédération concrétise la volonté du gouvernement de développer en terres neuchâteloises un pôle de microtechnique d'importance nationale et internationale en partenariat étroit avec l'ensemble des partenaires impliqués dans la chaîne qui va de la recherche fondamentale au transfert technologique, en passant par la recherche appliquée et l'innovation (en particulier, l'IMT, le CSEM, la HE-Arc, l'observatoire, NEODE, etc.).

Ce pôle de microtechnique sera matérialisé par le bâtiment Microcity prévu sur le site de la Maladière. Un groupe de travail est constitué. En plus des aspects purement logistiques, il devra également se préoccuper de l'organisation à mettre en place, afin d'assurer la meilleure coordination possible entre tous les acteurs et de permettre de générer toutes les synergies possibles et utiles à l'économie régionale.

Le classement de ce postulat sera demandé dans le cadre du rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le pôle de la microtechnique.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 09.013, "Pôle de la microtechnique", proposant le classement de ce postulat. Le Grand Conseil en a néanmoins refusé le classement lors de sa session de juin 2009.

#### **07.139**

##### **Postulat des député-e-s Vert-e-s, du 29 mai 2007, "De la taxe auto à une taxe mobilité"**

DGT

Postulat amendé accepté le 26 juin 2007.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.004, "Classement de motions et postulats du DGT". Ce rapport a été adopté lors de la session de février 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le Conseil d'Etat a lancé une grande réflexion concernant de nouvelles sources de financement des transports publics. Parmi les pistes étudiées, on peut citer la modification de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP) et l'introduction d'une taxe. Le Conseil d'Etat prévoit de soumettre un rapport au Grand Conseil au sujet de ces nouvelles pistes de financement d'ici à 2013. La demande de classement de ce postulat sera proposée à la même occasion.

#### **07.168**

##### **Postulat du groupe PopVertsSol, du 4 septembre 2007, "Impôts directs: effets collatéraux"**

DJSF

Postulat amendé accepté le 2 octobre 2007.

La réforme de la fiscalité des personnes physiques n'engendre une péjoration de la situation fiscale pour aucune catégorie de contribuable. Par contre, en introduisant l'augmentation des déductions pour enfants plus importantes et la déductibilité totale des frais de garde, elle encourage la reprise d'un emploi pour les femmes ou l'augmentation de leur taux d'activité. Par ce biais, le Conseil d'Etat cherche à diminuer le risque de paupérisation qui touche les familles monoparentales où la femme n'exerce pas – ou à un taux très faible – une activité professionnelle.

Le Conseil d'Etat a demandé le classement du postulat dans le cadre du rapport 11.025 du 23 mai 2011, actuellement discuté en commission fiscalité.

#### **07.122**

##### **Postulat du groupe socialiste, du 20 février 2007, "Pour une évaluation régulière de la complémentarité cantonale dans la perspective d'un équilibre dynamique"**

DJSF

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

En relation avec la motion 07.200.

**07.191**

**Postulat du groupe socialiste, du 6 novembre 2007, "Pour un TransRUN qui respecte le service public!"**

DGT

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Le projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil "Agglomération et RER neuchâtelois" étudie tous les aspects contenus dans ce postulat. Dès lors, le classement de celui-ci est proposé dans ce rapport qui sera soumis à votre Autorité en 2012.

**07.195**

**Postulat de députés de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Rochefort, du 6 novembre 2007, "Pour un TransRUN qui profite à tous!"**

DGT

Postulat accepté le 6 novembre 2007.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.005, "Classement de motions et postulats transports publics". Ce rapport a été adopté lors de la session de mars 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil "Agglomération et RER neuchâtelois" répond à tous les aspects contenus dans ce postulat. Dès lors, le classement de celui-ci est proposé dans ce rapport qui sera soumis à votre Autorité en 2012.

**08.119**

**Postulat Claude Borel, du 29 janvier 2008, "Quel avenir pour la filière professionnelle du conservatoire?"**

DECS

Postulat accepté le 29 janvier 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport d'information 08.046, "Politique culturelle". Ce rapport a été adopté lors de la session de janvier 2009. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

L'avenir de la filière professionnelle du Conservatoire est assuré grâce à la convention signée en 2008 entre le canton de Genève et celui de Neuchâtel. La convention prévoit notamment une judicieuse répartition des spécialisations entre les deux cantons. Ce sont environ 100 étudiants qui bénéficient actuellement d'un enseignement professionnel de la musique sur le Campus Arc.

**07.141**

**Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2007, "Structures intermédiaires"**

DSAS

Postulat amendé accepté le 30 janvier 2008.

Ce postulat sera traité conjointement avec les postulats 06.145 et 06.148. Le Conseil d'Etat traitera ce postulat dans le cadre d'un rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé concernant la planification médico-sociale pour les personnes âgées que le DSAS doit lui soumettre très prochainement, après avoir reçu courant décembre 2011, le préavis positif du Conseil de santé. La réflexion sera également menée dans le cadre du 2<sup>e</sup> volet du plan stratégique du CNP, qui traitera des structures intermédiaires dans le domaine de la psychiatrie. Le Grand Conseil devrait se pencher sur ce rapport dans le courant du premier semestre 2012.

**07.143**

**Postulat du groupe socialiste, du 29 mai 2007, "Coordination avec les autres secteurs de la santé"**

DSAS

Postulat accepté le 30 janvier 2008.

S'agissant des trois établissements de droit public actifs dans le domaine de la santé, à savoir HNe, le CNP et NOMAD, des rencontres ont lieu régulièrement entre les Conseils d'administration et plus particulièrement les directions de ces trois entités. La collaboration est portée à l'ordre du jour de ces réunions et un groupe de travail spécifique a été mis en place pour traiter de cette question. Cela étant, les collaborations entre toute ou partie de ces établissements sur des projets précis visant à améliorer la prise en charge des patients et le fonctionnement en réseau sont de plus en plus nombreuses. On pense notamment à celle existante entre HNe et le CNP pour la mise

en place prochaine d'un Centre d'urgence psychiatrique (CUP) dans les murs du site d'HNe de Pourtalès ou envisagée dans le domaine de la gériatrie et des maladies psychiques liés au grand âge. D'autres collaborations sont en cours entre HNe et NOMAD pour favoriser et accélérer la prise en charge à domicile de personnes dont l'état ne nécessite plus une hospitalisation. Sur le plan de l'informatique de santé, les 3 établissements précités, ainsi que les homes publics, ont réfléchi à la création d'une structure commune pour favoriser la mise en réseau.

Le Conseil d'Etat suit donc attentivement cette question et répondra au postulat durant la présente législature, en principe dans le rapport quadriennal d'information sur la planification sanitaire, qui portera sur les années 2009 à 2012.

#### **08.121**

DSAS

#### **Postulat du groupe socialiste, du 29 janvier 2008, "Une médiation dans le domaine de la santé"**

Postulat accepté le 30 janvier 2008.

Ce postulat pose la question des réponses à donner aux usagers de la santé dans leurs relations problématiques avec les institutions de santé. Elle devrait être traitée plus globalement en prenant en compte à la fois les institutions de soins publiques et privées, mais aussi les professionnels de santé. La réponse par la médiation est importante mais se conjugue parfois à des réponses données par d'autres acteurs (autorité de conciliation, administration, experts) déjà existants dans le canton. La place de la médiation reste donc encore mal définie, entre les systèmes de traitement des plaintes (exigés notamment par le RASI dans les institutions de soins) et les voies légales comme l'autorité de conciliation en matière de santé ou encore les procédures civiles.

Le Conseil d'Etat entend se donner le temps de traiter ce postulat dans sa globalité en consultant largement tous les acteurs concernés et en tenant compte notamment des expériences faites par d'autres cantons pour avoir suffisamment de recul.

#### **08.126**

DJSF

#### **Postulat des groupes libéral-PPN et radical, du 29 janvier 2008, "Encouragement fiscal aux coopératives d'habitation"**

Postulat amendé accepté le 19 février 2008.

A la lumière des modifications de la LCdir (imposition des personnes morales) consécutives au vote du 19 juin 2011, il apparaît que la division par deux du taux d'imposition du bénéfice ainsi que l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital allègent fortement la charge fiscale des coopératives.

Le Conseil d'Etat publiera donc un rapport en 2012 afin de demander le classement de ce postulat.

#### **08.131**

DJSF

#### **Postulat des groupes socialistes et PopVertsSol, du 19 février 2008, "Encouragement fiscal à certaines coopératives d'habitation"**

Postulat accepté le 19 février 2008.

Voir réponse au postulat 08.126

#### **08.127**

DGT

#### **Postulat Damien Cottier, du 30 janvier 2008, "Éoliennes: pour un développement cantonal coordonné"**

Postulat accepté le 19 février 2008.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.015, "Energie". Ce rapport a été adopté lors de la session de novembre 2011. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

En août 2010, le Conseil d'Etat a approuvé le concept éolien. Simultanément, la fiche E\_24 du plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire (adopté le 22 juin 2011 par le Conseil d'Etat en vue de l'approbation par la Confédération) inclut les mesures liées à ce concept éolien. Dans cette affaire, il s'agit également de tenir compte des conséquences de l'initiative "Avenir des Crêtes", laquelle sera soumise au peuple en 2013. Sur la base de ces différents éléments, il sera alors possible de répondre à ce postulat.

**08.134****Postulat Gilbert Hirschy, du 19 février 2008, "Pour un canton actif dans la préservation de la ressource en eau potable"**

DGT

Postulat amendé accepté le 19 février 2008.

L'objet de cette motion a été examiné dans le cadre de la nouvelle législation concernant la protection et la gestion des eaux (LPGE). Après une première lecture par le Conseil d'Etat en octobre 2011, le nouveau projet de loi lui sera à nouveau présenté début 2012.

La demande de classement de cette motion sera donc demandée au Grand Conseil par le biais du rapport sur la nouvelle LPGE, soit courant 2012.

**08.164****Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol, du 27 mai 2008, "Actions de prévention contre l'illettrisme"**

DECS

Postulat accepté le 28 mai 2008.

Dans la foulée du rapport 08.017 "Prévention contre l'illettrisme", le Grand Conseil a accepté, en mai 2008, un postulat 08.164 invitant le Conseil d'Etat à se donner des moyens supplémentaires pour approfondir différents axes de la problématique. Les signataires envisagent davantage de mesures pour renforcer les apprentissages à l'école. Ils proposent également d'élargir l'action de l'Etat hors cadre scolaire.

Un plan d'action "Accès à l'écrit" intégrant la réponse au postulat sera proposé au Grand Conseil. Les axes prioritaires ainsi que la méthodologie de travail ont été élaborés. Vu la complexité de ce dossier, une collaboration entre différentes entités de l'Etat a été nécessaire pour répondre à ce postulat. Un groupe de travail présidé par le service de l'enseignement obligatoire (SEO) et composé de représentants du service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), du service de la cohésion multiculturelle (COSM), du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) et du service des affaires culturelles (SEAC) a été réuni à plusieurs reprises.

Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport dans le courant de l'année 2012.

**08.174****Postulat Doris Angst, du 2 septembre 2008, "Introduction d'un système de prestations complémentaires pour les familles à faible revenu en plus des allocations familiales"**

DSAS

Postulat accepté le 3 septembre 2008.

Le postulat est à mettre en lien avec la problématique des "travailleurs pauvres" (postulat 05.177 et motion 03.176 attribués au DSAS).

**08.189****Postulat Philippe Gnaegi, Marc-André Nardin et Caroline Gueissaz, du 30 septembre 2008, "Création de la filière ES de designer d'objets horlogers sous la forme d'un système dual"**

DECS

Postulat amendé accepté le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Aucune démarche concrète ne peut être entreprise avant la fin du premier cycle de formation en école à plein temps, soit avant l'été 2011, une fois que la nouvelle formation sera officiellement reconnue par la Confédération. Toutefois, la direction de l'Ecole d'arts appliqués du CIFOM veille d'ores et déjà à ce que le plan d'études puisse être facilement adapté, en temps voulu, à une formation en système dual pour autant bien sûr que les employeurs concernés offrent des places de formation en suffisance.

**08.201****Postulat du groupe UDC, du 4 novembre 2008, "Augmentation du taux d'intérêt compensatoire en faveur du contribuable"**

DJSF

Postulat accepté le 4 novembre 2008.

Les questions posées par le postulat seront étudiées dans le contexte plus large de la réorganisation du service des contributions et de la relation nouvelle qu'il s'agira d'établir avec le contribuable. Des réponses seront données dans le cadre d'un rapport à l'appui d'une demande de crédit d'investissement qui sera présenté en 2012.



**08.213**

DECS

**Postulat du groupe socialiste, du 2 décembre 2008, "Culture scientifique ou... la mise en culture des sciences; pourquoi faire?"**

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Ce postulat n'a pour l'instant pas été traité au sein du département. En ce qui concerne le service des affaires culturelles, il faut se rendre à l'évidence que la thématique, très spécifique, évoquée dans le postulat, n'entre pas dans les compétences de ses collaborateurs. En outre, les ressources limitées dont il dispose sont affectées en priorité à des projets ou dossiers au contenu artistique (littérature, arts plastiques, musique, théâtre, danse, etc.) ou culturel au sens large, comme la lecture publique ou le programme "Archives pour demain" ainsi que le prévoit, à son article 3, la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991.

**09.104**

DJSF

**Postulat du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, "RPT"**

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Le Conseil d'Etat a présenté un rapport 10.024, "Impôts directs" concernant la fiscalité des personnes morales. Ce rapport a été adopté lors de la session de septembre 2010. Le Grand Conseil a néanmoins refusé le classement de ce postulat.

Le Conseil d'Etat présentera un rapport en 2012 afin d'illustrer les efforts qu'il a accomplis dans les enceintes intercantionales pour essayer de répondre concrètement aux questions posées par le postulat.

**08.205**

DEC

**Postulat du groupe PopVertsSol, du 5 novembre 2008, "Promotion économique et développement durable"**

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Ce postulat devait être traité dans le cadre du rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique prévu initialement pour 2012. Compte tenu des travaux en cours portant sur un projet de loi sur l'appui au développement économique, le traitement de cette motion est prévu pour fin 2012, début 2013.

**08.210**

DEC

**Postulat du groupe PopVertsSol, 2 décembre 2008, "Une promotion économique au service d'une politique sociale plus équilibrée"**

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

Ce postulat devait être traité dans le cadre du rapport quadriennal du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique prévu initialement pour 2012. Compte tenu des travaux en cours portant sur un projet de loi sur l'appui au développement économique, le traitement de cette motion est prévu pour fin 2012, début 2013.

**09.105**

DGT

**Postulat du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, "Neuchâtel, canton de l'énergie"**

Postulat accepté le 27 janvier 2009.

La loi portant modification de la loi sur l'énergie (LCEn) et la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) donnent les moyens de conclure une nouvelle politique, laquelle sera concrétisée par la conception directrice de l'énergie. La mise à jour de cette conception suivra l'entrée en vigueur de ces deux lois et sera présentée mi-2013. Le Conseil d'Etat proposera alors le classement de ce postulat.

**08.202**

DECS

**Postulat du groupe socialiste, du 4 novembre 2008, "Pour un cadre adapté à tous les membres du CEFNA"**

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Le Conseil d'Etat a confié au DECS la responsabilité de proposer une nouvelle organisation et une nouvelle direction de la formation continue dans le canton. Durant l'année 2012, le Conseil d'Etat

proposera un rapport au Grand Conseil concernant la réorganisation de la formation continue dans le canton de Neuchâtel et répondant dans une large mesure à ce postulat.

**09.132****Postulat de la commission "Insertion professionnelle", du 31 mars 2009, "Pour une politique d'insertion participative"**

DSAS

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Les différents services de l'Etat actifs dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle (réunis dans le groupe de pilotage de la collaboration interinstitutionnelle / GP CII) concluent en principe des contrats de prestations avec les organisateurs de programmes et entretiennent avec eux des relations régulières. On peut donc considérer que ceux-ci sont reconnus officiellement comme des partenaires. Il faut cependant encore évaluer comment les associer davantage dans une réflexion globale sur le thème de l'insertion. Mais cela doit se faire dans le respect et la philosophie du projet du Conseil d'Etat de réforme de la gouvernance des partenariats.

**09.120****Postulat interpartis, du 17 février 2009, "Neuchâtel à flots pour 2011"**

DECS

Postulat accepté le 23 juin 2009.

Le postulat est en cours de traitement et une subvention à la Fondation Trivapor pour la rénovation du bateau à vapeur "Neuchâtel" a été accordée par le DECS et l'Office fédéral de la culture (OFC). La subvention du DECS, via l'office de la protection des monuments et des sites au titre de la sauvegarde du patrimoine, est liée à l'entrée en matière d'un soutien de la part des autres cantons concernés, à savoir Vaud, Fribourg et Berne.

**09.126****Postulat du groupe socialiste, du 31 mars 2009, "Réorganisation institutionnelle du canton"**

DJSF

Postulat accepté le 23 juin 2009.

Le Grand Conseil sera saisi dans le courant 2012 d'un rapport présentant un bilan des fusions de communes réalisées ces dernières années, ainsi que les outils destinés à soutenir ces processus. Par ailleurs, le Grand Conseil sera prochainement saisi d'un rapport qui permettra d'introduire dans la Constitution la notion d'agglomération en tant que forme de collaboration intercommunale particulière pour les projets globaux dans les domaines tels que les transports ou la culture.

**09.141****Postulat du groupe libéral-radical, du 23 juin 2009, "Déficit d'entretien: quelles priorités?"**

DGT

Postulat accepté le 24 juin 2009.

Concernant les bâtiments, une première évaluation sur quelque 90 bâtiments a été réalisée en 2009, pour déterminer l'état d'entretien de ceux-ci. Cette évaluation a permis de détecter les immeubles pour lesquels des mesures prioritaires devraient être prises. Afin d'étayer cette première analyse, une seconde évaluation plus détaillée est en cours. La réponse à ce postulat concernant les bâtiments sera proposée dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de la demande de crédit correspondante. Le Conseil d'Etat compte présenter ce rapport courant 2012.

Concernant les routes, l'examen de l'état du réseau cantonal ainsi que l'estimation des coûts pour sa remise en état et/ou le maintien de sa valeur constituent une préoccupation du Conseil d'Etat. Ainsi, un poste de gestionnaire affecté à cette activité a été créé en 2009. Ce travail consiste initialement en une énorme tâche de collecte et de traitement de données, notamment avec le logiciel ViaPMS, qui permet d'analyser en profondeur l'état du réseau, ainsi que le rythme auquel il se dégrade et les investissements nécessaires dans le temps pour en maintenir la valeur et la fonctionnalité. Aujourd'hui, les premières synthèses de planification d'entretien globale ont été réalisées. Malheureusement, ce logiciel ne donne pas des résultats concluants et ne permet pas d'évaluer les investissements nécessaires.

Quelques adaptations et consolidations du système sont donc encore nécessaires avant de pouvoir fournir tous les éléments au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat présentera un rapport fin 2012, rapport qui prévoira le classement de ce postulat notamment.

Notons aussi qu'en juin 2010, le Grand Conseil a accepté un crédit de 24 millions de francs sur 4 ans pour l'entretien constructif des routes, ouvrages d'art et cours d'eau nécessitant les travaux les plus urgents.

#### **09.153**

#### **Postulat Marc-André Nardin, du 24 juin 2009, "Amortissement d'investissement résultant d'entretien différé"**

DJSF

Postulat accepté le 24 juin 2009.

Cette problématique sera traitée dans le cadre du rapport prévu en 2013 et détaillant les prérequis légaux à la mise en œuvre du MCH2. Pour rappel, la mise en œuvre du MCH2 est prévue avec le budget 2015.

#### **09.146**

#### **Postulat du groupe PopVertsSol, du 23 juin 2009, "Encourager l'implantation de maisons de naissance"**

DSAS

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les maisons de naissance sont reconnues comme fournisseur de prestation selon la LAMal. Cette modification constitue aux yeux du Conseil d'Etat une amélioration par rapport à la situation antérieure. Par ailleurs, le Grand Conseil a accepté en 2011, sur proposition du Conseil d'Etat, de modifier la loi de santé ce qui a permis d'ancrer les maisons de naissance dans la liste des institutions de santé reconnues dans le canton. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a toutefois omis de répondre au postulat. Il y remédiera vraisemblablement dans le rapport quadriennal d'information sur la planification sanitaire qui portera sur les années 2009 à 2012.

#### **09.150**

#### **Postulat des groupes PopVertsSol et socialiste, du 23 juin 2009, "Pour une égalité des chances en matière de prévention et de promotion de la santé dans le cadre scolaire"**

DSAS

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Le domaine de la médecine scolaire est un domaine de compétence communale. Ce sont les communes qui engagent les médecins scolaires de leur choix et qui les rétribuent pour leurs activités. Ces médecins scolaires peuvent être engagés à taux fixe, comme c'est le cas dans les trois villes du canton, ou engagés sur mandat comme c'est le cas dans les autres communes. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un cadre légal au niveau cantonal en matière de médecine scolaire, à savoir l'arrêté concernant la médecine scolaire de janvier 2005, cadre dont le canton a fait largement usage pour garantir une certaine harmonisation en matière de médecine scolaire. Cet arrêté prévoit qu'il entre dans les attributions des directions d'école, de veiller à la bonne santé des élèves, ce sous la haute surveillance du DSAS.

Ce postulat implique une réorientation en profondeur des services de médecine scolaire allant de la médecine vers la santé scolaire. Il est donc nécessaire d'y faire participer tous les acteurs, des médecins et infirmier-ère-s scolaires aux communes. Dans ce sens, une première réunion pluridisciplinaire a eu lieu. Elle a permis d'étudier les modèles d'organisations mis en place dans les cantons de Genève et de Vaud. L'autre paramètre est la réorganisation scolaire elle-même qui influera sur l'organisation territoriale des services scolaires. Le DSAS, par son service cantonal de la santé publique, a mandaté dans le courant de l'automne 2011 deux experts pour lui faire des propositions d'organisation de la médecine scolaire allant dans le sens du postulat. Ces experts vont procéder à de larges auditions des milieux concernés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du canton, et à des recherches de littérature. Le Conseil d'Etat, sur saisine du DSAS, examinera pendant l'année 2012 quelles suites il entend donner à ce postulat en collaboration avec les communes et rendra compte de ses conclusions au Grand Conseil dans le prolongement.

#### **09.154**

#### **Postulat du groupe PopVertsSol, du 24 juin 2009, "Pour la prévention contre l'alcoolisme et la prévention de la santé"**

DSAS

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Ce postulat devrait trouver une réponse dans la réflexion plus globale initiée par la commission cantonale addictions qui vise à mettre sur pied un plan cantonal alcool. Une journée de réflexion

est agendée en 2011 et le Conseil d'Etat attend les propositions issues de ces travaux pour étudier les mesures de prévention à développer.

Le Conseil d'Etat traitera ce postulat en principe dans le courant de la présente législature avec les propositions issues d'une journée de réflexion organisée en 2011 par la commission addictions et celles récoltées lors des Etats généraux de la santé organisés en octobre 2009 que le gouvernement s'est engagé à intégrer dans le plan directeur de prévention et promotion de la santé.

**09.162****Postulat Marc-André Nardin, du 1<sup>er</sup> septembre 2009, "Rémunération des engagements de l'Etat"**

DJSF

Postulat accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Voir réponse au postulat 09.153

**09.143****Postulat du groupe socialiste, du 23 juin 2009, "Pour une sécurité maximale des données informatiques"**

DJSF

Postulat accepté le 2 septembre 2009.

Le Conseil d'Etat a déjà apporté des éléments de réponse concrets avec la création du SIEN et le maintien des relations de coopération étroite avec le CEG de la ville de Neuchâtel, alors même que le projet de fusion du SIEN et du CEG a été abandonné en 2011.

Les problématiques de sécurité des données informatiques, telles qu'évoquées dans le postulat, seront traitées de manière exhaustive dans le cadre du schéma directeur informatique, prévu pour 2013.

**09.152****Postulat du groupe socialiste, du 24 juin 2009, "Pour un retour du politique dans les décisions hospitalières"**

DSAS

Postulat accepté le 29 septembre 2009.

La loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM) et la loi portant constitution d'un établissement de droit public pour le maintien à domicile (NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile) ont fait toutes deux l'objet de modifications par le Grand Conseil, sur proposition de sa commission "santé", lors de la session d'octobre 2009 suite au dépôt de diverses initiatives communales, intitulées "Hôpital neuchâtelois: pour un retour des responsabilités", portant révision de la loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM). Le postulat reprend pour l'essentiel les modifications proposées par la commission santé du Grand Conseil qui ont été retenues par ce dernier. Celles-ci donnent plus de compétences au législatif cantonal dans les décisions hospitalières, notamment en lui attribuant celle de valider les options stratégiques s'inscrivant dans le cadre de la planification hospitalière s'agissant d'HNe et de la politique sanitaire s'agissant de NOMAD.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat évalue actuellement ses relations avec ses partenaires institutionnels dans le cadre de sa réflexion sur la gouvernance des partenariats et veut établir des principes de bonne gouvernance. A l'issue de ce travail d'importance, le CE sera mieux à même de juger de la pertinence de l'organisation prévue par la LEHM et d'en tirer les conclusions qui pourraient s'imposer.

**09.173****Postulat de la commission "scolarisation en école spécialisée, du 30 septembre 2009, "Etudier l'intégration des élèves placés en institution dans l'école obligatoire"**

DECS

Postulat accepté le 3 novembre 2009.

Ce postulat est traité actuellement suite à la mise en place d'un groupe de travail spécifique (GT intégration). Le DECS a confié à ce groupe le mandat consistant à réorganiser l'ensemble des ressources spécialisées en lien avec les structures de l'école ordinaire afin de favoriser le plus largement possible une politique d'intégration scolaire. Ce groupe de travail, de 29 membres, composé de représentants de l'ensemble des acteurs concernés (domaine spécialisé, école ordinaire, associations de parents, etc.) a rendu son rapport au DECS à fin février 2011.

Afin d'y donner suite, le DECS a demandé un rapport complémentaire concernant l'ensemble des mesures d'aide de l'école obligatoire neuchâteloise. Celui-ci lui a été rendu à fin 2011.

Le classement sera proposé à l'occasion du rapport d'information sur l'aide aux élèves en difficulté d'ici à la fin de la législature.

**09.174**

PRESIDENCE

**Postulat de la commission "Contrôle des habitants", du 20 octobre 2009, "Faciliter l'exercice des droits politiques"**

Postulat accepté le 3 novembre 2009.

Le postulat est en cours d'examen. Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2012.

**10.139**

DECS

**Postulat Tourya El Kadiri, 26 mai 2010, "Pour une installation photovoltaïque sur les toits du bâtiment de l'IMT"**

Postulat accepté le 26 mai 2010.

Ce postulat fait actuellement l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre des travaux *Microcity*.

**10.135**

DECS

**Postulat de la commission de la Microtechnique CPLN-CIFOM, du 7 mai 2010, "Politique cantonale de la formation post-obligatoire"**

Postulat amendé accepté le 29 juin 2010.

Ce postulat fait actuellement l'objet d'une analyse en collaboration avec les établissements concernés.

**10.137**

DECS

**Postulat du groupe libéral-radical, 25 mai 2010, "Des transports publics adaptés à une politique cantonale de la formation post-obligatoire"**

Postulat amendé accepté le 29 juin 2010.

Si l'on se réfère au rapport 10.018 "CPLN-CIFOM – Transfert de filières", il apparaît qu'environ 220 élèves seront concernés par le déplacement de certaines filières du CPLN au CIFOM du Locle. Cette situation doit être résolue dans la mesure où les trains actuels de l'heure de pointe sont surchargés et ne permettent pas de transporter un flux aussi important d'élèves supplémentaires. L'office des transports et le service des formations postobligatoires et de l'orientation, ainsi que les écoles collaborent afin que cette situation puisse trouver une solution.

**10.138**

DECS

**Postulat du groupe PopVertsSol, du 25 mai 2010, "Transports des apprentis et étudiants"**

Postulat amendé accepté le 29 juin 2010.

Les réponses aux postulats 10.137 et 10.138 peuvent être regroupées dans le même rapport.

**10.141**

DJSF

**Postulat de la commission fiscalité, du 30 juin 2010, "Réforme de la fiscalité des personnes physiques "**

Postulat accepté le 31 août 2010.

Le rapport 11.025, du 23 mai 2011, constitue une réponse au postulat dont le Conseil d'Etat demandera le classement.

**10.152**

DGT

**Postulat du groupe UDC, du 31 août 2010, "Mise en conformité des bâtiments de l'Etat"**

Postulat accepté le 1er septembre 2010.

Une première évaluation sur quelque 90 bâtiments a été réalisée en 2009 pour déterminer l'état d'entretien de ceux-ci. Cette évaluation a permis de détecter les immeubles pour lesquels des me-

sures prioritaires devraient être prises. Afin d'étayer cette première analyse, une seconde évaluation plus détaillée est en cours. Le classement de ce postulat sera proposé dans un rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil dans la première moitié de 2012.

**10.106****Postulat du groupe PopVertsSol, du 26 janvier 2010, "Fraude fiscale et rendement de l'impôt"**

DJSF

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les questions posées par le postulat seront étudiées dans le contexte plus large de la réorganisation du service des contributions et de l'affectation de ressources plus importantes au domaine de la lutte contre la fraude fiscale. Des réponses seront données dans le cadre d'un rapport à l'appui d'une demande de crédit d'investissement qui sera présenté en 2012.

**10.163****Postulat de la commission préalable "Accueil des enfants", du 6 septembre 2010, "Personnel des structures d'accueil pour enfants"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les trois postulats (10.163, 10.170 et 10.171) de la commission préalable "Accueil des enfants" trouveront une réponse durant l'année 2012, une fois la loi sur l'accueil des enfants en vigueur. Les études liées à ces trois postulats sont prêtes et seront discutées durant l'année 2012 avec les milieux intéressés.

**10.170****Postulat de la commission "Accueil des enfants", du 28 septembre 2010, "Accueil des enfants – Espace"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les trois postulats (10.163, 10.170 et 10.171) de la commission préalable "Accueil des enfants" trouveront une réponse durant l'année 2012, une fois la loi sur l'accueil des enfants en vigueur. Les études liées à ces trois postulats sont prêtes et seront discutées durant l'année 2012 avec les milieux intéressés.

**10.171****Postulat de la commission "Accueil des enfants", du 28 septembre 2010, "Accueil des enfants – Personnel d'encadrement des enfants"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les trois postulats (10.163, 10.170 et 10.171) de la commission préalable "Accueil des enfants" trouveront une réponse durant l'année 2012, une fois la loi sur l'accueil des enfants en vigueur. Les études liées à ces trois postulats sont prêtes et seront discutées durant l'année 2012 avec les milieux intéressés.

**10.159****Postulat de la commission santé, du 3 septembre 2010, "Favoriser les unités d'accueil temporaire (UAT)"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Le Conseil d'Etat traitera ce postulat dans le cadre d'un rapport à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé concernant la planification médico-sociale pour les personnes âgées que le DSAS doit lui soumettre très prochainement, après avoir reçu courant décembre 2011, le préavis positif du Conseil de santé. Le Grand Conseil devrait se pencher sur ce rapport dans le courant du premier semestre 2012. Les postulats 06.145, 06.148 et 07.141, ainsi que la motion 00.130 seront également traités dans ce cadre-là.

**10.160****Postulat de la commission santé, du 3 septembre 2010, "Formation professionnelle"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Le Conseil d'Etat entend étudier la question durant la présente législature.

**10.169****Postulat Caroline Gueissaz, Monika Maire-Hefti et Jean-Frédéric de Montmollin, du 28 septembre 2010, "Quelle place pour les assistantes en soins et santé communautaires"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Le Conseil d'Etat entend étudier la question durant la présente législature.

**10.162****Postulat de la commission santé, du 14 septembre 2010, "Structures intermédiaires et conséquences des réorganisations de HNe et du CNP"**

DSAS

Postulat accepté le 28 septembre 2010.

Les aspects concernant les structures intermédiaires de type psychiatrique seront présentés au Grand Conseil durant l'année 2012 dans le cadre du rapport que le Conseil d'Etat devra établir sur la base du plan d'action que le CNP devra lui remettre dans le courant du premier semestre 2012 pour les années 2013 à 2015, portant notamment sur ces structures. Pour HNe, le fait de disposer d'hôpitaux de soins aigus et de centres de traitement et de réadaptation (CTR) en son sein constitue un avantage indéniable, du point de vue organisationnel, comme du point de vue économique. L'amélioration du transfert des patients des lits A vers les lits B des quatre CTR de La Béroche, du Locle, du Val-de-travers et de Landeyeux est un objectif prioritaire d'HNe, qui doit permettre des économies importantes par une réduction de la durée des séjours dans les sites de soins aigus, qui génèrent des coûts élevés. De même, le retour à la maison ou au home doit se faire de manière fluide au moment où le patient retrouve suffisamment de force ou d'autonomie pour quitter le CTR. Pour cela, les soins à domicile doivent pouvoir immédiatement prendre le relais, à la sortie du CTR. Là aussi, une organisation efficiente de la transition entre les CTR et les soins à domicile permet de faire des économies considérables en évitant des séjours inutilement longs.

Le Conseil d'Etat détaillera les mesures prises en ce sens notamment par HNe et le CNP à l'interne comme à l'externe avec d'autres partenaires pour favoriser cette organisation dans le rapport quadriennal d'information sur la planification sanitaire qui devra être établi pour la période 2009 à 2012.

**10.155****Postulat du groupe socialiste, du 31 août 2010, "Pour un véritable suivi des conditions de détention"**

DJSF

Postulat accepté le 2 novembre 2010

Suite à la fuite d'un détenu, le service pénitentiaire de l'entité neuchâteloise évalue les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la prise en charge carcérale. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat répondra également à ce postulat en 2012.

**10.175****Postulat du groupe socialiste, du 2 novembre 2010, "Comblé le déficit parlementaire du RUN!"**

DGT

Postulat amendé accepté le 2 novembre 2010.

L'association RUN a subi des changements importants en 2010: la démission de son directeur, de sa vice-directrice et finalement le retrait du conseiller d'Etat Frédéric Hainard, alors chef du Département de l'économie, qui présidait le RUN, remplacé par le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du DGT, ainsi que la nomination d'un directeur par intérim.

Le Conseil d'Etat, le comité de direction RUN et l'Association des communes neuchâteloises (ACN) ont réfléchi en 2011 aux missions du RUN et le Conseil d'Etat a décidé de se retirer formellement de l'Association, tout en l'assurant d'un soutien financier sous forme de mandats pour les prestations qu'elle continue d'assumer, notamment celles en faveur du projet d'agglomération. La réponse à ce postulat est liée à des réflexions plus fondamentales sur les institutions, réflexions qui seront approfondies en lien avec l'éventualité d'une loi sur les agglomérations et le projet de loi sur la politique régionale. Lorsque le Conseil d'Etat possèdera tous les éléments permettant de répondre à ces réflexions, le classement de ce postulat pourra être demandé.

**10.173****Postulat de la commission "Insertion professionnelle", du 29 septembre 2010, "Insertion professionnelle et sociale"**

DECS

Postulat amendé accepté le 3 novembre 2010.

Suite au postulat 10.173, la commission a proposé d'ajouter un point à l'article 3, alinéa 1, de la loi sur le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes de moins de 30 ans, donnant ainsi une réponse au postulat. En effet, l'ajout du point *i* à l'article 3, alinéa 1, permet des solutions pour le public particulier des personnes qui dépendent déjà de l'aide sociale.

Le souci était d'équilibrer les actions de telle manière que chaque individu concerné par cette loi puisse bénéficier d'un soutien adapté à sa situation. Sans le point *i*, il apparaissait un discrédit pour les jeunes qui émargent à l'aide sociale. Avec l'acceptation de ce point, la parité est rétablie.

**10.183****Postulat du groupe PopVertsSol, du 7 décembre 2010, "Pour une rationalisation des scrutins"**

PRESIDENCE

Postulat accepté le 7 décembre 2010.

Le postulat est en cours d'examen. Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2012.

## 6.5. Interpellations et questions

Le Conseil d'Etat a répondu oralement à 34 interpellations et 137 questions écrites.

Il a répondu par écrit à 1 interpellation, à 8 questions écrites et 1 question orale.

## 7. REPONSES AUX CONSULTATIONS FEDERALES

Le Conseil d'Etat a répondu aux consultations suivantes :

1. Ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité.
2. Rapport de la Suisse sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
3. Assurer l'accès à une carte d'identité classique, non biométrique, sans puce, à tous les ressortissants suisses.
4. Révision partielle du code des obligations (sanction en cas de licenciement abusif ou injustifié).
5. Approbation de la Convention du Conseil de l'Europe relative au paysage.
6. Contre-projet direct à l'initiative populaire "Jeunesse + musique".
7. Modification de l'art. 8 de la loi sur l'énergie.
8. Convention du 30 mai 2008 sur les armes à sous-munitions.
9. Initiative parlementaire – politique en faveur de la famille.
10. Réforme structurelle de la prévoyance professionnelle – modifications d'ordonnances et nouvelle ordonnance sur les fondations de placement.
11. Maintien des exportations suisses de bétail.
12. Modification de la loi sur les bourses (abus de marché et délits boursiers).
13. Agrocarburants – prise de position des effets indirects.
14. Modification de la loi sur les banques.



15. Convention du 13 décembre 2006, relative aux droits des personnes handicapées.
16. Nouvelle loi sur la surveillance de l'assurance obligatoire des soins.
17. Loi fédérale sur l'assistance administrative fiscale.
18. Modification d'ordonnance OAMal et OPC à l'occasion de la modification des art. 64a LAMal et 65 LAMal.
19. Modèle des géodonnées minimaux, domaine des plans d'affectation.
20. Projet de territoire Suisse.
21. Révision de l'ordonnance sur l'énergie: modification de l'étiquette-énergie pour les voitures de tourisme.
22. Révision de l'ordonnance sur l'énergie, de l'ordonnance du DETEC sur l'attestation du type de production et de l'origine de l'électricité et de l'ordonnance sur la protection des eaux.
23. Nouvelles ordonnances portant sur les règles de la circulation et sur la signalisation.
24. Initiative parlementaire – Juridiction constitutionnelle.  
Initiative parlementaire – Faire en sorte que la Constitution soit applicable pour les autorités chargées de mettre en œuvre le droit.
25. Révision de l'article 69 a-k de l'ordonnance du 19 décembre 1983 sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles.
26. Libéralisation des heures d'ouverture des shops des stations services.
27. Initiative parlementaire portant sur la révision de la loi sur les stupéfiants (procédure d'amende d'ordre).
28. Modification de la Constitution, du code pénal, du code pénal militaire et du droit pénal des mineurs.
29. Projet de territoire Suisse.
30. Initiative cantonale Saint-Gall – Constructions hors des zones à bâtir.
31. Projet de territoire Suisse – Projet du 13 mai 2011.
32. Améliorer l'organisation et les procédures du Parlement.
33. Modification d'ordonnance sur les services de télécommunication.
34. Motions relatives aux institutions intercantionales et commission de surveillance interparlementaire.
35. Contre-projet direct à l'initiative "Oui à la médecine de famille".
36. Politique agricole 2014-2017.
37. Projet de territoire Suisse.
38. Modification de la loi sur la vignette autoroutière dans le cadre de l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales.
39. Projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) comme contre-projet à l'initiative populaire "pour les transports publics".
40. Révision de l'ordonnance sur l'énergie: prescriptions concernant les appareils et mise en circulation.
41. Révision partielle de la loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence.
42. Péréquation des ressources, compensation des charges et des cas de rigueur en 2012.
43. Révision partielle de l'ordonnance sur la géoinformation – annexe 1.
44. Consultation relative au chapitre revitalisations du manuel RPT dans le domaine de l'environnement et convention programme 2011 concernant la planification stratégique de la revitalisation.
45. Principes régissant la future collaboration Confédération-cantons en matière de promotion de l'intégration spécifique.

46. Demande de transfert économique de la concession de La Télé.
47. Renouvellement de la convention-cadre en matière de cyberadministration.
48. Programme de législature 2011-2015 de la Confédération.
49. Ordonnances du droit de la circulation routière.
50. Avant-projet de la Commission des affaires juridiques du Conseil national concernant l'initiative parlementaire 08.458. Investigation secrète. Restreindre le champ d'application des dispositions légales.
51. Modification de la loi sur les placements collectifs.
52. Ratification de la Convention No 183 de l'OIT sur la protection de la maternité.
53. Modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges.
54. Modification de l'article 119 de la Constitution fédérale et sur la loi sur la procréation médicalement assistée.
55. Projet du programme de travail 2012-2015 de la Conférence tripartite sur les agglomérations.
56. Ordonnance sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des voitures de tourisme.
57. Ordonnance sur l'encouragement de la culture et régime d'encouragement visé à l'article 28 LEC.
58. Loi sur la météorologie.
59. Révision de la loi sur la transplantation.
60. Configuration de l'espace aérien.
61. Révision de la loi sur les professions médicales.
62. Loi fédérale sur l'imposition internationale à la source.
63. Programme de travail de la CGSO pour la période 2012-2013.
64. Révision du droit de la prescription.
65. Protection de l'enfant contre l'exploitation et les abus sexuels.
66. Loi fédérale sur le dossier électronique du patient.
67. Loi fédérale portant modification des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.
68. Stratégie pour la biodiversité en Suisse.
69. Loi fédérale portant modification des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

Les textes sont à disposition à la chancellerie d'Etat, ainsi que sur le site Internet.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> février 2012

Au nom du Conseil d'Etat :

*La présidente,*                      *La chancelière,*

G. Ory

S. Despland

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>COMPOSITION DU GOUVERNEMENT</b> .....	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>AFFAIRES TRAITÉES</b> .....	<b>1</b>
<b>3.</b>	<b>RECEPTIONS ET INVITATIONS</b> .....	<b>1</b>
<b>4.</b>	<b>INFORMATION ET COMMUNICATION</b> .....	<b>2</b>
4.1.	Conférences de presse .....	2
4.2.	Communiqués de presse.....	2
4.3.	Rencontres avec les cadres de l'administration cantonale autour du redressement des finances et de la réforme de l'Etat .....	2
4.4.	Rencontres annuelles avec la presse.....	3
4.5.	Événements .....	3
<b>5.</b>	<b>CONFÉRENCES</b> .....	<b>4</b>
5.1.	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) .....	4
5.2.	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO).....	4
<b>6.</b>	<b>TRAITEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES</b> .....	<b>4</b>
6.1.	Résolutions.....	4
6.2.	Recommandations .....	4
6.3.	Motions, motions populaires et de communes .....	6
6.4.	Postulats.....	30
6.5.	Interpellations et questions.....	55
<b>7.</b>	<b>REPONSES AUX CONSULTATIONS FÉDÉRALES</b> .....	<b>55</b>

# CHANCELLERIE D'ETAT

## 1. SECRETARIAT GENERAL

### 1.1. Personnel

M. Pascal Fontana a été engagé le 1<sup>er</sup> avril 2011 en tant que secrétaire général. Il remplace Mme Séverine Despland nommée chancelière, le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

A également été engagé pour un mandat de 2 ans dès le 1<sup>er</sup> juin 2011, Monsieur Olivier Galland, pour des travaux liés à la refonte du site Internet de l'Etat.

Mme Véronique Comtesse engagée dès le 7 octobre 2010 en emploi temporaire pour la gestion des contrats du Guichet unique a terminé son activité le 7 avril 2011.

### 1.2. Feuille officielle

Durant l'exercice 2011, cinquante-deux numéros ont été publiés. La part au bénéfice de l'Etat s'élève à 126.380.50 francs (128.837 francs en 2010).

### 1.3. Légalisations

Pour l'année 2011, le secrétariat général de la chancellerie d'Etat a procédé à la légalisation de 3.071 pièces.

### 1.4. Guichet unique

Suite au crédit d'investissement de 4.5 millions de francs adopté par le Grand Conseil en septembre 2009, le développement de nouvelles prestations a été poursuivi. Ainsi, les prestations mises en ligne ont été les suivantes:

#### **Réservation des infrastructures du cimetière de La Chaux-de-Fonds**

Depuis le mois de juin 2011, les entreprises de pompes funèbres peuvent réserver les infrastructures du cimetière de La Chaux-de-Fonds.

#### **Modification des tranches d'impôt**

Dans le domaine de l'impôt des personnes physiques, le développement autour de la déclaration d'impôt s'est poursuivi avec la mise en place à la fin de l'année de la possibilité pour le contribuable de modifier ses tranches d'impôt.

En matière de développement informatique, trois premières prestations ont été migrées en .Net. Pour information, .Net est le nom donné à un ensemble de produits et de technologies informatiques pour rendre des applications facilement portables sur Internet.

Dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2011 et au début de l'année 2012, des actions ponctuelles ont été mises en place. Dans un premier temps, les communes ont reçu des nouveaux supports pu-

blicitaires. Ensuite, chaque titulaire de plaque de voiture dans le canton s'est vu remettre un disque de stationnement avec la mention du Guichet unique. Finalement, de nouvelles actions dans les centres commerciaux sont prévues pour les mois de janvier et février 2012.

Au 31 décembre, ce sont 19.368 contrats d'utilisation du Guichet unique qui ont été conclus par des privés. On dénombre également 622 contrats pour des entreprises, totalisant 1.217 accès de collaboratrices et collaborateurs. A noter encore que 6.628 contrats ont été passés en 2011.

## 1.5. Droits politiques

### a) Généralités

La votation prévue le 3 avril 2011 sur la loi du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant modification de la loi sur les contributions directes (imposition des personnes morales) ainsi que sur l'initiative législative populaire cantonale "Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité" et le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants a été annulée par arrêt du Tribunal fédéral du 24 mars 2011. Finalement, la votation sur ces objets a eu lieu le 19 juin 2011.

Les élections fédérales ont quant à elles, eu lieu le 23 octobre 2011. Suite à l'acceptation en votation populaire le 26 septembre 2010 de la modification du système électoral, l'élection au Conseil des Etats s'est déroulée cette année pour la première fois, selon le système de la représentation proportionnelle.

Le vote électronique n'était pas possible dans le cadre de ces élections fédérales, la Confédération souhaitant que le vote par Internet soit déjà testé dans le cadre d'élections cantonales et/ou communales avant de l'autoriser au plan fédéral.

Par contre, trois nouveaux essais de vote électronique ont été réalisés avec succès lors des scrutins suivants :

- votation fédérale du 13 février,
- votation cantonale du 19 juin,
- votation cantonale du 27 novembre.

Ainsi, le 13 février, 3.674 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par Internet sur les 12.127 personnes ayant conclu un contrat au Guichet unique et tous les votes ont été déclarés valides.

Le 19 juin, ce sont 3.351 électrices et électeurs qui ont choisi ce mode de vote sur les 17.617 en ayant la possibilité. Tous les votes ont été déclarés valides lors de ces scrutins.

Finalement, le 27 novembre, ce sont 3.239 électrices et électeurs qui ont choisi ce mode de vote sur les 18.181 en ayant la possibilité. A nouveau, tous les votes ont été déclarés valides lors de ces scrutins.

Concernant les Suissesses et Suisses de l'étranger, on peut dénombrer le 13 février, 50 votants par Internet sur un total de 227 inscrits au Guichet unique, 64 sur 246 le 19 juin et 75 sur 254 le 27 novembre.

A noter encore que la possibilité de voter par Internet pour les Suissesses et Suisses de l'étranger reste limitée à ceux domiciliés dans l'un des Etats membres de l'Accord de Wassenaar, ou dans un des Etats membres de l'Union européenne ainsi que dans un des Etats suivants: Andorre, Chypre du Nord, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et Vatican.

**b) Elections****Elections fédérales****Election de la députation au Conseil national, du 23 octobre 2011**

Neuf listes, comprenant quarante-cinq candidates et candidats, ont été déposées.

Les sièges sont répartis comme suit :

PLR.Les Libéraux-Radicaux	2
Parti socialiste neuchâtelois, liste Hommes	1
POPVertsSolidaritéS, Les Verts	1
Union Démocratique du Centre – UDC	1

Ont été élus :

M. Laurent Favre	PLR.Les Libéraux-Radicaux	13.498 suffrages
M. Yvan Perrin	Union Démocratique du centre	13.383 suffrages
M. Alain Ribaux	PLR.Les Libéraux-Radicaux	11.564 suffrages
M. Jacques-André Maire	Parti socialiste	10.324 suffrages
Mme Francine John-Calame	POPVertsSolidaritéS, Les Verts	7.020 suffrages

La participation au scrutin a été de 42.39%. Les résultats de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle du 28 octobre 2011 et n'ont donné lieu à aucune réclamation.

**Election au Conseil des Etats, du 23 octobre 2011**

Sept listes, comprenant douze candidates et candidats, ont été déposées.

Les sièges sont répartis comme suit :

PLR.Les Libéraux-Radicaux	1
Parti socialiste neuchâtelois	1

Ont été élus :

M. Didier Berberat	Parti socialiste	17.649 suffrages
M. Raphaël Comte	PLR.Les Libéraux-Radicaux	13.004 suffrages

La participation au scrutin a été de 38.09%. Les résultats de cette élection ont été publiés dans la Feuille officielle du 28 octobre 2011 et n'ont donné lieu à aucune réclamation.

**c) Votations****Votations fédérales****13 février**

- Sur l'initiative populaire du 23 février 2009 "Pour la protection face à la violence des armes". Résultat du canton: 27.176 oui; 23.868 non; participation au scrutin: 46,99%. Résultat de la Confédération: 1.083.312 oui; 1.395.812 non; participation au scrutin: 49,12%. Le projet a été rejeté.

**Votations cantonales****19 juin**

- Sur la loi du 1<sup>er</sup> septembre 2010 portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (imposition des personnes morales). Résultat: 28.128 oui; 8.448 non; participation au scrutin: 28,42%. La loi a été acceptée.
- Sur l'initiative législative populaire cantonale "Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité". Résultat: 9.419 oui; 26.603 non; participation au scrutin: 28,44%. L'initiative a été rejetée.

- Sur le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE). Résultat: 27.012 oui; 9.043 non; participation au scrutin: 28,44%. Le contre-projet a été accepté.

## 27 novembre

- Sur le décret portant révision de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (droit à un salaire minimum), du 28 juin 2011. Résultat du canton: 24.624 oui; 20.439 non; participation au scrutin: 34,72%. Le décret a été accepté.

## Votations communales

**Brot-Dessous – 13 février.** Arrêté du Conseil général, du 27 septembre 2010, relatif à la demande de crédit de 75.000 francs pour la rénovation de l'enveloppe extérieure de la gare de Champ-du-Moulin, pour la remise en conformité du tableau électrique ainsi que le réaménagement d'un WC public. L'arrêté a été refusé par 36 non contre 33 oui. Participation au scrutin: 64,81%.

**Brot-Dessous – 13 février.** Arrêté du Conseil général, du 27 septembre 2010, relatif à l'achat de la gare de Champ-du-Moulin au prix symbolique de 1 franc. L'arrêté a été accepté par 35 oui contre 33 non. Participation au scrutin: 64,81%.

**Saint-Aubin–Sauges – 13 février.** Arrêté du Conseil général, du 22 juin 2010, concernant les redevances pour l'utilisation du domaine public par les gestionnaires de réseaux électriques. L'arrêté a été refusé par 442 non contre 259 oui. Participation au scrutin: 39,00%.

**Vaumarcus – 13 février.** Arrêté du Conseil général, du 9 septembre 2010, concernant les redevances pour l'utilisation du domaine public par les gestionnaires de réseaux électriques. L'arrêté a été accepté par 68 oui contre 45 non. Participation au scrutin: 59,80%.

**Chézard–Saint-Martin – 13 février.** Arrêté du Conseil général, du 27 septembre 2010, portant modification du Règlement général du 21 avril 2008 (modification du mode d'élection du Conseil communal). L'arrêté a été accepté par 403 oui contre 238 non. Participation au scrutin: 48,48%.

**La Chaux-de-Fonds – 13 février.** Arrêté du Conseil général, du 28 juin 2010, introduisant un article 36 bis dans le Règlement sur les taxes et émoluments concernant les "Macarons et cartes de stationnement". L'arrêté a été refusé par 7.964 non contre 3.157 oui. Participation au scrutin: 40,33%.

**La Chaux-de-Fonds – 13 février.** Arrêté du Conseil général, du 28 juin 2010, relatif à une demande de crédit de 490.000 francs pour la mise en place de la signalisation dans le cadre de la politique de stationnement. L'arrêté a été refusé par 8.134 non contre 2.821 oui. Participation au scrutin: 40,28%.

**Boudry – 15 mai.** Arrêté du Conseil général, du 7 février 2010, adoptant la convention de fusion entre les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod. L'arrêté a été accepté par 1.011 oui contre 549 non. Participation au scrutin: 42,05%.

**Cortaillod – 15 mai.** Arrêté du Conseil général, du 7 février 2010, adoptant la convention de fusion entre les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod. L'arrêté a été refusé par 970 non contre 859 oui. Participation au scrutin: 52,92%.

**Bevaix – 15 mai.** Arrêté du Conseil général, du 7 février 2010, adoptant la convention de fusion entre les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod. L'arrêté a été refusé par 1.111 non contre 776 oui. Participation au scrutin: 64,24%.

**Colombier – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 15 septembre 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Auvernier, de Bôle et de Colombier. L'arrêté a été accepté par 1.644 oui contre 414 non. Participation au scrutin: 49,22%.

**Auvernier – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 15 septembre 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Auvernier, de Bôle et de Colombier. L'arrêté a été accepté par 413 oui contre 407 non. Participation au scrutin: 65,39%.

**Bôle – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 15 septembre 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion entre les communes d'Auvernier, de Bôle et de Colombier. L'arrêté a été accepté par 626 oui contre 205 non. Participation au scrutin: 57,93%.

**La Côte-aux-Fées – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 26 septembre 2011, concernant la réduction du nombre de sièges au Conseil général de 15 à 11 sièges. L'arrêté a été accepté par 139 oui contre 21 non. Participation au scrutin: 42,44%.

**Cernier – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 660 oui contre 241 non. Participation au scrutin: 54,55%.

**Chézard-Saint-Martin – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 605 oui contre 284 non. Participation au scrutin: 66,47%.

**Dombresson – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 414 oui contre 245 non. Participation au scrutin: 56,77%.

**Villiers – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 138 oui contre 73 non. Participation au scrutin: 65,15%.

**Le Pâquier – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 77 oui contre 30 non. Participation au scrutin: 65,45%.

**Savagnier – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 357 oui contre 205 non. Participation au scrutin: 67,81%.

**Fenin-Vilars-Saules – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 229 oui contre 177 non. Participation au scrutin: 65,71%.

**Fontaines – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 285 oui contre 161 non. Participation au scrutin: 53,01%.

**Engollon – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 42 oui contre 22 non. Participation au scrutin: 77,11%.

**Fontainemelon – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-



Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 381 oui contre 346 non. Participation au scrutin: 58,03%.

**Les Hauts-Geneveys – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 323 oui contre 109 non. Participation au scrutin: 58,73%.

**Boudevilliers – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 204 oui contre 128 non. Participation au scrutin: 58,77%.

**Coffrane – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 199 oui contre 107 non. Participation au scrutin: 56,75%.

**Coffrane – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 28 avril 2010, concernant la modification du Règlement général du 25 janvier 2005 (modification du mode d'élection au Conseil général). L'arrêté a été accepté par 256 oui contre 37 non. Participation au scrutin: 56,02%.

**Les Geneveys-sur-Coffrane – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 364 oui contre 200 non. Participation au scrutin: 51,36%.

**Montmollin – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 20 juin 2011, concernant l'adoption de la convention de fusion des communes de Boudevilliers, de Cernier, de Chézard-Saint-Martin, de Coffrane, de Dombresson, d'Engollon, de Fenin-Vilars-Saules, de Fontainemelon, de Fontaines, des Geneveys-sur-Coffrane, des Hauts-Geneveys, de Montmollin, du Pâquier, de Savagnier et de Villiers. L'arrêté a été accepté par 126 oui contre 97 non. Participation au scrutin: 52,33%.

**Le Cerneux-Péquignot – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 26 septembre 2011, concernant la réduction du nombre de sièges au Conseil général passant de 15 à 11. L'arrêté a été accepté par 115 oui contre 10 non. Participation au scrutin: 48,29%.

**La Sagne – 27 novembre.** Arrêté du Conseil général, du 21 mars 2011, concernant un crédit de 26.000 francs destiné à la mise en application des mesures de modération de trafic dans le village. L'arrêté a été refusé par 289 non contre 137 oui. Participation au scrutin: 51,19%.

#### ***d) Initiatives et référendums***

Le décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative "Avenir des crêtes: au peuple de décider!" a été adopté par le Grand Conseil le 22 février 2011. L'initiative est à l'étude au Département de la gestion du territoire.

Une initiative " Pour des allocations familiales équitables" a été annoncée à la chancellerie d'Etat, le 18 mars 2011. Déposée le 20 septembre, elle a recueilli 6.223 signatures valables. Le décret concernant la recevabilité matérielle de cette initiative a été adopté par le Grand Conseil le 25 janvier 2012. L'initiative est à l'étude au Département de l'économie.

Une initiative "Pour un Conseil d'Etat élu au système proportionnel" a été annoncée à la chancellerie d'Etat, le 16 septembre 2011. Le délai de dépôt des listes de signatures est fixé au 16 mars 2012.

### **1.6. Conférence des secrétaires généraux**

Instituée par un arrêté du Conseil d'Etat du 17 février 1999, la Conférence des secrétaires généraux est notamment chargée de coordonner les activités intéressant l'ensemble des départements de l'administration cantonale.

Présidée par la chancelière d'Etat, elle s'est réunie à 9 reprises pour régler des problématiques transversales, harmoniser diverses procédures mais également pour traiter des dossiers relatifs au redressement des finances et à la réforme de l'Etat.

### **1.7. Transparence des activités étatiques**

Voir rapport de gestion du préposé cantonal à la gestion de l'information.

### **1.8. Partenariat enregistré**

Depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1<sup>er</sup> juillet 2004, la chancellerie d'Etat a enregistré 518 partenariats se répartissant de la manière suivante :

457 partenariats hétérosexuels ;

61 partenariats homosexuels, dont 32 concernant des couples hommes et 29 des couples femmes ;

43 partenariats enregistrés ont également été dissous pour divers motifs dont le décès d'un des conjoints.

Pour la seule année 2011, la chancellerie d'Etat a enregistré 76 partenariats se répartissant en 72 partenariats hétérosexuels et 4 partenariats homosexuels, dont 1 concernant des couples hommes et 3 des couples femmes. 10 partenariats enregistrés ont également été dissous.

### **1.9. Centenaires**

Durant l'exercice 2011, 23 citoyennes et citoyens du canton ont reçu un message fleuri de l'Etat, à l'occasion de leur centième anniversaire (20 femmes et 3 hommes).

## **2. COMMUNICATION**

### ***Site Internet***

En 2011, la fréquentation du site Internet officiel de l'Etat a connu une légère augmentation. Cette dernière s'est élevée à environ 1.775.575 visites pour 6.491.207 pages vues (moyenne mensuelle: 147.965 visites par mois / 540.934 pages vues par mois). En comparaison avec les statistiques 2010, ce résultat montre une augmentation d'environ 1.5% de la fréquentation du site Internet pour l'année 2011. Le nombre de pages vues connaît par contre une diminution (-2.7%). Cette évolution peut s'expliquer par l'important travail fourni en 2011 pour simplifier, réorganiser et améliorer l'accès aux pages recherchées.

Le record de fréquentation journalière pour 2011 a été atteint le mardi 21 juin. Le site Internet de l'Etat a reçu ce jour-là 10.431 visites.

En terme de volume, le site Internet de l'Etat compte à fin 2011 près de 47.000 fichiers (+ 9%) (10.8 GB), répartis en plus de 1.100 rubriques et 7.500 pages.

Sous sa forme actuelle, le site Internet [www.ne.ch](http://www.ne.ch) a maintenant 10 ans. Il est plus que temps de procéder à sa refonte. A cette fin, un comité de pilotage composé de représentants de la chancellerie et du service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) ainsi qu'un groupe de travail représentant les départements ont été mis sur pied. Un partenaire graphique a été aussi choisi. Les travaux ont débuté concrètement en janvier 2012 avec comme objectif la publication d'un nouveau site au printemps 2013. Ce projet de refonte, aussi bien technologique que graphique, est important et touchera tous les services de l'administration cantonale, responsables des nombreux contenus publiés.

### 3. SERVICE DU GRAND CONSEIL

#### 3.1. GRAND CONSEIL

##### *a) Mutations*

###### *District de Neuchâtel*

- 29.03.11 **M. Thierry Lardon**, député suppléant UDC, remplace M<sup>me</sup> Maria Angela Guyot, députée démissionnaire.
- 29.03.11 **M. Stephan Moser**, suppléant UDC, remplace M. Thierry Lardon, suite à son passage de la fonction de député suppléant à celle de député.
- 30.08.11 **M<sup>me</sup> Martha Zurita**, suppléante POP-SOL, remplace M<sup>me</sup> Marianne Ebel, députée démissionnaire, suite au refus de M<sup>me</sup> Véronique Jaquet, députée suppléante.
- 30.08.11 **M<sup>me</sup> Caroline Nigg Wolfrom**, suppléante POP-SOL, devient députée suppléante suite au refus de M<sup>me</sup> Véronique Jaquet de devenir députée.
- 06.12.11 **M. Christian Boss**, député suppléant libéral-radical, remplace M. Alain Ribaux, démissionnaire.
- 06.12.11 **M. Roland Walther**, suppléant libéral-radical, remplace M. Christian Boss, suite à son passage de la fonction de député suppléant à celle de député.

###### *District de Boudry*

- 22.02.11 **M. Yannick Boillod**, député suppléant socialiste, remplace M<sup>me</sup> Lydia Renzo, députée démissionnaire.
- 22.02.11 **M. Etienne Bourqui**, suppléant socialiste, remplace M. Yannick Boillod, suite à son passage de la fonction de député suppléant à celle de député.

###### *District du Val-de-Ruz*

- 28.09.11 **M. Dragan Mihailovic**, suppléant socialiste, remplace M. David Moratel, député suppléant démissionnaire.

**District du Locle**

22.02.11 **M. Pierre-Yves Escher**, premier suppléant POP-SOL, remplace M. Claude Leimgruber, député suppléant décédé.

**District de La Chaux-de-Fonds**

30.08.11 **M. Rolf Aeberhard**, suppléant Verts, remplace M. Patrick Erard, député démissionnaire suite au refus de M<sup>me</sup> Julie John, députée suppléante.

30.08.11 **M<sup>me</sup> Karin Phildius**, suppléante Verts, devient députée suppléante suite au refus de M<sup>me</sup> Julie John de devenir députée.

**b) Présidence**

La présidence a été assumée, jusqu'au 24 mai, par M. Olivier Haussener, libéral-radical, entrepreneur, domicilié à Saint-Blaise, puis par M. Adrien Laurent, socialiste, directeur logistique et accueil au CNP, domicilié à Bevaix.

**c) Bureau**

Dès le 22 février, M. Théo Huguenin-Elie remplace M. Christian Mermet en tant que président du groupe socialiste.

Dès la session de mai, le bureau est composé de la manière suivante:

Président:	M. Adrien Laurent
1 <sup>er</sup> vice-président:	M. Cédric Dupraz
2 <sup>e</sup> vice-président:	M. Philippe Bauer
1 <sup>er</sup> secrétaire:	M. Eric Flury
2 <sup>e</sup> secrétaire:	M. Yvan Botteron

Présidents de groupes:

- groupe libéral-radical M. Jean-Bernard Wälti
- groupe socialiste M. Théo Huguenin-Elie
- groupe PopVertsSol M. Patrick Erard
- groupe UDC M. Jean-Charles Legrix

Dès le 1<sup>er</sup> juillet, M<sup>me</sup> Doris Angst remplace M. Patrick Erard en tant que présidente du groupe PopVertsSol. Dès le 1<sup>er</sup> octobre, M. Raymond Clottu remplace M. Jean-Charles Legrix en tant que président du groupe UDC.

Le bureau du Grand Conseil a tenu 18 séances.

**d) Scrutateurs**

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

**e) Commissions permanentes****Commission législative (15 membres)**

Durant l'année 2011, la commission a tenu 12 séances et la sous-commission de la commission législative chargée de l'étude de réforme du Grand Conseil en a tenu 19.

Dès le 29 mars, M<sup>me</sup> Christine Fischer remplace M. Théo Huguenin-Elie, démissionnaire. Dès le 27 septembre, M<sup>me</sup> Caroline Nigg Wolfrom remplace M<sup>me</sup> Véronique Jaquet, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 11.002, Nouvelle organisation judiciaire – localisation des autorités judiciaires
- 11.029, Surveillance des institutions de prévoyance et des fondations
- 11.039, Profession d'avocat ou d'avocate
- 11.050, Législature de cinq ans

### ***Commission de gestion et des finances (15 membres)***

Durant l'année 2011, la commission plénière a tenu 20 séances, son bureau en a tenu 2, le groupe de travail chargé de l'examen du projet de loi 09.107 en a tenu 3, et ses sous-commissions en ont tenu 25. Elle a participé à une séance de la commission fiscalité consacrée à la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

Dès le 1<sup>er</sup> avril, M. Karim Frédéric Marti remplace M. Raymond Clottu. Dès le 1<sup>er</sup> septembre, M. Raymond Clottu remplace M. Karim Frédéric Marti, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 11.020, Crédits supplémentaires 2011 (Supplément I)
- 11.023, Crédit supplémentaire urgent entretien courant des bâtiments
- 11.024, Crédit supplémentaire urgent entretien courant des routes et ouvrages
- 11.036, Redressement des finances et réforme de l'Etat
- 11.037, Redressement des finances et réforme de l'Etat – AVS/AI-LEmpl
- 11.038, Redressement des finances et réforme de l'Etat – LILAMAL
- 11.041, Crédit supplémentaire urgent 2011 – Orthophonie ambulatoire
- 11.044, Crédits supplémentaires 2011 (Supplément II)
- 11.045, Crédit supplémentaire urgent 2011 – Prestations complémentaires AVS
- 11.046, Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

### ***Commission des affaires extérieures (15 membres)***

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Durant l'année 2011, la commission plénière a tenu 10 séances et plusieurs délégations ont été désignées pour participer à des séances à l'extérieur.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 11.019, Concordat sur la culture et le commerce du chanvre
- 11.032, Concordat VICLAS
- 11.033, Haute école suisse d'agronomie

### ***Commission judiciaire (6 membres)***

Durant l'année 2011, la commission a tenu 3 séances.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, M. Etienne Robert-Grandpierre remplace M<sup>me</sup> Charlotte Imhof, démissionnaire.

### ***Commission de rédaction***

Dès le 29 mars, M<sup>me</sup> Barbara Goumaz remplace M<sup>me</sup> Lydia Renzo, démissionnaire, M. Daniel Haldimann remplace M<sup>me</sup> Maria Angela Guyot, démissionnaire.

La commission n'a tenu aucune séance.

**Commission des pétitions et des grâces (11 membres)**

Durant l'année 2011, la commission a tenu 6 séances.

Dès le 23 février, M. Daniel Haldimann remplace M<sup>me</sup> Maria Angela Guyot, démissionnaire. Dès cette date, la fonction de président est assurée par M. Daniel Haldimann.

**f) Commissions spéciales***Commissions de suivi***Commission fiscalité (15 membres)**

Durant l'année 2011, la commission a tenu 7 séances.

Dès le 29 mars, M. Hermann Frick remplace M. Jean-Daniel Burnat.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 11.018, Impôts directs (imposition des personnes morales)
- 11.025, Impôts directs (imposition des personnes physiques)
- 11.034, Impôts directs (successions et donations entre vifs)

**Commission péréquation financière (15 membres)**

Durant l'année 2011, la commission n'a tenu aucune séance.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

**Commission RPT (15 membres)**

Durant l'année 2011, la commission n'a tenu aucune séance.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

**Commission HarmoS (15 membres)**

Durant l'année 2011, la commission a tenu 2 séances.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

**Commission Routes-H20 (11 membres)**

Durant l'année 2011, la commission a tenu 4 séances.

Dès le 29 mars, M<sup>me</sup> Marina Giovannini remplace M<sup>me</sup> Lydia Renzo, démissionnaire.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 11.026, H20 Evitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds – complément d'études
- 11.027, H20 Evitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds – acquisitions foncières

**Commission Santé (15 membres)**

Durant l'année 2011, la commission a tenu 6 séances.

Dès le 30 août, M. Théodore Buss remplace M<sup>me</sup> Marianne Ebel, et M. Patrick Herrmann remplace M. Patrick Erard, démissionnaires.

Cette commission a traité, en tant que commission préalable, les rapports du Conseil d'Etat suivants:

- 11.004, Assainissement de Nomad
- 11.030, Loi de santé

### ***Commission TransRUN (9 membres)***

Durant l'année 2011, la commission a tenu 3 séances.

Dès le 7 décembre, M<sup>me</sup> Sylvia Morel remplace M. Marc-André Nardin, démissionnaire.

### ***Commission Microcity***

Durant l'année 2011, la commission n'a tenu aucune séance.

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

### ***Commission Formation-emploi (9 membres)***

Elue le 22 février, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Eric Flury, président, Sylvia Locatelli, Daniel Schürch, pour le groupe socialiste, Philippe Haeberli, vice-président, François Jaquet, Béatrice Haeny, pour le groupe libéral-radical, Marianne Ebel, rapporteuse, Carol Gehringer, pour le groupe PopVertsSol, et Walter Willener, pour le groupe UDC.

Dès le 30 août, M. François Konrad remplace M<sup>me</sup> Marianne Ebel, démissionnaire.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 3 séances.

### ***Commission Troisième volet de désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes (11 membres)***

Elue le 2 novembre, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Mario Castioni, président, Martial Debély, Yannick Boillod, pour le groupe socialiste, Jean-Bernard Wälti, vice-président, Olivier Haussener, Philippe Haeberli, pour le groupe libéral-radical, Laurent Debrot, rapporteur, Daniel Ziegler, pour le groupe PopVertsSol, et Jean-Charles Legrix, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2011, la commission n'a tenu aucune séance.

## ***Commissions préalables***

### ***Commission Archivage (9 membres)***

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

### ***Commission Cautionnement de l'Etat (9 membres)***

Elue le 23 février, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Gilbert Hirschy, président, Théodor Buss, pour le groupe PopVertsSol, Christiane Bertschi, vice-présidente, Christine Fischer, Barbara Goumaz, pour le groupe socialiste, Marc-André Nardin, rapporteur, Claude Guinand, Christian Hostettler, pour le groupe libéral-radical, et Didier Calame, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 3 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission RPT-Transports publics (9 membres)**

Elue le 23 février, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Pierre-André Steiner, président, Jean-Jacques Wenger, Etienne Robert-Grandpierre, pour le groupe libéral-radical, Laurent Debrot, vice-président, Luc Ducommun, pour le groupe PopVertsSol, Armand Blaser, rapporteur, François Cuche, Baptiste Hurni, pour le groupe socialiste, et Didier Calame, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Centrales nucléaires (9 membres)**

Elue le 23 février, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Martine Docourt, présidente, Matthieu Béguelin, Alexandre Houlmann, pour le groupe socialiste, Caroline Gueissaz, vice-présidente, Hermann Frick, Jean-Bernard Wälti, pour le groupe libéral-radical, Arvind Shah, rapporteur, Laurent Debrot, pour le groupe PopVertsSol, et Florian Robert-Nicoud, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 2 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Assainissement et renforcement d'ouvrages d'art (9 membres)**

Elue le 27 avril, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Charles Legrix, président, pour le groupe UDC, Philippe Loup, vice-président, Serge Vuilleumier, Johanne Lebel Calame, pour le groupe socialiste, Christian Hostettler, rapporteur, Sandra Menoud, Boris Keller, pour le groupe libéral-radical, François Konrad et Laurent Debrot, pour le groupe PopVertsSol.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Energie/Approvisionnement en électricité (9 membres)**

Elue le 27 avril, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Caroline Gueissaz, présidente, Charles Häslar, Yann-Amaël Aubert, pour le groupe libéral-radical, Jean-Charles Legrix, vice-président, pour le groupe UDC, Daniel Schürch, Christiane Bertschi, Christian Mermet, pour le groupe socialiste, Arvind Shah et Laurent Debrot, pour le groupe PopVertsSol.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 12 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Commission Renforcement et réaménagement de la RC 1320 (9 membres)**

Elue le 25 mai, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Serge Vuilleumier, président, Philippe Loup, Martine Docourt Ducommun, pour le groupe socialiste, Pierre Castella, vice-président, Christian Hostettler, Jean-Luc Jordan, pour le groupe libéral-radical, Jean-Charles Legrix, rapporteur, pour le groupe UDC, Fabien Fivaz et Cédric Dupraz, pour le groupe PopVertsSol.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.



**Commission Frein au démantèlement social (9 membres)**

Elue le 31 août, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Laurent Debrot, président, Cédric Dupraz, pour le groupe PopVertsSol, Claude Borrel, vice-président, Matthieu Béguelin, Baptiste Hurni, pour le groupe socialiste, Patrice Zürcher, rapporteur, Christiane Hofer, Isabelle Weber, pour le groupe libéral-radical, et Raymond Clottu, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 1 séance.

**Commission Protection des animaux (9 membres)**

Elue le 28 septembre, en tant que commission préalable, la commission est composée de la manière suivante:

M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Bernard Steudler, président, Isabelle Weber, Annabelle Meyrat, pour le groupe libéral-radical, Arvind Shah, vice-président, Marie-France Monnier Douard, pour le groupe PopVertsSol, Christine Fischer, rapporteuse, Souhaïl Latrèche, Serge Vuilleumier, pour le groupe socialiste, et Walter Willener, pour le groupe UDC.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 1 séance, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**g) Autres commissions****Commission d'enquête parlementaire (CEP) (4 membres)**

Aucune mutation n'a été enregistrée parmi ses membres.

Durant l'année 2011, la commission a tenu 15 séances, parvenant ainsi au terme de ses travaux.

**Groupe de travail "Informatisation du Grand Conseil"**

Dès le 21 octobre, M<sup>me</sup> Christine Fischer remplace M<sup>me</sup> Odile Duvoisin, démissionnaire.

Le groupe a participé à une séance de la sous-commission législative chargée de l'étude de réforme du Grand Conseil.

**Les commissions parlementaires ont ainsi tenu 132 séances, leurs bureaux 2, la sous-commission législative 19, le groupe de travail de la commission de gestion et des finances 3 et les sous-commissions de gestion et des finances 25.**

**h) Sessions**

Le Grand Conseil a tenu 10 sessions, soit 24 séances, dont 4 de relevée:

- les 25 (après-midi et soir) et 26 janvier;
- les 22 et 23 février;
- les 29 et 30 mars;
- les 26 et 27 avril;
- les 24 et 25 mai;
- les 28 (après-midi et soir) et 29 juin;
- les 30 et 31 août;
- les 27 et 28 septembre;

- les 1<sup>er</sup> (après-midi et soir) et 2 novembre;
- les 6 (après-midi et soir) et 7 décembre.

### ***j) Lois et décrets adoptés par le Grand Conseil***

#### **25 janvier**

- Décret portant octroi d'un crédit-cadre d'engagement de 3.500.000 francs destiné à la mise en conformité des installations techniques (sécurité et santé au travail SST) des bâtiments du Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâtelaises (CIFOM), sis rues de la Serre 62 (art. No 18088), de la Paix 60 (art. No 10614) et Jardinière 68 (art. No 11579) à La Chaux-de-Fonds
- Décret autorisant la constitution d'un droit de superficie en faveur de la "Fondation pour la rénovation des bâtiments du CPMB" permettant la rénovation des bâtiments du Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB) à Colombier
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1.300.000 francs pour le remplacement des appareils radio Polycom de la police neuchâteloise
- Loi portant modification de la loi sur le fonds d'aide aux communes
- Décret prorogeant le décret relatif à l'utilisation du solde du fonds destiné aux réformes de structures des communes et accordant des crédits supplémentaires de 1.200.000 francs pour les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2011 du fonds destiné aux réformes de structures des communes
- Loi sur la statistique cantonale
- Loi portant adoption des nouvelles structures de la scolarité obligatoire et adaptation cantonale à cette réforme ainsi qu'à la terminologie HarmoS
- Décret portant acceptation de prendre en considération une demande de poursuite contre un membre du Conseil d'Etat

#### **22 février**

- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire de 2.500.000 francs pour l'assainissement de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile
- Décret autorisant un cautionnement simple de 2.000.000 francs pour l'assainissement de NOMAD – Neuchâtel organise le maintien à domicile
- Loi sur l'archivage (LArch)
- Décret portant octroi d'un crédit d'investissement de 1.450.000 francs pour l'acquisition et la création des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la loi sur l'archivage (LArch)
- Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative populaire cantonale "Avenir des crêtes: au peuple à décider!"

#### **29 mars**

- Décret concernant l'avis du canton de Neuchâtel sur la demande d'autorisation générale pour le renouvellement des centrales nucléaires et sur l'étape 1 du plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes"
- Loi d'introduction de la législation fédérale sur la géoinformation (LGéo): loi cantonale sur la géoinformation

#### **30 mars**

- Décret portant modification:
  1. de la loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (imposition des personnes morales);
  2. du décret soumettant au vote du peuple:

- a) l'initiative législative populaire "pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité";
- b) le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE)
- Décret portant octroi d'un crédit de 750.000 francs pour le renouvellement d'un camion cureur

**27 avril**

- Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2010

**24 mai**

- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 6.900.000 francs destiné à l'assainissement et au renforcement de cinq ouvrages d'art

**28 juin**

- Décret portant révision de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (droit à un salaire minimum)
- Loi portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN)
- Décret portant octroi d'un crédit d'étude de 2,6 millions de francs pour procéder à l'étude détaillée de l'implantation du ministère public et du Tribunal d'instance
- Décret concernant le premier supplément au budget 2011 (supplément I 2011)

**29 juin**

- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 2 millions de francs pour des travaux d'entretien courant de bâtiments de l'Etat
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 2 millions de francs pour des travaux d'entretien courant du réseau routier cantonal
- Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4.270.000 francs pour le renforcement et le réaménagement de la RC 1320 entre le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon, à La Chaux-de-Fonds
- Décret portant adhésion de la République et Canton de Neuchâtel au concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre

**30 août**

- Décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 2.870.000 francs pour des compléments d'études dans le cadre du projet autoroutier de la H20 entre Le Col des Roches et Le Bas-du-Reymond
- Décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 6 millions de francs pour les acquisitions de terrains et d'immeubles dans le cadre du projet autoroutier de la H20 entre Le Col des Roches et Le Bas-du-Reymond
- Décret autorisant le Conseil d'Etat à donner la caution simple de l'Etat à concurrence de 2.500.000 francs à titre de garantie d'un crédit hypothécaire destiné à la société coopérative d'habitation "Les Héliotropes", à Cernier

**27 septembre**

- Loi portant modification de la loi de santé (LS)

**1<sup>er</sup> novembre**

- Loi portant révision de la loi sur l'énergie (LCEn)

**2 novembre**

- Décret portant adhésion de la République et Canton de Neuchâtel au concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
- Loi abrogeant la loi d'introduction de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LI-LPP)
- Loi modifiant la loi concernant l'introduction du code civil suisse (LI-CC)

#### **6 décembre**

- Loi fixant une contribution extraordinaire de solidarité de crise des communes envers l'Etat, pour l'année 2012
- Décret concernant le budget de l'Etat pour l'exercice 2012

#### **7 décembre**

- Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI)
- Loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal)
- Décret portant
  - a) dénonciation du concordat de la Haute école suisse d'agronomie (HESA)
  - b) abrogation de la loi portant adhésion à la révision partielle du concordat du 30 juin 1964 concernant l'Ecole suisse d'ingénieurs en agriculture
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 2.327.500 francs destiné à financer les prestations complémentaires AVS
- Décret portant octroi d'un crédit supplémentaire urgent de 1.090.000 francs de report de coûts et de 505.000 francs destinés à financer les honoraires de l'orthophonie ambulatoire

#### ***j) Projets de lois et décrets à l'étude***

A l'issue de la session de décembre, les projets de lois et de décrets à l'étude au sein des commissions parlementaires sont les suivants:

##### **01.168**

**Projet de loi Bernard Matthey, du 21 novembre 2001, portant modification de la loi sur les eaux (contrôle réseau)**

Projet transmis à la commission législative le 21 novembre 2001.

##### **03.162**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 4 novembre 2003, portant révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA)**

Projet transmis à la commission législative le 5 novembre 2003.

##### **06.121**

**Projet de loi Pierre Bonhôte, du 21 février 2006, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (objets soumis au Grand Conseil: dépôt d'amendements)**

Projet transmis à la commission législative le 28 février 2006.

**06.143**

**Projet de loi du groupe PopVertsSol, du 28 juin 2006, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (suppléance)**

Projet transmis à la commission législative le 4 octobre 2006.

**07.138**

**Projet de loi Pierre Bonhôte, du 25 avril 2007, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (votes: rôle du président)**

Projet transmis à la commission législative le 27 avril 2007.

**07.151**

**Projet de loi des groupes libéral-PPN, radical et UDC, du 26 juin 2007, portant modification de la loi sur la police du commerce (ouverture des magasins)**

Projet transmis à la commission législative le 11 juillet 2007.

**07.176**

**Projet de loi Yves Morel, Damien Cottier et Caroline Gueissaz, du 4 septembre 2007, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Rendement de la fortune mobilière)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 11 septembre 2007.

**07.205**

**Projet de décret du groupe UDC, du 5 décembre 2007, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (incompatibilités)**

Projet transmis à la commission législative le 7 décembre 2007.

**08.122**

**Projet de loi Pierre Bonhôte, du 29 janvier 2008, modifiant la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Proposition de renvoi)**

Projet transmis à la commission législative le 30 janvier 2008.

**08.146**

**Projet de loi Doris Angst, du 18 mars 2008, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Indemnités: frais de garde)**

Projet transmis à la commission législative le 19 mars 2008.

**08.190**

**Projet de loi du groupe UDC, du 30 septembre 2008, portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (répartition des sièges entre les listes)**

Projet transmis à la commission législative le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**08.198**

**Projet de loi de la commission de gestion et des finances (CGF), du 4 novembre 2008, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)**

Projet transmis à la commission législative le 5 novembre 2008.

**09.107**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 27 janvier 2009, portant modification de la loi sur les finances (frein à l'endettement et aux dépenses)**

Projet transmis à la commission de gestion et des finances le 28 janvier 2009.

**09.112**

**Projet de loi Marianne Ebel et Pascal Helle, du 27 janvier 2009, sur la promotion de la formation professionnelle et la promotion de l'emploi**

Projet transmis à la commission législative le 28 janvier 2009, puis à la commission "Formation-Emploi".

**09.117**

**Projet de loi Christian Boss, du 17 février 2009, portant révision totale de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP)**

Projet transmis à la commission législative le 18 février 2009.

**09.118**

**Projet de loi Marianne Ebel, du 17 février 2009, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Allégements fiscaux pour les entreprises nouvellement créées)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 18 février 2009.

**09.167**

**Projet de décret Caroline Gueissaz, du 29 septembre 2009, portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE) (Garanties fiscales)**

Projet transmis à la commission législative le 30 septembre 2009, puis à la commission fiscalité.

**09.183**

**Projet de loi du groupe PopVertsSol, du 1<sup>er</sup> décembre 2009, fixant un impôt cantonal de solidarité (fortune)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 2 décembre 2009.

**09.189**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 2 décembre 2009, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)**

Projet transmis à la commission législative le 26 janvier 2010.

**10.118**

**Projet de loi Claude Borel, du 23 février 2010, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Suivi des propositions parlementaires)**

Projet transmis à la commission législative le 24 février 2010.

**10.129**

**Projet de loi Philippe Bauer et Cédric Dupraz, du 23 février 2010, portant modification de la loi de santé**

Projet transmis à la commission santé le 25 mai 2010.

**10.134**

**Projet de loi Patrick Erard, du 28 avril 2010, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)**

Projet transmis à la commission législative le 28 avril 2010.

**10.165**

**Projet de décret du groupe UDC, du 28 septembre 2010, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (Traitement des amendements)**

Projet transmis à la commission législative le 28 septembre 2010.

**11.110**

**Projet de loi du groupe libéral-radical, du 25 janvier 2011, portant modification de la loi sur les contributions directes (art. 36, let. g et h, et 37)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 26 janvier 2011.

**11.111**

**Projet de loi du groupe libéral-radical, du 25 janvier 2011, portant modification de la loi sur les contributions directes (art. 36, let. i, et 39)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 26 janvier 2011.

**11.113**

**Projet de loi Doris Angst, du 25 janvier 2011, portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (transparence du financement des partis)**

Projet transmis à la commission législative le 26 janvier 2011.

**11.145**

**Projet de loi des député-e-s Vert-e-s, du 26 avril 2011, portant modification de la loi sur la police du commerce (LPCoM) (Etiquetage énergétique)**

Projet transmis à la commission législative le 27 avril 2011, puis à la commission "Energie/Approvisionnement en électricité", puis retour à la commission législative, le 7 décembre 2011.

**11.146**

**Projet de loi des député-e-s Vert-e-s, du 26 avril 2011, portant modification de la loi sur les constructions (LConstr.) (Abandon des procédures de permis de construire pour la pose de panneaux solaires et l'isolation des bâtiments)**

Projet transmis à la commission législative le 27 avril 2011.

**11.150**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 24 mai 2011, portant modification de la loi sur les finances (vente des biens du patrimoine financier)**

Projet transmis à la commission législative le 25 mai 2011.

**11.154**

**Projet de loi Jérôme Amez-Droz, du 24 mai 2011, portant révision de la loi concernant l'élimination des véhicules automobiles**

Projet transmis à la commission législative le 25 mai 2011.

**11.160**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 28 juin 2011, portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (introduction de la motion populaire en matière communale)**

Projet transmis à la commission législative le 29 juin 2011.

**11.163**

**Projet de loi Philippe Bauer, Cédric Dupraz, Christian Mermet, Olivier Haussener et Walter Willener, du 28 juin 2011, portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (signe clair)**

Projet transmis à la commission législative le 29 juin 2011.

**11.164**

**Projet de loi Jérôme Amez-Droz, du 28 juin 2011, portant modification de la loi sur les contributions directes (déductions pour bénéficiaires de rentes AVS)**

Projet transmis à la commission fiscalité le 29 juin 2011.

**11.171**

**Projet de loi du groupe socialiste, du 31 août 2011, portant révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT)**

Projet transmis à la commission législative le 27 septembre 2011.

**11.184**

**Projet de loi Philippe Bauer, Béatrice Haeny et Christian Hostettler, du 1<sup>er</sup> novembre 2011, loi sur le droit de cité neuchâtelois (LCDN) (Fusion de communes: forme de l'enregistrement)**

Projet transmis à la commission législative le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

**11.186**

**Projet de loi Jean-Claude Guyot, du 1<sup>er</sup> novembre 2011, portant modification de la loi sur l'organisation scolaire**

Projet transmis à la commission législative le 2 novembre 2011.

**11.187**

**Projet de loi Laurent Debrot, du 2 novembre 2011, portant révision de la loi d'organisation du Grand Conseil (Ouverture d'un troisième débat)**

Projet transmis à la commission législative le 1<sup>er</sup> novembre 2011.

**11.190**

**Projet de loi du groupe UDC, du 6 décembre 2011, portant modification de la loi sur la magistrature de l'ordre judiciaire et la surveillance des autorités judiciaires (LMSA)**

Projet transmis à la commission législative le 6 décembre 2011.

**11.194**

**Projet de décret du groupe socialiste, du 7 décembre 2011, soumettant une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale concernant l'administration de la fortune des institutions de prévoyance (art. 72 LPP)**

Projet transmis à la commission législative le 7 décembre 2011.

***k) Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil***

Les 10 tomes regroupant les sessions de mai 2009 à avril 2010 ont été envoyés aux intéressés. Ils sont à disposition sous forme papier et CD-ROM, ainsi que sur le site Internet de l'Etat de Neuchâtel.

**3.2. Personnel**

M<sup>me</sup> Adeline Rumo a été engagée dès le 13 septembre 2010 pour un stage de préparation à l'examen de maturité professionnelle. Elle a terminé son stage le 12 juillet 2011.

M. Xavier Spring a été engagé dès le 4 juillet 2011 pour un stage de préparation à l'examen de maturité professionnelle. Il terminera son stage au printemps 2012.

**4. SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMÉS****4.1. Préambule**

L'année 2010 a été particulièrement chargée pour le service d'achat, de logistique et des imprimés; plusieurs projets ont sollicité fortement les cadres ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs du service. En effet, dans le but d'améliorer les prestations et d'automatiser les processus, de nouvelles solutions informatiques ont été mises en place en logistique et au centre d'impression de Fleurier.



## 4.2. Personnel

Le service a subi quelques mutations de personnel durant l'année.

Le 30 avril 2011, M. Vincent Delley a quitté le SALI et a été remplacé par M. Antonio Fazio comme magasinier.

M. Steve Morvan a été engagé comme apprenti 2<sup>ème</sup> année dès le 1<sup>er</sup> août 2011.

Le 31 août 2011, M. Olivier Krebs a pris sa retraite. Il a été remplacé par Mme Laura Moruzzi comme collaboratrice administrative.

Comme les années précédentes, pour accomplir l'ensemble des missions, le service a eu recours tout au long de l'année à diverses personnes mises à disposition dans le cadre des programmes d'occupation afin de renforcer les différents secteurs de manutention de la marchandise, de réception, de préparation et de livraison du matériel dans les services de l'Etat et dans les différentes écoles neuchâteloises.

## 4.3. Achats

Le déploiement de SAP MM a permis d'optimiser le flux complet des commandes de l'appel d'offres à la livraison, en y intégrant la gestion des stocks des articles. La formation et la mise en place au sein du service ont été effectuées sur toute l'année.

Le coordinateur des achats a établi des axes d'amélioration concernant l'application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 10 mars 2010 sur les achats pour l'ensemble des services de l'Etat.

Un appel d'offres sur les fournitures de bureau de l'Etat a été lancé en vue de diminuer les coûts d'achats et d'améliorer le flux logistique.

Les dictaphones et transcripateurs analogiques utilisés dans les différents services de l'Etat ont été remplacés par des appareils numériques. Ce passage au numérique permet de réduire considérablement les coûts d'achat et de ne plus avoir de frais d'entretien.

## 4.4. Logistique

L'infrastructure du service permet la distribution efficace et rationnelle du matériel pour l'administration cantonale, l'Université, les communes et les écoles neuchâteloises ainsi que d'autres entités paraétatiques.

Il a été livré 7.868 commandes pour 27.341 colis sur l'ensemble de l'année.

## 4.5. Economat et matériel scolaire

La fourniture et le matériel de bureau pour l'administration cantonale se sont soldés par un total de 1.188.211 francs.

La fourniture et le matériel de bureau pour les communes et les clients externes se sont soldés par un total de 745.105 francs.

Le matériel pour les écoles enfantines, primaires et secondaires a représenté un total de 2.670.416 francs.

#### **4.6. Impressions**

Concernant l'impression numérique, l'équipement est bien adapté aux différentes missions de l'administration cantonale. Par contre, une machine de mise sous pli (Kern 2000) datant de 1991 a été remplacée par une nouvelle machine (Kern 2500) afin de garantir une prestation de qualité.

L'impression concernant les clients externes (communes, OFS, associations, etc.) a représenté un chiffre d'affaire de 999.411 francs et 1.413.617 francs pour l'administration cantonale.

#### **4.7. Certification ISO**

Consécutivement à la certification aux normes ISO 9001, 14000 et OHSAS 18001 en 2010, le service a passé avec succès l'audit de contrôle le 26 mai 2011. Cependant, l'accent est encore à mettre sur la partie "environnement".

Le système de contrôle interne a également été agendé en 2011. Après une première présentation, il doit encore faire l'objet de quelques améliorations avant sa validation par le CCFI, ce qui devrait intervenir début 2012.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> février 2012

*La chancelière d'Etat,*

S. Despland

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>SECRETARIAT GENERAL.....</b>	<b>1</b>
1.1.	Personnel .....	1
1.2.	Feuille officielle.....	1
1.3.	Légalisations .....	1
1.4.	Guichet unique .....	1
1.5.	Droits politiques.....	2
1.6.	Conférence des secrétaires généraux.....	7
1.7.	Transparence des activités étatiques .....	7
1.8.	Partenariat enregistré.....	7
1.9.	Centenaires .....	7
<b>2.</b>	<b>COMMUNICATION .....</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>SERVICE DU GRAND CONSEIL .....</b>	<b>8</b>
3.1.	Grand Conseil .....	8
3.2.	Personnel .....	21
<b>4.</b>	<b>SERVICE D'ACHAT, DE LOGISTIQUE ET DES IMPRIMÉS .....</b>	<b>21</b>
4.1.	Préambule .....	21
4.2.	Personnel .....	22
4.3.	Achats .....	22
4.4.	Logistique .....	22
4.5.	Economat et matériel scolaire .....	22
4.6.	Impressions .....	23
4.7.	Certification ISO .....	23